

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2024-2029



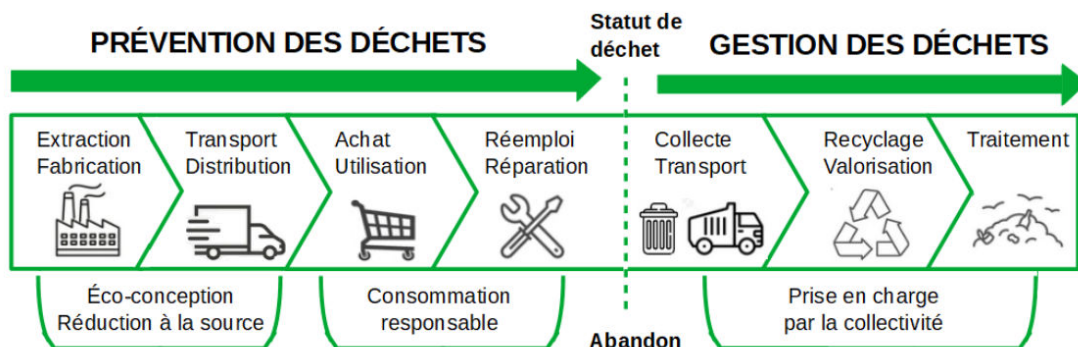
Table des matières

1. CADRE DE LA PREVENTION DES DECHETS	1
1.1. La prévention des déchets	1
1.2. Le PLPDMA	1
1.3. Le cadre réglementaire	3
2. PRESENTATION DU SMPF ET DE SES ADHERENTS	5
2.1. Présentation du SMPF	5
2.2. Organisation territoriale et périmètre du PLPDMA	5
2.3. Habitat et population	7
2.3.1 Habitat	7
2.3.2. Age	7
2.3.3. Évolution socio-démographique	8
2.4. Production de déchets	9
2.4.1. Évolution de la production de déchets entre 2010 et 2023.....	9
2.4.2. Performances de collectes (2021) – Comparaison avec les indicateurs régionaux et nationaux.....	13
2.4.3. Gisement d'évitement et de valorisation des déchets.....	13
2.5. Organisation de la gestion des déchets.....	19
2.5.1. Collecte	19
2.5.2. Service de déchèterie	21
2.5.3. Traitement et valorisation des déchets ménagers.....	22
2.5.4. Financement du service public de gestion des déchets au 1 ^{er} janvier 2024	22
3. SYNTHESE DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLPDMA.....	23
3.1 Objectif de réduction des déchets	23
3.2. Impacts économiques de la prévention des déchets.....	24
3.2.1 Impact sur les coûts de traitement	24
3.2.2 Impact sur le budget des habitants.....	27
3.3. Atouts et faiblesses du territoire vis-à-vis de la prévention des déchets	27
4. PLAN D' ACTIONS.....	30
4.1. Les actions déjà déployées	30
4.2. Le plan d'actions 2024-2029	34
5. SUIVI DU PLPDMA.....	40
ANNEXES.....	41
LEXIQUE	120

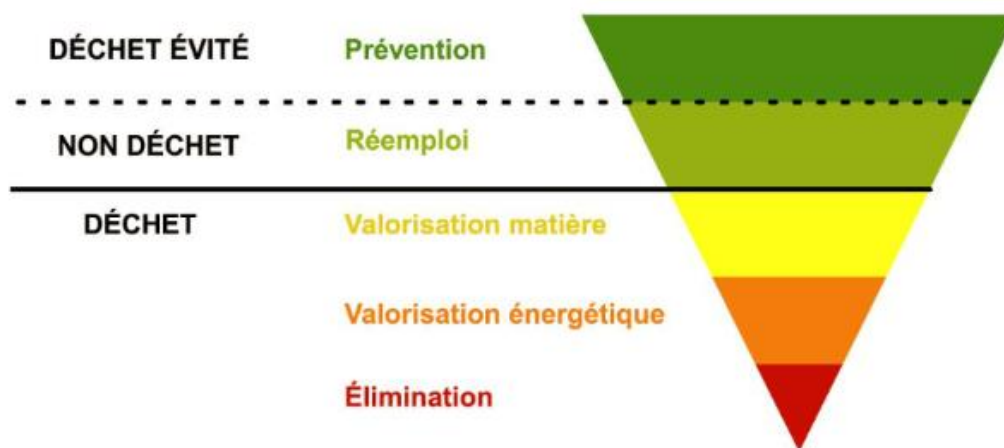
1. CADRE DE LA PREVENTION DES DECHETS

1.1. La prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens, des produits et des services par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et d'actions.



La prévention des déchets permet d'économiser les matières premières épuisables ; de limiter les impacts liés à la production, à la transformation, au transport et à l'utilisation des matières et produits ; de diminuer le coût de la gestion des déchets pour les collectivités.



1.2. Le PLPDMA

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire. En ce qui concerne la gouvernance, la cible est la collectivité en charge de la compétence collecte des déchets.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est constitué :

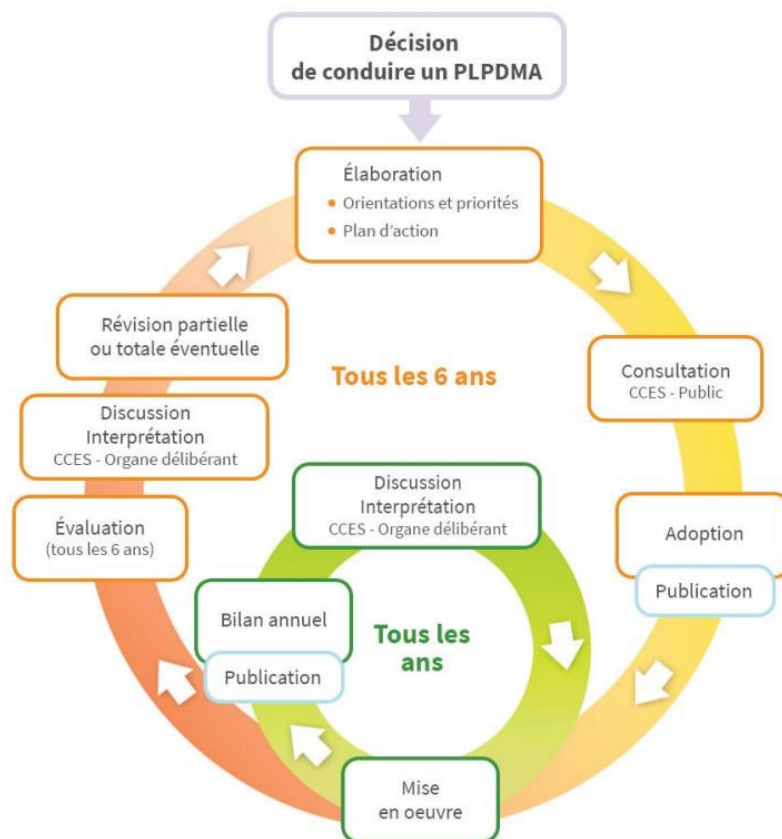
- d'un état des lieux du territoire
- d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs
- d'indicateurs de suivi de ces actions

Il s'établit sur 6 ans et est révisable chaque année.

La constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) est obligatoire.

Cette CCES :

- donne son avis sur le projet de PLPDMA
- se réunit chaque année pour la présentation du bilan annuel du PLPDMA
- évalue le PLPDMA tous les 6 ans.



Source : ADEME

Déchets de la collectivité :	Déchets ménagers et assimilés	
	Déchets occasionnels :	Déchets « de routine » = Ordures ménagères et assimilées
- déchets des espaces verts publics - déchets de voirie, marchés - déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	- déchets collectés en déchèterie - collectes séparées d'encombrants, de déchets verts, de déblais et gravats, de déchets dangereux...	Ordures ménagères résiduelles
		Déchets de routine collectés séparément en porte-à-porte ou en apport volontaire : verre, emballages et papiers, biodéchets

Source : Biomasse Normandie

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques, c'est à dire les ordures ménagères, les déchets alimentaires et les recyclables, le verre, mais également les déchets des déchèteries (encombrants, déchets verts, mobilier...). De manière générale, ce sont les déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets, en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

Concrètement, les déchets traités par le Point Fort Environnement et les EPCI incluent les déchets des collectivités apportés dans le réseau de déchèteries (déchets espaces verts, voirie...) ou collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

1.3. Le cadre réglementaire

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) :

Le PNPD en vigueur est celui de la période 2021-2027. Il est structuré en 5 axes et 47 mesures :



- Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 : Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont :

- Réduire de 5 % les déchets d'activités économiques
- Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Les objectifs du PNPD sont ceux fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 qui fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets :

- **Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- **Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques** par unité de valeur produite (notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics) en 2030 par rapport à 2010

- **Augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets** pour atteindre 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030
- **Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 %** en 2023 et 10 % en 2027
- **Réduire le gaspillage alimentaire de 50 %** d'ici 2025 par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective
- **Réduire le gaspillage alimentaire de 50 %** d'ici 2030 par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale
- **Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique** d'ici à 2040
- **Réduire de 50 %** d'ici 2030 **le nombre de bouteilles en plastique à usage unique** pour boisson mises sur le marché.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, de Normandie :

Objectifs de prévention fixés :

- **Réduction du gaspillage alimentaire** : -75 % du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -49 kg/hab, avec un ratio pour l'année de référence de 65.5 kg/hab)
- **Réduction des déchets verts** : -30 % du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -43 kg/hab, avec un ratio pour l'année de référence de 145 kg/hab)
- Atteinte d'un taux de couverture de 30 % de la population normande en **tarification incitative** à l'horizon 2025

Priorités d'actions :

- **Prévention et gestion des biodéchets** : lutte contre le gaspillage alimentaire, recherche de mutualisation des collectes sélectives, mise en place de filières cohérentes/pérennes/performantes, développement du compostage de proximité, développement de la méthanisation
- **Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés** : développement des actions de prévention et valorisation, amélioration des performances, des collectes sélectives et des filières de valorisation, développement de la valorisation matière, harmonisation des consignes de tri, expérimentation de la mise en œuvre de collectes sélectives des biodéchets
- **Prévention et gestion des déchets des activités économiques** : améliorer la traçabilité et la connaissance des flux, améliorer la connaissance des solutions existantes, développer l'application au sein des entreprises du tri 5 flux, soutenir et déployer les solutions de prévention et gestion mutualisée, valoriser les bonnes pratiques
- **Prévention et gestion des déchets de chantiers du BTP** : améliorer la traçabilité et la connaissance des flux, mobiliser les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre, développer l'application sur les chantiers du tri 5 flux, atteindre un maillage des installations de dépôts, suivre l'évolution des capacités de stockage et de valorisation des déchets inertes
- **Prévention et gestion des déchets dangereux** : renforcer la connaissance du territoire, fédérer les acteurs du territoire, développer les actions de sensibilisation, étendre les actions de collectes ponctuelles, conforter les capacités d'accueil du territoire, favoriser la valorisation des déchets
- **Prévention et gestion des DASRI** : connaître l'évolution des flux de déchets diffus, communiquer/sensibiliser/accompagner/partager, maîtriser les coûts, optimiser l'existant

2. PRESENTATION DU SMPF ET DE SES ADHERENTS

2.1. Présentation du SMPF

Le syndicat mixte du Point Fort est un syndicat de traitement des déchets. Il exerce pour ses adhérents :

Des compétences obligatoires :

- le traitement des ordures ménagères résiduelles, par valorisation, stockage ou élimination
- le traitement des biodéchets
- le traitement du tri sélectif (emballages et papier)
- la collecte des colonnes d'apports volontaires (emballages, papier)
- la collecte des colonnes à verre et le traitement du verre
- la réalisation et la participation à toutes études relatives aux compétences obligatoires

Des compétences optionnelles :

- la gestion des déchèteries (collecte et traitement)
- la gestion des quais de transfert de déchets incluant le transport des déchets entre les quais de transfert et les installations de traitement des déchets

La collecte des déchets au porte à porte est de la compétence des communautés de communes ou d'agglomérations.

En 2024, les unités de traitement des déchets du SMPF exploitées en régie sont :

- une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à Saint-Fromond ;
- deux Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de Saint-Martin-d'Aubigny et Saint-Martin-de-Bonfossé ;
- sur le Pôle de Cavigny : un quai de transfert pour la collecte sélective, une installation de mise en balles du carton, une plateforme de stockage du verre et un quai de transfert des ordures ménagères ;
- un réseau de 11 déchèteries.

2.2. Organisation territoriale et périmètre du PLPDMA

5 EPCI sont adhérents au Point Fort Environnement :

- la CA Saint-Lô Agglo, pour la totalité de son territoire
- La CC Villedieu Intercom, pour la totalité de son territoire
- la CC Côte Ouest Centre Manche, pour une partie de son territoire correspondant à l'ex CC Sèves Taute (zone Périers)
- la CC Baie du Cotentin, pour une partie de son territoire correspondant à l'ex CC de Carentan
- la CC Coutances mer et bocage, pour une partie de son territoire correspondant à l'ex CC Saint-Sauveur-Lendelin



Les cinq collectivités adhérentes au syndicat ont délibéré pour déléguer l'élaboration du PLPDMA au SMPF.

Par délibérations, les CC Côte Ouest Centre Manche, Coutances mer et bocage et Baie du Cotentin ont délégué au SMPF l'élaboration du PLPDMA **pour l'ensemble de leur territoire** (territoire adhérent et non adhérent).

Le périmètre du PLPDMA regroupe ainsi les 5 EPCI dans leur intégralité, soit 186 877 habitants répartis sur 189 communes.

EPCI		Population INSEE 2023	Nombre de communes
	Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo	76 503 habitants	61 communes
	Communauté de Communes de Villedieu Intercom	15 653 habitants	27 communes
	Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche	21 931 habitants	30 communes
	Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	22 923 habitants	23 communes
	Communauté de Communes de Coutances mer et bocage	49 867 habitants	48 communes
Périmètre total du PLPDMA		186 877 habitants	189 communes

La composition de la CCES pour ce PLPDMA a été fixée par délibération.

La CCES est présidée par l' élu(e) du Point Fort Environnement référent(e) en charge du PLPDMA. Sa composition est la suivante :

- le Président du Point Fort Environnement
- le Vice-Président du Point Fort Environnement - référent en charge du PLPDMA
- le Vice-Président du Point Fort Environnement en charge de la communication
- les 5 vice-Présidents en charge des déchets ménagers des 5 EPCI membres
- le/la DGS du Point Fort Environnement
- un représentant de la région Normandie (sous réserve de leur accord)
- un représentant de l'Observatoire des déchets en Normandie.

En fonction des sujets traités, la CCES peut inviter, lorsqu'elle le juge utile, des personnes qualifiées (représentants des chambres consulaires, représentants associatifs, usagers, professionnel, élus...).

2.3. Habitat et population

2.3.1 Habitat

	Densité moyenne en hab/km ² 2019	Taux d'appartements 2019	Taux de maisons individuelles 2019
CA Saint-Lô Agglo	92.8	20.6 %	78.5 %
CC Villedieu Intercom	53.2	8.9 %	89.9 %
CC Côte Ouest Centre Manche	45.4	4.6 %	92.6 %
CC de la Baie du Cotentin	51.7	12.6 %	86.2 %
CC Coutances mer et bocage	74.3	11 %	84.4 %
Échelle PLPDMA	63.48 hab/km ²	11.54 %	86.32 %

Le territoire du PLPDMA est un territoire plutôt semi-rural avec une seule ville supérieure à 10 000 habitants (Saint-Lô) et 2 villes comprenant entre 5 000 et 10 000 habitants (Carentan-les-Marais et Coutances).

Avec un taux d'appartement s'élevant à 20,6%, la densité de population la plus importante se trouve sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Cela est dû à un fort taux d'habitat collectif sur la ville de Saint-Lô.

Habitat secondaire :

	SLA 2019	VI 2019	COCM 2019	CCBDC 2019	CMB 2019
Résidences secondaires et logements occasionnels	3.5 %	9.5 %	25.6 %	10 %	24.6 %

Sur le territoire du PLPDMA, 3 EPCI principalement ont une composante saisonnalité liée à l'activité touristique :

- la CC Côte Ouest Centre Manche et la CC Coutances mer et bocage qui ont un taux élevé de résidences secondaires, lié au littoral.
- la CC de la Baie du Cotentin, qui a moins de résidences secondaires mais qui a une activité touristique importante du fait de la présence de plages du débarquement sur son territoire.

2.3.2. Age

	SLA 2020	VI 2020	COCM 2020	CCBDC 2020	CMB 2020	PLPDMA 2020
< 30 ans	33.8 %	30.3 %	28.8 %	30.4 %	28.6 %	30.4 %

30 à 60 ans	37.5 %	36.4 %	35.7 %	36.3 %	35.8 %	36.3 %
> 60 ans	28.8 %	33.3 %	35.4 %	33.4 %	35.6 %	33.3 %

	PLPDMA 2020	Manche 2020	Normandie 2020	France 2020
< 30 ans	30.4 %	30.7 %	34.3 %	35.2 %
30 à 60 ans	36.3 %	36.9 %	37.3 %	38.4 %
> 60 ans	33.3 %	32.4 %	28.3 %	26.3 %

Même si Saint-Lô Agglo a une population moins vieillissante que les autres EPCI, d'une façon générale, la population de l'ensemble du territoire est plus âgée que la population française. En effet, la tranche des plus de 60 ans représente 33 % de la population du périmètre du PLPDMA contre 26 % pour la France.

2.3.3. Évolution socio-démographique

2.3.3.1. Évolution de la composition des ménages

	PLPDMA 2013	PLPDMA 2019	Évolution
Hommes seuls	14.5 %	15.9 %	+1.4
Femmes seules	19.2 %	20 %	+0.8
Autres ménages sans familles	1.5 %	1.1 %	-0.4
Couple sans enfants	32.6 %	32.3 %	-0.3
Couple avec enfants	25.4 %	23.7 %	-1.7
Famille monoparentale	6.7 %	7 %	+0.3

1/3 des ménages du territoire est composé d'une seule personne

1/3 des ménages du territoire est composé d'un couple sans enfant

1/3 des ménages du territoire compte 1 ou des enfants (couple ou famille monoparentale)

2.3.3.2. Évolution de la population prévue

	SLA	VI	COCM	CCBDC	CMB	PLPDMA
Population 2010	74 065	15 393	22 484	23 300	47 785	183 027
Population 2022	76 116	15 646	21 931	22 993	49 559	186 245
Évolution	+2.77 %	+1.64 %	-2.46 %	-1.32 %	+3.71 %	+1.76 %

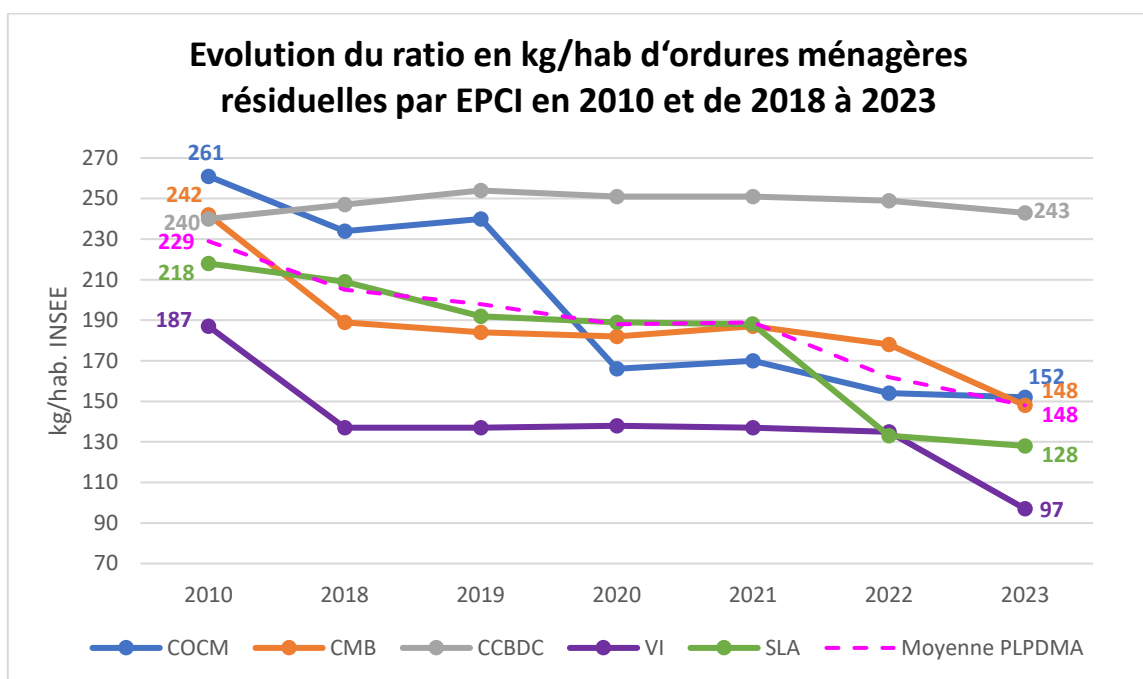
Le taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2050 dans la Manche est de 0.02 (source : « projections de population 2013-2050 pour les départements et régions selon le scénario central » de l'INSEE).

On peut conclure que la population va être relativement stable sur la période du PLPDMA.

2.4. Production de déchets

2.4.1. Évolution de la production de déchets entre 2010 et 2023

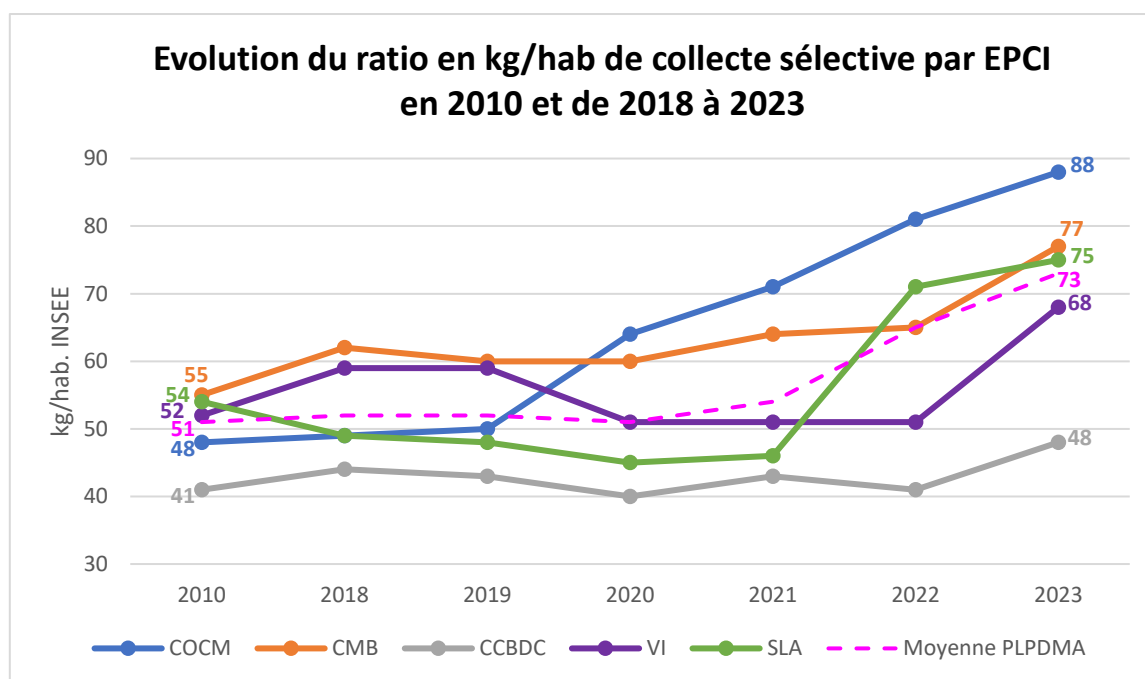
a) Les ordures ménagères résiduelles :



On constate une forte diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles sur la période (- 35 % en moyenne). Cette baisse s'explique par la montée en puissance du tri, la mise en place de l'extension des consignes de tri, de nouvelles modalités de collecte (porte à porte au lieu d'apport volontaire, mise en place de la tarification incitative...).

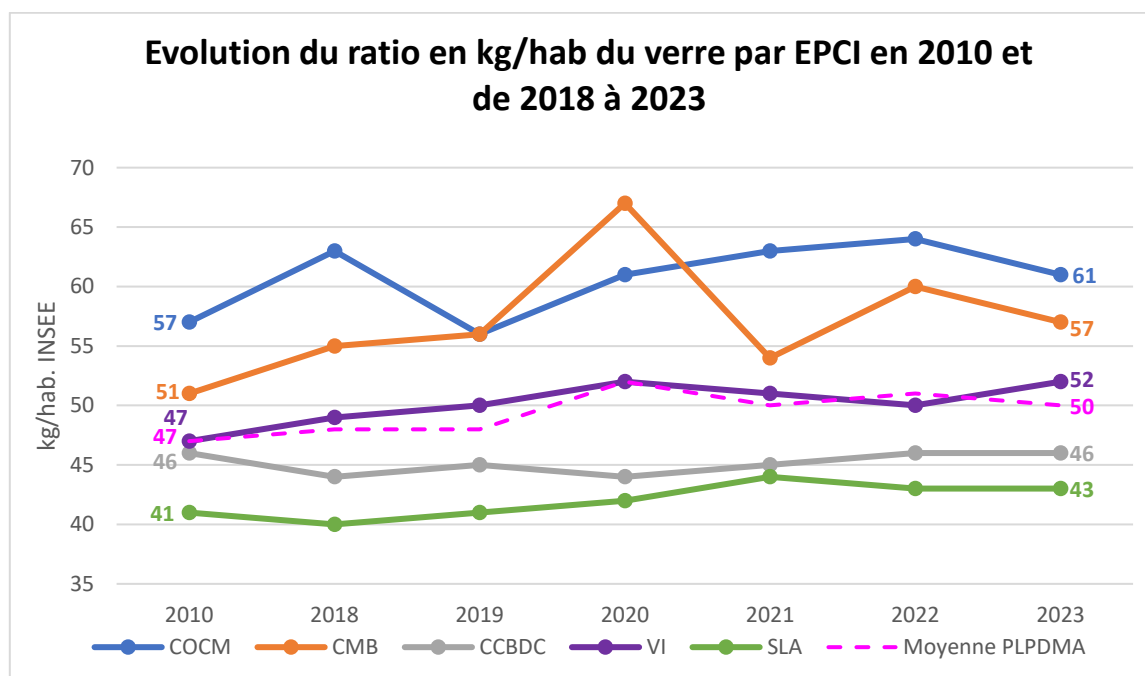
Actuellement, l'ensemble des OMR sont traitées par enfouissement en installation de stockage.

b) La collecte sélective :



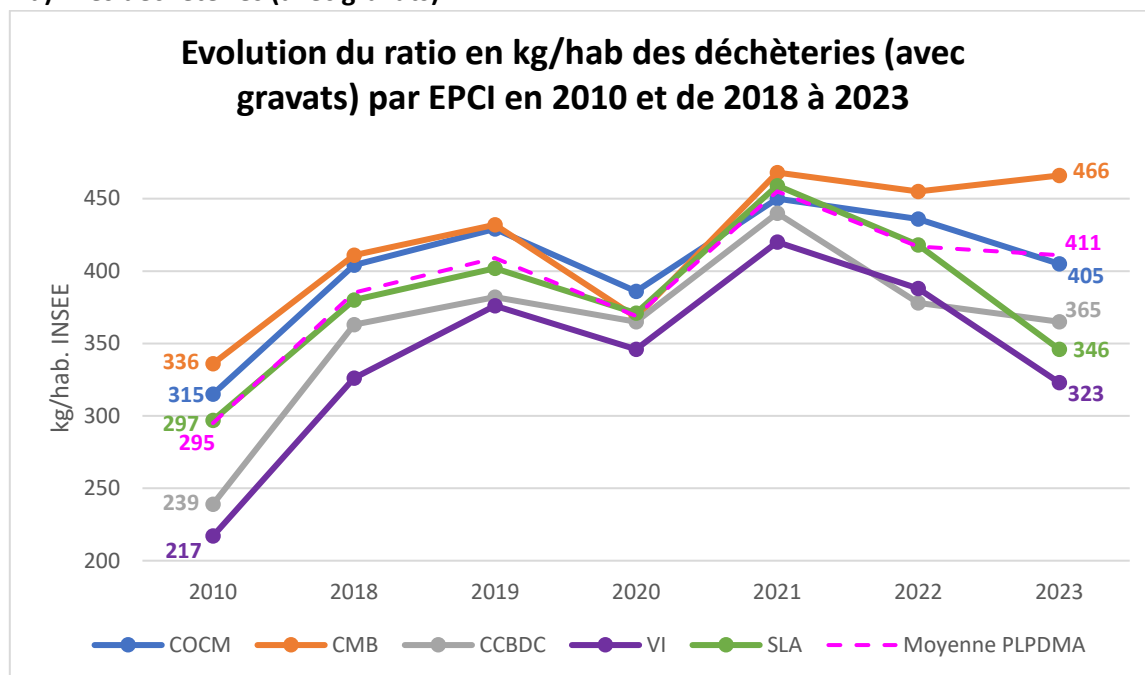
Les tonnages de collecte sélective ont augmenté en moyenne de 43,1% entre 2010 à 2023. C'est principalement l'extension des consignes de tri et le passage d'une collecte en apport volontaire vers une collecte en porte à porte qui a donné cette impulsion à la collecte sélective.

c) Le verre :



Si les tonnages de verre semblent stagner, en 2022 en France, 88 % du verre est recyclé contre 75 % en 2007 (*source : CITEO*). Cette augmentation du taux de captage est masquée par la baisse du poids unitaire des emballages en verre (exemple : le poids d'une bouteille de vin a baissé de 18 % en 30 ans).

d) Les déchèteries (avec gravats) :



Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté en moyenne de 39,3% entre 2010 et 2023. Si le niveau des tonnages collecté est différent d'un EPCI à l'autre, en revanche, les courbes de tonnages sont les mêmes pour chacun des EPCI. Elles fluctuent principalement au gré de la production de déchets verts, production qui peut varier fortement d'une année à l'autre, en fonction du climat et de la pluviosité. Il semble que le pic de production ait été atteint en 2021. Depuis les tonnages collectés en déchèteries diminuent sensiblement pour retrouver les niveaux de 2020.

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Végétaux	23 370 T	29 250 T	31 070 T	24 848 T	32 467 T	30 891 T	31 566 T
Encombrants	11 976 T	17 428 T	17 966 T	17 389 T	18 873 T	16 327 T	12 745 T
Gravats	9 734 T	12 730 T	13 856 T	12 898 T	17 062 T	15 770 T	11 654 T
Mobilier	0 T	2 132 T	2 840 T	2 905 T	3 518 T	4 834 T	4 625 T
Bois	2 085 T	2 645 T	2 540 T	2 785 T	3 418 T	2 768 T	3 644 T
Cartons	2 349 T	2 438 T	2 573 T	2 568 T	2 915 T	2 913 T	2 516 T
Ferraille	3 170 T	3 031 T	3 179 T	3 087 T	3 209 T	2 665 T	2 379 T
Autres	1 347 T	2 484 T	2 426 T	2 387 T	3 169 T	2 561 T	2 935 T

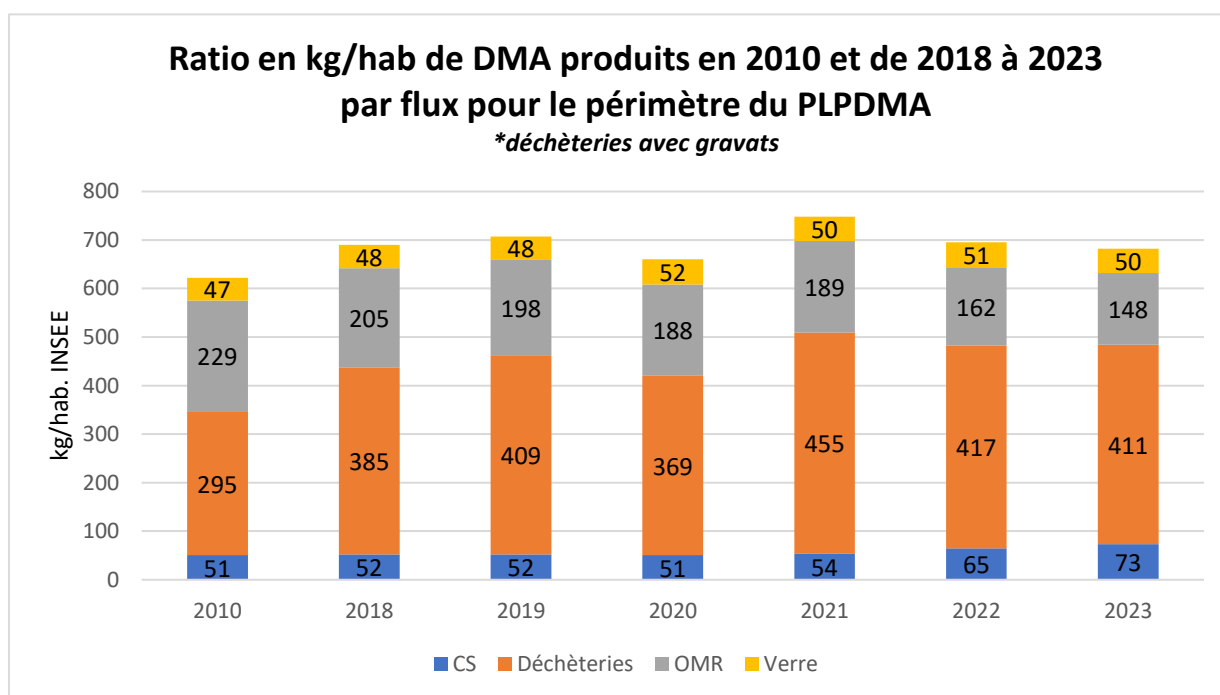
	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Végétaux	43%	41%	41%	36%	38%	40%	44%
Encombrants	22%	24%	24%	25%	22%	21%	18%
Gravats	18%	18%	18%	19%	20%	20%	16%
Mobilier	0%	3%	4%	4%	4%	6%	6%
Bois	4%	4%	3%	4%	4%	4%	5%
Cartons	4%	3%	3%	4%	3%	4%	3%
Ferraille	6%	4%	4%	4%	4%	3%	3%
Autres	2%	3%	3%	3%	4%	3%	4%

Le flux déchets verts est de loin le flux le plus important collecté en déchèteries (44% des tonnages en 2023). La part du flux encombrants (tout-venant) est en baisse en raison de la mise en place des

nouvelles filières REP (mobilier, jouets, articles de bricolage et de jardin...) permettant plus de valorisation.

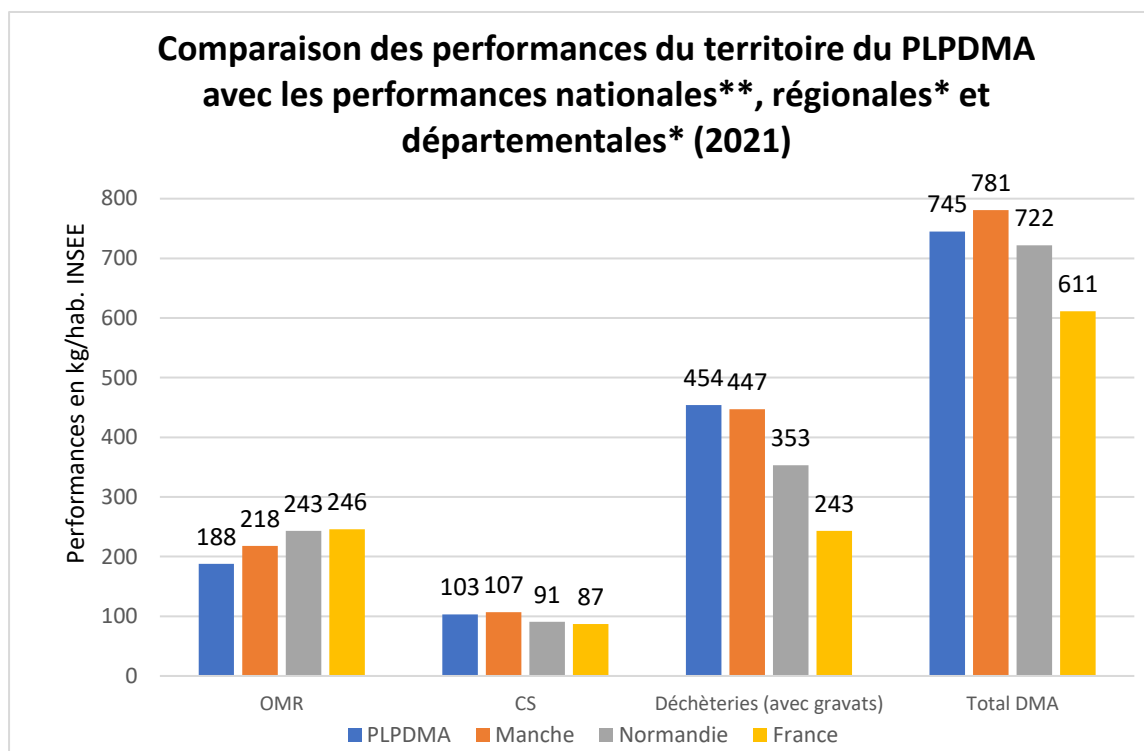
e) Total déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le périmètre du PLPDMA :

	CS	Déchèteries	OMR	Verre	Total (avec gravats)	Total (hors gravats)
2010	9 430 T	54 032 T	41 999 T	8 540 T	114 001 T	104 266 T
2018	9 821 T	72 138 T	38 471 T	9 018 T	129 448 T	116 718 T
2019	9 709 T	76 449 T	37 094 T	8 988 T	132 240 T	118 384 T
2020	9 538 T	68 866 T	35 023 T	9 687 T	123 114 T	110 216 T
2021	10 027 T	84 630 T	35 161 T	9 229 T	139 047 T	121 985 T
2022	12 181 T	78 729 T	30 172 T	9 476 T	130 558 T	114 788 T
2023	13 649 T	72 064 T	27 699 T	9 319 T	122 731 T	110 683 T



Tout comme pour les déchèteries, il semble que le pic de production de DMA ait été atteint en 2021. Depuis, les tonnages collectés de DMA diminuent sensiblement pour retrouver les niveaux de 2019-2020.

2.4.2. Performances de collectes (2021) – Comparaison avec les indicateurs régionaux et nationaux



Sources :

* « Les déchets ménagers et assimilés en Normandie – Année 2021 » de l'observatoire des déchets de Normandie

** « La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2021 » de l'ADEME

A l'échelle du PLPDMA, la production totale de déchets est légèrement inférieure à celle de la Manche, mais supérieure à celle de la région Normandie et surtout à celle de la moyenne française (+134 kg/hab).

Ceci s'explique surtout par un apport de déchets en déchèteries très important (presque 2 fois plus que la moyenne nationale). Plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

- un bon tri des flux allant en déchèteries
- l'ouverture des déchèteries aux professionnels (absence de déchèteries pros)
- et une plus grande production de déchets verts, liée notamment aux conditions climatiques, à la présence de résidences secondaires...

Du fait de cette bonne qualité de tri, on constate un faible ratio d'OMR (< de 58kg/hab à la moyenne française) et un fort ratio de collecte sélective (+16kg/hab par rapport à la moyenne française).

A l'échelle du PLPDMA, les performances de tri sont bonnes, mais la production globale de déchets est beaucoup plus importante que la moyenne nationale.

2.4.3. Gisement d'évitement et de valorisation des déchets

Le **gisement d'évitement** correspond à la quantité globale d'un flux de déchet particulier pouvant faire l'objet d'une action de prévention en amont et ainsi éviter de se retrouver dans les déchets.

Le **gisement de valorisation** correspond aux déchets pouvant être valorisés en collecte sélective ou via les déchèteries au lieu de se retrouver dans les OMR, ou les encombrants.

a) Les ordures ménagères résiduelles :

Les gisements d'évitement sont généralement estimés à partir de caractérisations. Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a eu lieu en 2024 dans 4 des 5 EPCI (CA Saint-Lô Agglo, CC Villedieu Intercom, CC Baie du Cotentin et CC Coutances mer et bocage).

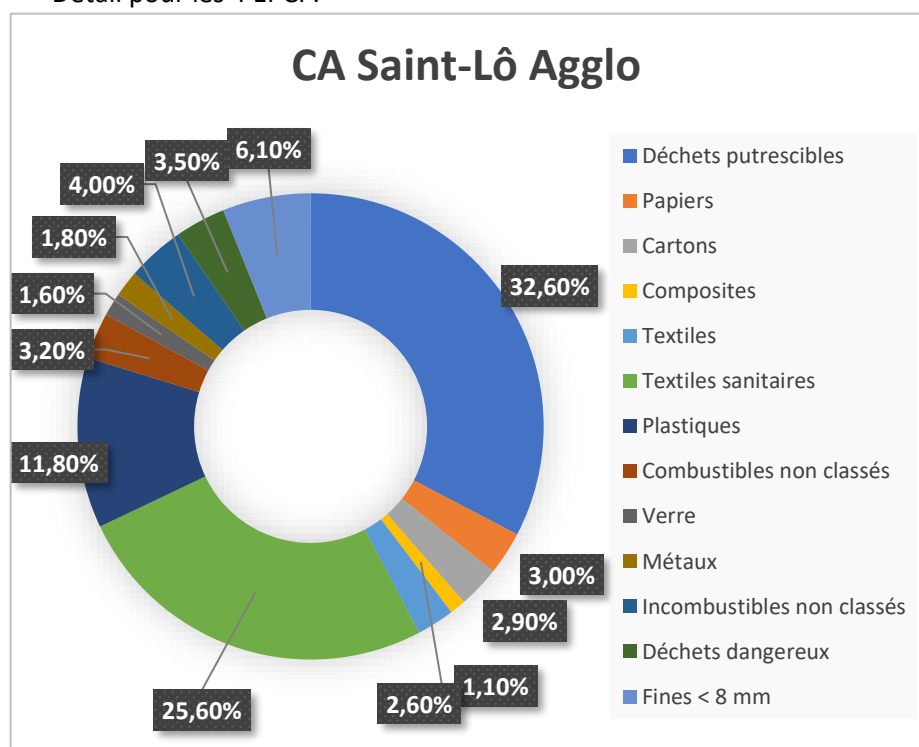
Principaux résultats (résultats détaillés dans les annexes 3 à 7) :

Catégories	Moyenne PFEEnv	Moyenne St Lô Agglomération	Moyenne CC Baie du Cotentin	Moyenne CC Coutance Mer et Bocage	Moyenne Villedieu Intercom
1. Déchets putrescibles	36,5%	32,6%	29,6%	41,2%	42,5%
2. Papiers	3,0%	3,0%	5,3%	2,2%	1,7%
3. Cartons	2,4%	2,9%	5,0%	1,1%	0,5%
4. Composites	1,2%	1,1%	2,2%	0,9%	0,5%
5. Textiles	2,0%	2,6%	2,5%	1,3%	1,5%
6. Textiles sanitaires	22,6%	25,6%	15,2%	22,6%	26,9%
7. Plastiques	10,4%	11,8%	15,5%	9,0%	5,4%
8. Combustibles non classés	4,7%	3,2%	4,1%	3,9%	7,4%
9. Verre	1,5%	1,6%	3,4%	0,6%	0,3%
10. Métaux	1,7%	1,8%	3,3%	1,2%	0,4%
11. Incombustibles non classés	5,4%	4,0%	3,2%	7,7%	6,7%
12. Déchets dangereux	1,9%	3,5%	1,3%	2,9%	0,1%
13. Fines <8 mm	6,7%	6,1%	9,4%	5,4%	6,0%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : rapport d'étude PROVADEMSE du 29 mai 2024

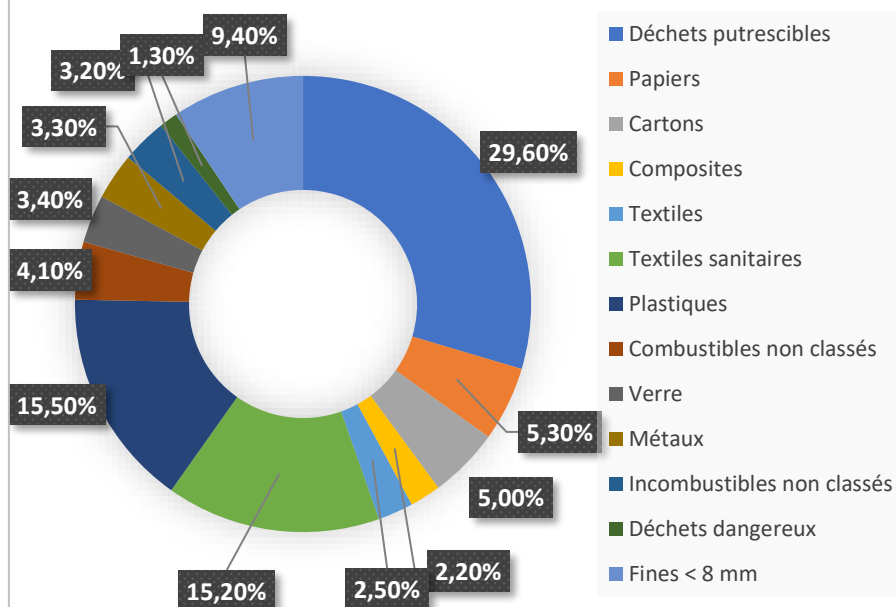
A l'échelle du Point Fort Environnement, les principales catégories qui composent les OMR sont les déchets putrescibles (déchets alimentaires, de jardin...), les textiles sanitaires (couches, cotons, protections hygiéniques, papiers souillés...), les plastiques et les éléments fins. Ils représentent 76 % du gisement. Pour chacun des 4 ECPI, ce sont majoritairement les mêmes catégories qui composent principalement les OMR.

Détail pour les 4 EPCI :



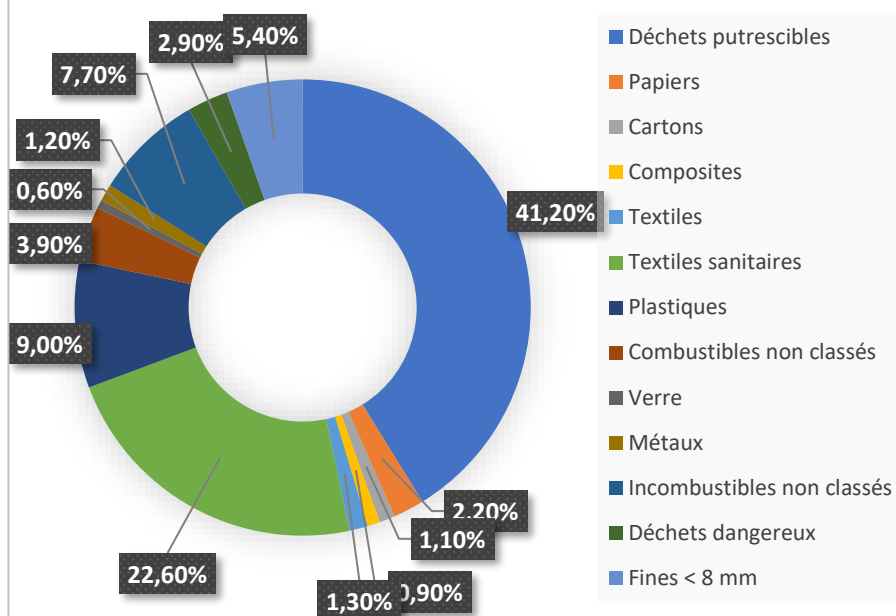
Les catégories principales sont, par ordre décroissant, les putrescibles (32,6 %), les textiles sanitaires (25,6 %), les plastiques (11,8 %) et les fines (6,1 %). Les autres catégories sont toutes inférieures ou égales à 4 %.

CC Baie du Cotentin



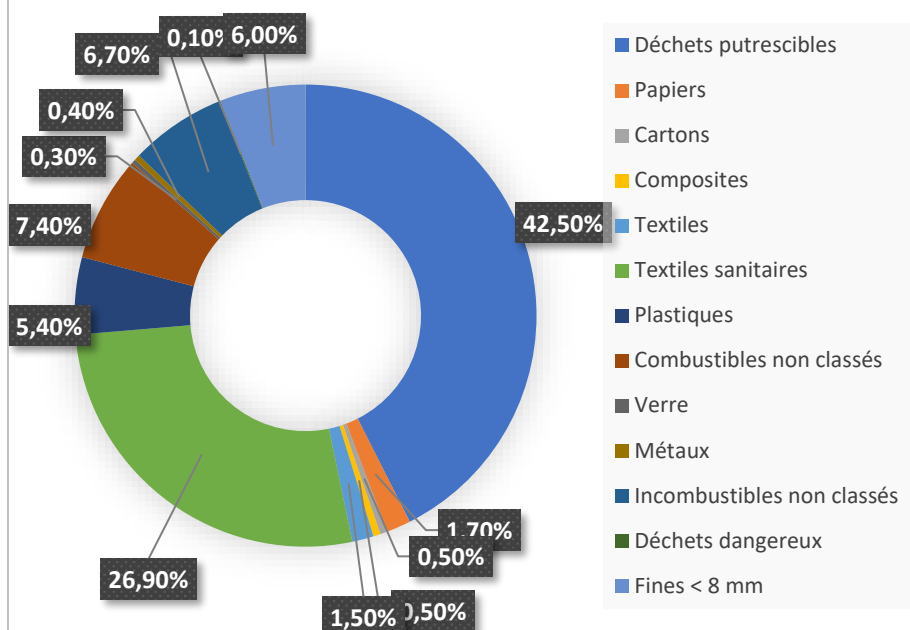
Les catégories principales sont, par ordre décroissant, les putrescibles (29,6 %), les plastiques (15,5 %), les textiles sanitaires (15,2 %), et les fines (9,4 %). Les autres catégories sont toutes inférieures ou égales à 5,2 %.

CC Coutances mer et bocage



Les catégories principales sont, par ordre décroissant, les putrescibles (41,2 %), les textiles sanitaires (22,6 %), les plastiques (9 %), et les incombustibles non classés (7,7 %). Les autres catégories sont toutes inférieures ou égales à 5,4 %.

CC Villedieu Intercom



Les catégories principales sont, par ordre décroissant, les putrescibles (42,5 %), les textiles sanitaires (26,9 %), les plastiques (9 %), et les combustibles non classés (7,4 %). Les autres catégories sont toutes inférieures ou égales à 6,7 %.

Certains gisements peuvent faire l'objet d'actions de prévention :

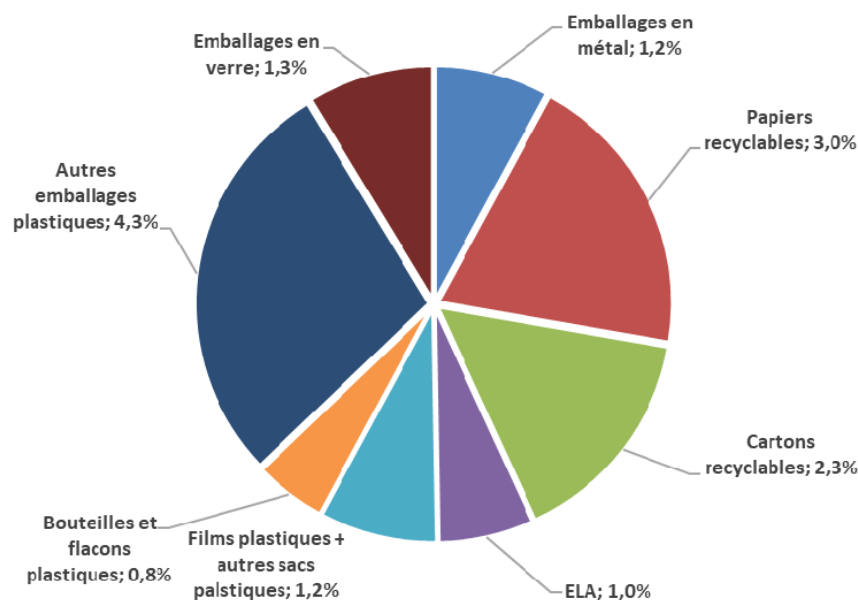
	Déchets	SLA		CCBDC		CMB		VI	
		Moyenne %	Ratio kg/hab/an	Moyenne %	Ratio kg/hab/an	Moyenne %	Ratio kg/hab/an	Moyenne %	Ratio kg/hab/an
Compostage domestique	Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	21,3	28,4	14,0	33,7	26,1	38,7	29,4	39,9
	Déchets de jardin	0,5	0,7	1,6	3,9	1,7	2,5	0,5	0,6
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	4,7	6,3	8,1	19,6	6,7	9,9	5,2	7,1
Stop pub	Imprimés publicitaires	0,3	0,4	0,7	1,6	0,4	0,6	0,1	0,2
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,0	1,3	0,8	2,0	0,4	0,6	0,1	0,2
Consommation de l'eau du robinet	Bouteilles d'eau	0,2	0,2	0,5	1,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Collecte séparative	Déchets dangereux	3,4	4,6	1,2	2,9	2,8	4,2	0,1	0,1
Total par EPCI		31,5	41,9	26,9	64,8	38,2	56,7	35,5	48,1

NB : Le ratio kg/hab/an est calculé sur la base des tonnages OMR 2022.

Au total, en fonction du territoire, 26,9 à 38,2 % des OMR pourraient faire l'objet d'actions de prévention, soit 41,9 à 64,8 kg/hab/an qui pourraient être écartés des OMR collectées.

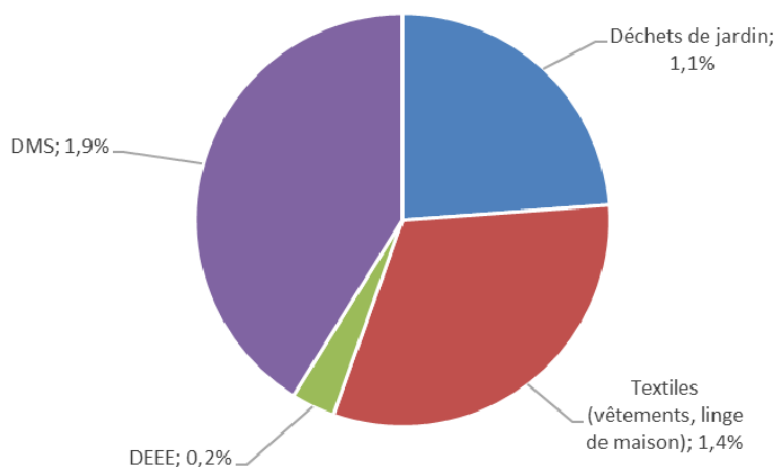
Par ailleurs, cette campagne de caractérisations a permis d'estimer que 15,2 % des OMR sont composées de déchets recyclables qui pourraient faire l'objet d'une valorisation matière via la collecte séparative (emballages, papier, verre). La part de ces déchets représente 20,3 kg/hab/an soit un gisement d'OMR annuel évitable de 2 263 tonnes.

La figure ci-dessous montre le potentiel de réduction des différents déchets recyclables présents dans les OMR.



De même, cette campagne de caractérisations a permis d'estimer que 4,5 % des OMR sont composés de déchets qui pourraient être collectés en déchèterie : déchets ménagers spéciaux (DMS), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets de jardin, textiles. La part de ces déchets représente 6,7 kg/hab/an soit un gisement annuel évitable de 742 tonnes.

La figure ci-dessous montre la part de ces déchets présents dans les OMR qui pourraient être collectés en déchèteries ou dans des conteneurs spécifiques (textiles).



La CC Côte Ouest Centre Manche a également réalisé, en interne, une campagne de caractérisations de ses OMR, dont voici les principaux résultats :

Catégories	Sous-catégories	Détails	Moyenne COCM par sous-catégorie	Moyenne COCM par catégorie
Déchets putrescibles	Carnés	Viandes, fruits de mer, poissons, coquilles et coquillages...	16,82 %	40,52%
	Non carnés	Fruits, légumes, marc de café, résidus de jardin...	23,69%	
Papiers		Sacs ou sachets en papier, papier imprimé ou papier blanc...	2,27%	2,27%
Cartons		Paquets de céréales, boîtes d'œufs, cartons à pizza...	2,68%	2,68%
Textiles		Rideau, voilage, tissus d'ameublement...	3,16%	3,16%
Textiles sanitaires		Couches, masques, essuie-tout...	20,28%	20,28%
Plastiques	CS	Bouteilles, films, barquettes plastiques...	6,73%	9,59%
	Hors CS	Brosses à dents, stylos, cintres...	2,86%	
Bois		Puzzles en bois, caquettes, boîtes à fromage...	1,15%	1,15%
Verre		Emballages verre, miroirs, vaisselle en verre...	1,51%	1,51%
Métaux	CS	Canettes aluminium, boîtes de conserve, barquettes...	2,62%	3,05%
	Hors CS	Outillages, visseries, vaisselles en métal...	0,43%	
Autres matières organiques		Caoutchouc, excréments, litière organique...	3,19%	3,19%
Autres matières minérales		Litière minérale, poteries, céramiques...	8,86%	8,86%
Déchets dangereux ou spécifiques		Piles, produits chimiques, déchets médicaux...	2,08%	2,08%
Éléments fins < 20 mm		Tout déchet <20 mm	1,66%	1,66%

Les principales catégories qui composent les OMR de la CC Côte Ouest Centre Manche sont les déchets putrescibles, les textiles sanitaires, les plastiques et les autres matières minérales. Ils représentent 79 % du gisement.

b) Les autres gisements d'évitement :

En dehors du gisement des OMR, d'autres gisements peuvent également faire l'objet d'actions de prévention :

- Dans les emballages ménagers : consommation de l'eau du robinet, achat de produits moins emballés, achat en vrac
- Dans les déchets végétaux : mulching, broyage, paillage
- Dans les encombrants : réemploi, réparation, dons

2.5. Organisation de la gestion des déchets

2.5.1. Collecte

2.5.1.1. Collecte des OMr

	SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Mode de collecte	Porte à porte pour l'habitat individuel et petit collectif Apport volontaire en CAV semi-enterrés pour gros collectifs et centre-ville Saint-Lô	Porte à porte	Porte à porte Apport volontaire en CAV semi-enterrés dans le centre-ville de Coutances	Porte à porte	Porte à porte
Fréquence	Passage 1 fois/semaine ou tous les 15 jours en fonction des secteurs (TI : 12 levées par an comprises dans le forfait)	Passage 1 fois/semaine	Passage 1 fois/semaine ou 2 fois/semaine en fonction des secteurs et des périodes de l'année	Passage tous les 15 jours ou 1 fois/semaine en centre-ville	Passage 1 fois/semaine sur les communes avec un centre bourg important, et tous les 15 jours sur les communes rurales En période estivale : passage 1 ou 2 fois par semaines sur certaines communes

La fréquence de collecte des OMR peut être un facteur favorisant le tri à la source des biodéchets et le tri sélectif.

2.5.1.2. Collecte sélective

	SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Mode de collecte	Porte à porte pour l'habitat individuel et petit collectif Apport volontaire en CAV semi-enterrés pour gros collectifs et centre-ville Saint-Lô	Apport volontaire	Porte à porte sauf dans le centre-ville de Coutances : apport volontaire en CAV semi-enterrés	Porte à porte	Porte à porte
Fréquence	Passage tous les 15 jours		Passage tous les 15 jours	Passage tous les 15 jours sauf en centre-ville 1 fois/semaine	Passage 1 fois/semaine sur les communes avec un centre bourg important, et tous les 15 jours sur les communes rurales

2.5.1.3. Collecte des déchets verts

SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Optionnel à Saint-Lô et Agneaux - De mars à novembre (tous les 15 jours)	Uniquement à Carentan D'avril à octobre	Pas de collecte	Pas de collecte	Pas de collecte

Les déchets verts sont réceptionnés dans les déchèteries du territoire.

2.5.1.4. Collecte des encombrants

SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Uniquement à Agneaux 1 jeudi tous les 2 mois	Uniquement à Carentan Tous les mardis	Pas de collecte	Pas de collecte	Pas de collecte

Les encombrants sont réceptionnés dans les déchèteries du territoire.

2.5.1.5. Tri à la source des biodéchets – Perspectives

SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Pour les particuliers : aide de 20 € à l'achat d'un composteur Pour les professionnels : collecte spécifique à compter de 2024	Remboursement de 50% (dans la limite de 40€ de remboursement) pour l'achat d'un composteur individuel	Compostage individuel et partagé à venir	Vente de composteurs pour les particuliers	Vente de composteurs pour les particuliers 2 sites de compostage partagé

2.5.2. Service de déchèterie

20 déchèteries sont présentes sur le périmètre du PLPDMA, soit en moyenne une déchèterie pour 9 312 habitants, ce qui représente un bon maillage du territoire (l'ADEME recommande 1 déchèterie pour 10 000 habitants).

Elles reçoivent les déchets occasionnels, qui sont volumineux ou qui bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants, les gravats, les déchets verts, les huisseries, les déchets électriques et électroniques, les déchets spécifiques, le textile, les huiles, les ampoules/néons, ainsi que des objets allant dans la filière réemploi (liste non exhaustive).

Conditions d'accès aux déchèteries :

Gestionnaire	Déchèteries	Conditions d'accès
Point Fort Environnement <i>11 déchèteries</i>	Territoire de Saint-Lô Agglo : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, Saint-Clair-sur-Elle, Pont-Hébert, Le Désert, et Saint-Martin-de-Bonfossé Territoire de Villedieu Intercom : Villedieu-les-Poêles et Percy-en-Normandie Territoire de la Baie du Cotentin : Carentan-les-Marais	Accessibles avec Pass Déchèterie Accès réservé aux véhicules < à 3,5 tonnes Accessibles aux professionnels sur facturation du lundi au vendredi uniquement Accessibles aux collectivités du lundi au vendredi uniquement
CC Baie du Cotentin <i>1 déchèterie</i>	Carquebut	Accessible avec justificatif de domicile Accessible aux professionnels sur facturation

CC Coutances mer et bocage <i>5 déchèteries</i>	Gratot, Gavray, Ouville, Hyenville, et Saint-Sauveur-Lendelin	Accessibles avec justificatif de domicile Accessibles aux professionnels sur facturation
CC Côte Ouest Centre Manche <i>3 déchèteries</i>	Créances, La Haye, et Périers	Accessibles avec autocollant d'accès Accès réservé aux véhicules < à 3,5 tonnes Accessibles aux professionnels sur facturation

2.5.3. Traitement et valorisation des déchets ménagers

a) Les ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des ordures ménagères du périmètre est envoyé dans des installations de stockage de déchets non dangereux situées à Saint-Fromond (régie Point Fort Environnement), Cuves (SAS Les Champs Jouault) et Le Ham (Véolia).

b) La collecte sélective

- Les emballages et papiers des 5 EPCI sont triés au centre de tri de la SPHERE SAS à Villedieu-les-Poêles.
- Le verre est dirigé vers des plateformes de stockage puis expédié chez les recycleurs.

c) Déchets issus des déchèteries

- Les déchets verts sont compostés
- Les encombrants sont enfouis en ISDND
- Les filières REP (ABJ/DDS/DEEE...) sont valorisés via les éco-organismes
- Les cartons, ferraille...sont recyclés
- Le bois est valorisé énergétiquement
- Les gravats sont stockés en ISDI

2.5.4. Financement du service public de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2024

SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Redevance incitative depuis le 1er janvier 2023	REOM adaptée par catégories de redevables	TEOM et redevance spéciale pour les terrains de loisirs	TEOM et redevance spéciale pour les professionnels	TEOM et redevance spéciale pour les terrains de loisirs

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLPDMA

3.1 Objectif de réduction des déchets

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC) fixe comme objectif une réduction de **15 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en 2030 **par rapport à 2010**.

Ainsi, à partir des données 2010, les ratios à atteindre par EPCI pour répondre à cet objectif seraient les suivants :

Collectivité	Population INSEE 2010	Tonnages 2010*	Ratio en kg / hab	Objectif de réduction de 15 % en 2030	
Saint Lô aggro	74 065 hab	40 915 T	552 kg / hab	469 kg / hab	-83 kg / hab
Villedieu intercom	15 393 hab	7 208 T	468 kg / hab	398 kg / hab	-70 kg / hab
CC Baie du Cotentin	23 300 hab	12 052 T	517 kg / hab	439 kg / hab	-78 kg / hab
CC Coutances mer et bocage	47 785 hab	30 153 T	631 kg / hab	536 kg / hab	-95 kg / hab
CC Côte Ouest Centre Manche	22 484 hab	13 938 T	620 kg / hab	527 kg / hab	-93 kg / hab
TOTAL PERIMETRE	183 027 hab	104 266 T	570 kg / hab	484 kg / hab	-86 kg / hab

*Hors gravats

Pour certaines collectivités, les tonnages ont évolué à la hausse de façon significative depuis 2010. Pour ces collectivités, l'effort de réduction en kg par habitant par an ne semble pas réalisable sur la durée du plan.

Afin de présenter un objectif de réduction atteignable sur la période du PLPDMA, il est proposé de fixer pour les 4 collectivités ayant participé aux caractérisations réalisées en avril 2024 :

- une cible en lien avec le gisement d'évitement d'OMR déterminé lors des caractérisations
- une cible spécifique sur la réduction des déchets verts

Collectivité	Tonnages 2023*	Ratio en kg / hab 2023	-50 % Potentiel gisement prévention**	-30 % Ratio déchets verts par rapport à 2023	Ratio « cible » fin 2029	Baisse moyenne par an
Saint Lô aggro	41 072 T	537 kg /hab	-21 kg /hab	-49 kg /hab	467 kg /hab	-11,7 kg /hab
Villedieu intercom	7 652 T	489 kg /hab	-24 kg /hab	-33 kg /hab	432 kg /hab	-9,5 kg /hab

CC Baie du Cotentin	14 264 T	622 kg /hab	-33 kg /hab	-41 kg /hab	548 kg /hab	-12,3 kg /hab
CC Coutances mer et bocage	34 208 T	690 kg /hab	-28 kg /hab	-70 kg/hab	592 kg /hab	-16,3 kg /hab
CC Côte Ouest Centre Manche	13 632 T	622 kg /hab	<i>Non concerné</i>		536 kg /hab	-14,3 kg /hab
TOTAL PERIMETRE	110 828 T	594 kg /hab			515 kg /hab	-13,1 kg /hab

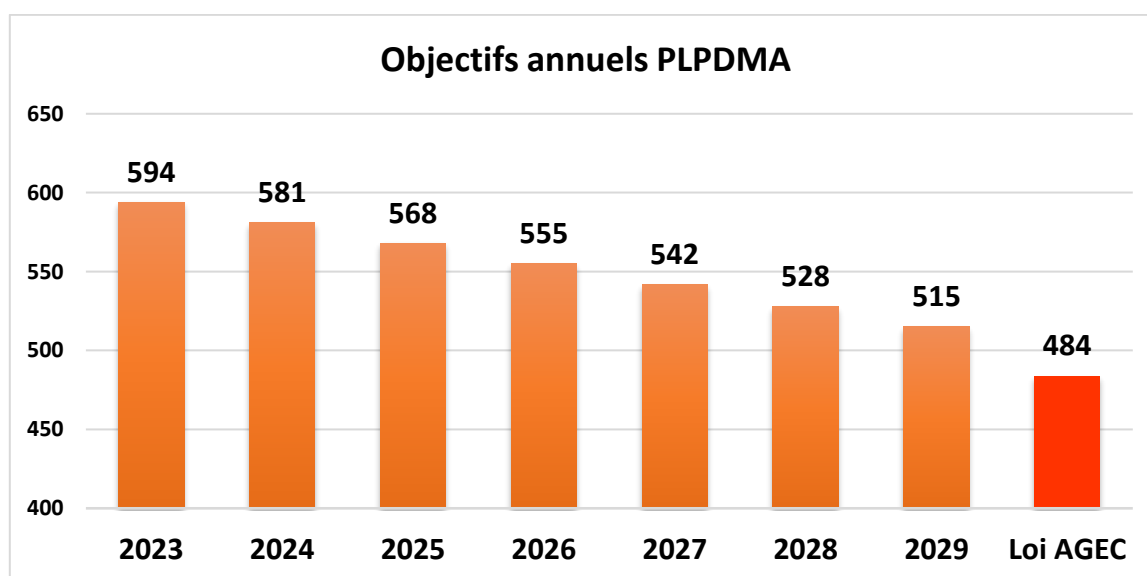
*Hors gravats

** voir point 2.4.3. Gisement d'évitement et de valorisation des déchets

Pour l'ensemble du périmètre, cela représenterait une baisse de production de 2 446 T en moyenne par an sur la période 2024-2029.

Les objectifs annuels pour l'ensemble du périmètre sont donc les suivants :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
110 828 T	108 382 T	105 936 T	103 490 T	101 044 T	98 598 T	96 152 T
594 kg / hab	581 kg /hab -2,20 %	568 kg /hab -2,26 %	555 kg /hab -2,31 %	542 kg /hab -2,36 %	528 kg /hab -2,42 %	515 kg /hab -2,48 %



3.2. Impacts économiques de la prévention des déchets

3.2.1 Impact sur les coûts de traitement

L'enjeu économique pour les collectivités est la maîtrise de leurs coûts de traitement. Les EPCI doivent engager des actions de préventions pour, dans un premier temps, permettre la stabilité de leurs budgets déchets.

Une réduction des coûts de traitement ne sera possible qu'en engageant des actions de prévention fortes, sur le long terme.

L'impact économique le plus significatif est attendu sur les flux de déchets verts, d'ordures ménagères et d'encombrants. Ci-dessous les principaux enjeux économiques attendus sur ces flux.

Les déchets verts : maîtriser les coûts de transport et de traitement

En 2022, le tonnage de déchets verts traités par les EPCI représentait 30 900 tonnes. Le coût moyen de transport et de traitement était de 33 € ht / tonne. Les EPCI ont ainsi dépensé 1 million d'€ à ce titre.

Les collectivités, en mettant en place des actions de prévention auprès des usagers et des communes pour encourager le traitement in situ de leurs déchets verts, peuvent **réduire** l'impact économique de ce flux.

Hypothèse d'évolution du coût de 1% / an :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
€ / tonne	33,0 €	33,3 €	33,7 €	34,0 €	34,3 €	34,7 €	35,0 €	35,4 €

Hypothèses sur la période 2024-2029			
	H1 : Tonnage constant	H2 : Baisse annuelle de 2 %	H3 : Baisse annuelle de 3 %
Tonnage traité	185 400 T	169 389 T - 16 011 T vs H1	161 871 T - 23 529 T vs H1
Coût	6 399 301 €	5 843 241 € - 556 061 € vs H1	5 582 247 € - 817 055 € vs H1

Les ordures ménagères : un coût de traitement élevé et incertain pour l'avenir

En 2022, les ordures ménagères collectées par les EPCI représentaient 30 200 tonnes. Avec un coût de traitement (hors TGAP) évalué à 95 € ht / tonne, le budget alloué était de l'ordre de 2,9 millions d'€. Les exutoires présents sur le département pour traiter ce type de déchets vont être de plus en plus rares à court terme. Il en résulte une forte incertitude sur le futur mode de traitement et le coût que cela représentera pour les collectivités.

Les collectivités, en mettant en place des actions de prévention auprès des usagers pour encourager à mieux consommer et réduire le gaspillage alimentaire notamment, peuvent **réduire** l'impact économique de ce flux.

Hypothèse d'évolution du coût de traitement de 1% / an :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
€ / tonne	95,0 €	96,0 €	96,97 €	97,9 €	98,9 €	99,8 €	100,8 €	101,9 €

Hypothèses sur la période 2024-2029			
	H1 : Tonnage constant	H2 : Baisse annuelle de 2 %	H3 : Baisse annuelle de 3 %
Tonnage traité	181 200 T	165 552 T - 15 552 T vs H1	158 204 T - 22 996 T vs H1

Coût	18 004 899 €	16 440 381 € - 1 564 517 € vs H1	15 706 056 € - 2 298 843 € vs H1
-------------	--------------	--	--

La fiscalité : la taxe générale sur les activités polluantes appliquée sur les ordures ménagères et les encombrants

En 2022, le tonnage d'ordures ménagères et d'encombrants traités par les EPCI représentait 46 500 tonnes. Le taux de TGAP était de 40 € / tonne. Les EPCI ont ainsi dépensé près d'1,6 million d'€ au titre de la TGAP.

L'enjeu économique lié à la TGAP est majeur pour les collectivités puisque son taux évolue à la hausse chaque année. Ainsi, à tonnage équivalent, les EPCI dépensent de plus en plus, pour financer la fiscalité.

Trajectoire évolution taux de TGAP :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
€ / tonne enfouie	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €	65 €	65 €
<i>Montant non connu à ce jour</i>								

Les collectivités, en mettant en place des actions de prévention pour la réduction des tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants, peuvent limiter l'impact économique de la fiscalité.

Hypothèses sur la période 2024-2029			
	H1 : Tonnage constant	H2 : Baisse annuelle de 2 %	H3 : Baisse annuelle de 3 %
Tonnage traité	279 000 T	254 906 T - 24 094 T vs H1	243 593 T - 35 407 T vs H1
TGAP due	17 809 500 €	16 256 278 € - 1 553 222 € vs H1	15 527 269 € - 2 282 231 € vs H1

Conclusion

En étudiant la baisse des tonnages sur 3 flux « clés », nous constatons que des impacts économiques significatifs peuvent être mis en évidence :

- ✓ Une baisse annuelle de 2 % de 2024 à 2029 éviterait la production de 40 000 tonnes de déchets, soit 36 kg/hab et générerait une économie de 3,7 millions d'€, **soit 3,3 € /hab/an en moyenne.**
- ✓ Une baisse annuelle de 3 % de 2024 à 2029 éviterait environ la production de 59 000 tonnes de déchets soit 53 kg/hab et générerait une économie de 5,4 millions d'€, **soit 4,8 € /hab/an en moyenne.**

Ces économies de coût de traitement doivent permettre à court et moyen terme de financer les actions de prévention nécessaires à la baisse des tonnages.

3.2.2 Impact sur le budget des habitants

Les habitants qui s'engagent dans des actions de prévention peuvent bénéficier d'un impact positif sur leur budget quotidien par exemple en :

- luttant contre le gaspillage alimentaire et ainsi ne pas payer des denrées qui ne seront pas consommées
- consommant de l'eau du robinet, moins onéreuse que l'eau en bouteille
- privilégiant certains achats en ressourcerie, à des prix faibles
- achetant des produits durables (réutilisables, rechargeables...) plutôt que des produits à usage unique (exemple : utilisation d'une éponge par rapport à des lingettes jetables)

3.3. Atouts et faiblesses du territoire vis-à-vis de la prévention des déchets

a) CA Saint-Lô Agglo :

Facteurs internes	
ATOUTS	FAIBLESSES
Ratio OM et emballages assez faible PCAET/PAT/PLUI : certains objectifs sont déjà connus (ex : réduire d'au moins 10% le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires) Parc de composteurs existant (25% de foyers dotés) + subvention de 20 € à l'achat d'un composteur proposé par SLA Bon maillage des déchèteries Promotion existante sur la qualité de l'eau Réunion mensuelle des agents de collecte de SLA Travail en cours sur la collecte des biodéchets des professionnels	Taux élevé d'habitat collectif Ratios élevés encombrants, végétaux, gravats Peu ou pas d'actions de prévention (manque d'ambassadeur de tri) Vétusté de la déchèterie de Saint-Lô Rôle de prévention des gardiens de déchèteries Manque de sensibilisation auprès des agents / aux enjeux de leurs métiers Peu de caractérisations/MODECOM Dépôts sauvages (relayés dans la presse locale) Mauvaise image du SMPF (dette, unités fermées), budgets contraints
Facteurs externes	
OPPORTUNITES	MENACES
1 ressourcerie bien implantée sur le territoire (Tri Tout Solidaire) Existence d'un café réparation Existence d'une Asso Vélo (réparation)	Augmentation du tarif de TGAP : 51€/T en 2023, 58 €/T en 2024, 65 €/T en 2025 Evolution de la réglementation Mécontentement de la population / système RI (démobilisation sur le geste de tri)

b) CC Baie Du Cotentin :

Facteurs internes	
ATOUTS	FAIBLESSES
Ratio déchets verts pas trop élevé Bonne dotation en composteurs individuels sur la zone Carentan Forte implication de la nouvelle équipe liée au service déchets et des élus référents Mise en place à venir de la redevance incitative Gaspillage alimentaire : PAT en cours + restauration scolaire compétence de l'EPCI Changement à venir du schéma de collecte incluant la mise en place du tri séparé des biodéchets Recrutement à venir d'un ambassadeur de tri/prévention (voire d'une équipe)	Ratio OMR élevé (points de regroupements dans certains villages) Ratio de collecte sélective Ratio d'encombrants plutôt élevé Absence de service communication Pas de ressourcerie de proximité et pas de zone réemploi à la déchèterie de Carquebut Pas d'uniformisation du service de collecte sur le territoire (en cours d'uniformisation) + 2 déchèteries avec 2 modes de gestion Peu de caractérisations / MODECOM

Existence d'un broyeur à déchets verts (ville de Carentan) Des actions de prévention ont déjà été menées Renouvellement du parc de bennes à ordures ménagères Acquisition de bennes utilisant le gaz naturel comme carburant Distribution des équipements de pré-collecte avec un contact direct avec les usagers	Impact sur les tonnages de déchets lié à l'évènementiel (6 juin)
Facteurs externes	
OPPORTUNITES	MENACES
Projet Asso Vélo PNR des Marais du Cotentin et du Bessin ABEC/AFERE/Tri Tout Solidaire Fil et terre sur le territoire	Augmentation du tarif de TGAP : 51 €/T en 2023, 58 €/T en 2024, 65 €/T en 2025 → or la CCBDC produit actuellement beaucoup d'OMR et d'encombrants Sensibilité de la population au changement de schéma de collecte à venir (niveau de la RI, changements de collecte...) Evolution de la réglementation

c) CC Coutances mer et bocage :

Facteurs internes	
ATOUTS	FAIBLESSES
Peu de DMA et ratio d'OMR faible au vu de l'activité touristique Bon tri, bonnes performances de tri, bien que beaucoup d'apport volontaire PCAET adopté prochainement (incluant des axes sur la réduction des déchets et des fiches sur l'économie circulaire) Compostage : parc de composteurs existant sur secteur Saint-Sauveur et Perrelle + 500 nouveaux composteurs en 2023 Bon maillage des déchèteries Nouveau prestataire déchèteries (TRIBORD) Une partie de la collecte réalisée en régie Agents et élus sensibilisés et impliqués Arrêt de la collecte des déchets verts sur l'ensemble de la CMB Réserve foncière autour des déchèteries	Ratio encombrants élevé Ratio déchets verts élevé mais inférieur à la moyenne SMPF Absence de locaux réemploi dans les déchèteries (sauf Saint Sauveur Villages) Manque de place dans les déchèteries Tri compliqué dans le collectif (Coutances) Historique du territoire en termes de déchets / non harmonisation Manque de moyens humains et financiers de la collectivité qui n'ont pas permis de poursuivre les démarches engagées en termes de prévention notamment Problématique du littoral / tourisme Peu de caractérisations / MODECOM
Facteurs externes	
OPPORTUNITES	MENACES
Ressourcerie Tri Tout Solidaire du Pays de Coutances AFERE (réemploi et recyclage du textile) GAEC Hulmer identifié par la Région comme pouvant traiter ces biodéchets (Hauteville la Guichard) Projet lombricompostage Méthaniseur du lycée Nature de Coutances Projet BLOUP (lavage/réemploi de contenants en verre) Accompagnement du tri à la source des biodéchets des professionnels Appel à projet de la Région pour les festivals (mobilité durable, écogestes, déchets...) Présence de PAPECO et ENCORE Présence de l'association AVRIL sur le territoire Outil « Ty Waste » sur la mise en relation d'entreprises devant se séparer de déchets et d'autres entreprises en ayant besoin	Augmentation du tarif de TGAP : 51 €/T en 2023, 58 €/T en 2024, 65 €/T en 2025 Evolution de la réglementation Difficile de sensibiliser des nouveaux publics Si clauses environnementales dans les marchés publics : pas ou peu de réponse des entreprises

d) Villedieu Intercom :

Facteurs internes	
ATOUTS	FAIBLESSES
Ratio OM faible + collecte en sacs transparents + pas de ramassage si indésirables (autocollants) + sacs numérotés Les déchèteries sont très utilisées (les services sont bien identifiés et les flux dirigés vers les bonnes filières) Forte implication des agents de Villedieu intercom (collecte en régie) Bonne dynamique entre élus et agents Existence de pratiques au niveau des services techniques pour limiter les déchets verts (co-compostage de pelouses chez des agriculteurs, gestion différenciée des espaces : certaines zones en mulching...)	Ratio encombrants élevé Ratio déchets verts en hausse Total DMA en hausse Manque de place sur les déchèteries de Villedieu et Percy pour les nouveaux flux Manque de rigueur des gardiens de déchèteries pour le contrôle d'accès Peu ou pas d'actions de prévention Peu de caractérisations / MODECOM
Facteurs externes	
OPPORTUNITES	MENACES
Implantation d'une ressourcerie sur le territoire Mise en service de la Centrale Biométhane d'ENGIE à Sainte-Cécile : traitement de pelouse, de biodéchets des professionnels Existences de l'association SEL MOMENT (système d'échange local)	Augmentation du tarif de TGAP : 51 €/T en 2023, 58 €/T en 2024, 65 €/T en 2025 Dépôts sauvages Mécontentement population / taux TEOM voté (démobilisation sur le geste de tri) Mécontentement professionnels suite assujettissement à la TEOM Evolution de la réglementation

e) CC Côte Ouest Centre Manche :

Facteurs internes	
ATOUTS	FAIBLESSES
Ratio OM faible + collecte en sacs transparents Bon tri, bonnes performances, bonne utilisation des services PCAET en cours d'élaboration Compostage : parc de composteurs existant (11 % de foyers équipés) + revente de composteurs à moitié prix Bonne dynamique et bonne connaissance du territoire Présence d'une ambassadrice du tri (actions prévention réalisées/en cours) Travail avec les professionnels engagé : action commerces responsables Peu d'habitats collectifs Broyage des déchets verts en déchèterie Déchèteries : communes considérées comme pros (accès payant) Collecte en régie + privé	Ratio encombrants élevé Ratio déchets verts élevé Ratio gravats élevé Déchèteries : marge de manœuvre sur les encombrants Manque de place dans les déchèteries Problématique du littoral / tourisme Peu de caractérisations / MODECOM Pas de pont bascule à la déchèterie de La Haye Taux de refus en CS assez élevé au centre de tri
Facteurs externes	
OPPORTUNITES	MENACES
Nouvelle exutoire pour les déchets verts (broyat) : la Florentaise Accompagnement du tri à la source des biodéchets des professionnels Engagement de Manche Habitat (1 site de compostage collectif déjà en place) pour le compostage partagé en pied d'immeubles	Augmentation du tarif de la TGAP : 51 €/T en 2023, 58 €/T en 2024, 65 €/T en 2025 Evolution de la réglementation Budget de la collectivité Difficulté de sensibiliser de nouveaux publics

Partenariat engagé avec SYREEN (bois, matériaux des produits de chantier...) Partenariat avec Tri Tout Solidaire du Pays de Coutances Présence de l'AFERE sur le territoire	
---	--

4. PLAN D' ACTIONS

4.1. Les actions déjà déployées

Hors PLPDMA, un certain nombre d'actions de prévention ont déjà été engagées par chacun des EPCI et le Point Fort Environnement. Elles sont recensées selon les 10 axes proposés par l'ADEME :

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets		
SLA	CCBDC	CMB
✓ PCAET validé en décembre 2022 ✓ Recyclage des écrans auprès de Tri Tout Solidaire ✓ Eco-pâturage sur les sites gérés par l'agglo ✓ Compostage	✓ PCAET ✓ Clauses dans les marchés publics ✓ Demandes de permis de construire : aire de retournement et locaux techniques poubelles ✓ Groupe de travail sur les dépôts sauvages ✓ Utilisation d'un broyeur par les services techniques de Carentan	✓ PCAET en cours d'élaboration ✓ Charte développement durable en interne commencée mais mise de côté ✓ Tasses à café réutilisables, dématérialisation, carafes et verres lavables ✓ Réparation du matériel informatique dès que possible ✓ Réemploi du mobilier en interne ✓ Pratique occasionnelle du mulching ✓ Broyage, paillage, mulching et éco-pâturage par la ville de Coutances ✓ Dans les crèches : plus de bouteilles pour l'eau des biberons et presque plus de jetable (charlottes...) ✓ Dans les accueils de loisirs : de moins en moins de goûters individuels
VI	COCM	SMPF
✓ PCAET en cours d'élaboration ✓ Arrêt des bouteilles en plastique et utilisation de tasses réutilisables ✓ Accompagne les élus sur la gestion des déchets sauvages ✓ Numérotation des sacs OMR + signature d'une convention avec le procureur pour la gestion des déchets sauvages ✓ Reprise du matériel informatique par le distributeur	✓ PCAET en cours d'élaboration ✓ Eco-agents, compostage, achats durables, réduction de la consommation de papier (impression sur verso de feuille de brouillon), tasses et verres réutilisables ✓ Demandes de permis de construire : aire de retournement et espaces dédiés pour les bacs ✓ Utilisation de gravats pour remblayage	✓ Mulching, éco-pâturage sur les sites du SMPF

✓ Pratique du mulching sur certaines zones + gestion différenciée ✓ Déchets verts apportés chez des agriculteurs	✓ Broyage des branches, plantes vivaces ✓ Certaines communes compostent en tas et pratiquent le mulching	
Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Agents en charge de la dotation des bacs et de la cellule facturation apportent des informations sur les consignes de tri ✓ Production d'un guide de tri ✓ Communication sur le site internet et les réseaux sociaux	✓ Recrutement d'un animateur prévention ✓ Production de documents de sensibilisation ✓ Création d'un guide du tri + d'un guide pour les élus ✓ Création de supports de communication trilingue (français, anglais, allemand) ✓ Recrutement d'un ambassadeur du tri	✓ Présence d'une ambassadrice de la propreté urbaine à Coutances qui réalise des animations dans les écoles, les associations sportives, auprès des migrants... ✓ Production d'un mémo tri ✓ Communication sur Facebook ✓ Refonte du site internet à venir ✓ Poste d'ambassadeur de tri créé en 2023 au sein du service déchets, et animations réalisées au centre de loisirs par un animateur de la direction des déchets
VI	COCM	SMPF
✓ Production d'un guide du tri et d'articles dans le magazine ✓ Communication sur Facebook	✓ Présence d'une ambassadrice du tri ✓ Animations : sur le compostage en déchèterie, défi foyer zéro déchets, commerces responsables, concours de dessin en école pour les camions de collecte, animations scolaires, animations en supermarchés, participation à des évènements ✓ Production d'un guide du tri, d'une réglette du tri, d'une guide sur les compostage individuel, d'articles dans le bulletin communautaire, de mémo tri thématique ✓ Communication sur le site internet et sur Facebook ✓ Partenariat avec Tri Tout Solidaire de Coutances et AFERE pour les textiles	✓ Recrutement d'une chargée de prévention déchets ✓ Participation à des événements + interventions extérieures ✓ Propositions d'animations lors de la SERD ✓ Visites de sites ✓ Communication sur le site internet et les réseaux sociaux

Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Utilisation de la REOMI depuis le 1er janvier 2023	✓ Utilisation de la REOM	✓ Utilisation de la TEOM + redevance spéciale pour les terrains de loisirs ✓ Déchèteries pour les professionnels : tarification selon les flux et le volume apporté
VI	COCM	SMPF
✓ Utilisation de la TEOM + redevance spéciale pour les professionnels	✓ Utilisation de la TEOM + redevance pour les terrains de loisirs ✓ Déchèteries pour les professionnels : payant selon type et quantité de déchets apportée	✓ Déchèteries pour les professionnels : payant selon type et quantité de déchets apportée
Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Projet Alimentaire Territorial avec un axe sur le gaspillage alimentaire ✓ Animations : semaine défi assiettes vides dans plusieurs écoles ✓ Partenariat avec le REGAL Normandie	✓ Projet Alimentaire Territorial en cours	✓ Projet Alimentaire Territorial 2020-2023 ✓ Formation au gaspillage alimentaire pour quelques écoles et élus
VI	COCM	SMPF
✓ Projet Alimentaire Territorial en cours	✓ Action commerces responsables	✓ Membre du REGAL Normandie
Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Collecte séparée des biodéchets : aide forfaitaire à l'achat d'un composteur ✓ 2 points de compostage partagé ✓ Suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte sur Saint-Lô et Agneaux et mise en place d'une collecte optionnelle et payante depuis 2023 ✓ Animations réalisées par Incroyables Comestibles et Pavillon des Energies	✓ Jardins pédagogiques au collège et au FJT	✓ Animations réalisées par Avril et la médiathèque ✓ Distribution de composteurs par la collectivité
VI	COCM	SMPF
✓ Collecte séparée des biodéchets : vente de composteurs depuis fin 2023	✓ Collecte séparée des biodéchets : vente de composteurs	✓ Mise à disposition gratuite d'environ 7500 composteurs en plastique entre 2002 et

	✓ 2 espaces de compostage partagé ✓ Animations sur le compostage ✓ Présence de l'ADEN qui propose la location d'un broyeur	2021, répartis sur l'ensemble des 5 EPCI
Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Présence de la ressourcerie Tri Tout Solidaire ✓ Atelier réparation vélo et DEEE (café réparation)	✓ Présence de l'AFERE et de Fil et Terre	✓ Présence de la ressourcerie Tri Tout Solidaire ✓ Présence de l'AFERE (textiles) ✓ Ateliers d'auto-réparation de vélos ✓ Ludothèque
VI	COCM	SMPF
Aucune action spécifique recensée	✓ Présence de l'AFERE (textiles)	✓ Présence d'une zone réemploi dans chaque déchèterie + convention avec Tri Tout Solidaire
Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable		
SLA	CCBDC	CMB
✓ Autocollants stop pub à la demande et en mairies	✓ La collectivité met à dispositions des conteneurs pour les événements/ manifestations	✓ Autocollants stop pub à la CMB et en mairies ✓ La collectivité met à dispositions des bacs pour les événements/ manifestations
VI	COCM	SMPF
✓ Autocollants stop pub à la demande	✓ Autocollants stop pub dans les pôles communautaires et en mairies ✓ La collectivité met à dispositions des bacs et sacs pour les événements/ manifestations ✓ Avec l'action commerces responsables : promotion de l'utilisation de sacs à pain et de l'acceptation du contenant du client aux commerçants	✓ La collectivité met à dispositions des conteneurs pour les événements/ manifestations
Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises		
Aucune action spécifique recensée		
Axe 9 : Réduire les déchets du BTP		
Aucune action spécifique recensée		
Axe 10 : Réduire les déchets marins		
SLA	CCBDC	CMB
Aucune action spécifique recensée	✓ Campagne de collecte des déchets sauvages avec la fédération de chasse, le Bon	✓ Bacs à marée (communaux) et associations impliquées sur le territoire

	Sauveur et les entreprises participatives	
VI	COCM	SMPF
<i>Aucune action spécifique recensée</i>	✓ Nettoyage de plages/havres par des associations	<i>Aucune action spécifique recensée</i>

4.2. Le plan d'actions 2024-2029

Le plan d'actions 2024-2029 a été élaboré par chacun des EPCI, dans un cadre commun. Les moyens financiers, humains et matériels sont à la charge de chaque EPCI. Quand cela est possible, des mutualisations pourront être recherchées.

Un référent technique ainsi qu'un élu référent ont été désignés par chaque EPCI et ont été les interlocuteurs privilégiés tout au long de l'élaboration du PLPDMA. Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu :

- Des réunions de travail avec chaque EPCI : planning d'élaboration du PLPDMA, tonnages, objectifs de réduction, actions déjà menées, acteurs présents sur le territoire
- Des groupes de travail avec les EPCI et les acteurs du territoire (élus, présidents et membres d'associations, représentants des différents services des EPCI...) : brainstorming sur les actions à mettre en place
- Des échanges entre les EPCI et les acteurs de leur territoire

Le diagnostic du territoire et les différents échanges ont permis de dégager un certain nombre de conclusions :

- Les déchets verts (en déchèteries) et les biodéchets (en OMR) sont les flux de déchets à collecter et à traiter les plus importants :
⇒ Leur prévention est un levier prioritaire.
- C'est aux EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets d'accompagner les usagers vers la prévention des déchets :
⇒ Les EPCI, pour être légitimes, doivent être exemplaires en matière de prévention et de réduction des déchets.
⇒ Des actions de sensibilisation envers le grand public doivent être déployées pour sensibiliser aux enjeux, modifier les pratiques et accompagner le changement.
- La prévention des déchets, via le réemploi, le don et la réparation participe au développement de l'économie locale et circulaire :
⇒ C'est un levier important à développer.

5 grands axes ont ainsi été retenus pour ce plan d'actions :

- Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités
- Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction des déchets
- Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons
- Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public
- Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Les annexes 8 à 13 présentent les fiches actions de chaque EPCI.

	Axe 1 : Réduire la production de DV et de biodéchets à traiter par les collectivités					
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 1.1 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets (compostage individuel ou autre)	Communication : relais des opérations menées par les EPCI	Proposer une aide financière de 20€ à l'achat d'un composteur pour les particuliers (850 aides sur la durée du plan)	Proposer des composteurs à prix réduit pour les particuliers (financement partiel par l'EPCI - 4200 composteurs sur la durée du plan)	Habitat individuel : proposer des composteurs à prix réduit (financement partiel par l'EPCI - 3400 composteurs) sur la durée du plan + formation d'un maître composteur dans la collectivité pour proposer des animations à la population	Proposer une aide financière à l'achat d'un composteur ou lombricomposteur pour les particuliers	Proposer des composteurs à prix réduit pour les particuliers (financement à 50% par l'EPCI - 90 composteurs)
		Intégration de la gestion des biodéchets dans le guide des déchets	Faciliter l'adoption de poules	Habitat collectif ou sans jardin : proposer des lombricomposteurs et bokashi à prix réduit	Accompagnement technique au compostage : échanges, distribution guide de l'ADEME et bioseau	
Action 1.2 : Développer le compostage partagé		Accompagner des sites de compostage partagé et de compostage en établissements	Mettre en place et accompagner 4 sites de compostage partagé par an	Fournir des composteurs collectifs aux communes + former des référents compost + distribuer des bioseaux aux habitants volontaires	Travailler avec les communes pour la mise en place de composteurs partagés pour les foyers ne disposant pas de place pour un composteur individuel	
			Professionnels : accompagnement à la mise en place de sites de compostage et vente de composteurs à prix réduit (5 par an)			
Action 1.3 : Réduire la quantité de déchets verts arrivant en déchèteries	Favoriser la gestion de proximité des déchets verts des services techniques : diagnostic, mutualisation d'actions de sensibilisation/formation + favoriser le broyage des branchages (location broyeur) + favoriser les apports de pelouse dans des installations de proximité (méthaniseurs...)		Sensibiliser en déchèteries pour la pratique du mulching et du broyage auprès des particuliers	Sensibiliser les services techniques communautaires et communaux aux différentes techniques pour diminuer la production de DV en déchèteries		
	Communication (site Internet, signalétique déchèteries, guide déchèteries) sur les alternatives possibles			Recenser les broyeurs communaux et étudier la possibilité de prêt des broyeurs entre les services espaces verts communaux et communautaires dans un premier temps, puis avec les particuliers		
	Proposer des opérations de broyage des branchages en déchèteries			Sensibiliser les particuliers à la baisse de la production de DV en déchèteries		
	Proposer une subvention de 20 euros à l'achat d'un kit mulching, et de 50 euros à l'achat ou à la location d'un broyeur					
Action 1.4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Accompagner à la communication	Diminuer le gaspillage alimentaire dans les cantines (campagnes de pesées)		Diminuer le gaspillage alimentaire dans les cuisines, cantines, halte-garderie et les métiers de bouche	Restauration collective : réaliser un diagnostic sur le gaspillage alimentaire (campagne de pesée, identification des déchets...) en vu de sensibiliser les élèves et de limiter les biodéchets à traiter sur l'ensemble des cantines de la collectivité	
		Inciter les commerçants à s'inscrire sur les applications de lutte contre le gaspillage alimentaire				
Autres actions				Lancer un appel à projet afin de trouver une solution de valorisation des biodéchets des particuliers et de trouver une solution de collecte des biodéchets des professionnels		

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Sensibilisation / formation des agents de la collectivité	Communiquer les bons gestes auprès des agents	Sensibiliser les agents de SLA à la prévention des déchets	Réutiliser les matériaux de déconstruction liés aux chantiers COCM	Inciter à la déconstruction plutôt qu'à la démolition concernant les bâtiments de l'EPCI	Définir un référent environnement par commune et commune déléguée	
		Engagement du numérique responsable par SLA		Former les chefs de service à l'économie circulaire		
		Distribuer des stop pub aux agents		Former les nouveaux élus à la problématique "déchets"		
Action 2.2 : Développement de nouvelles pratiques plus économes en déchets	Composter les biodéchets des espaces de restauration	Substituer la déconstruction à la démolition sur les chantiers gérés par SLA	Mettre en place le compostage dans les lieux publics (cimetières, mairies, services techniques, EHPAD...)	Limiter l'utilisation du papier (sensibilisation et conventionnement avec une entreprise de proximité pour un recyclage au plus près, travail sur la dématérialisation)	Marchés publics : intégrer dans le règlement de la commande publique un axe sur les matériaux, le réemploi et les déchets + former les agents + sensibiliser les services communautaires sur les achats durables + développer l'achat de téléphones et ordinateurs reconditionnés	
	Acheter de la vaisselle réutilisable (réemploi à favoriser)	Marchés publics de déconstruction : ajouter un volet sur la gestion des déchets	Mettre en place une plateforme d'échanges inter-communes pour échange équipements et matériaux	Inciter à la mutualisation du matériel entre services (plateforme interne d'échanges)		
	Limiter les impressions papier	Entreprendre une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement (choix des plantes, éco-pâturage, gestion différenciée, zéro phyto)	Recherche de partenariats pour le réemploi des équipements non utilisés (ex : matériel informatique et mobilier)	Marchés publics : intégrer dans le règlement de la commande publique un axe sur les matériaux, le réemploi et les déchets + former les agents + sensibiliser les services communautaires sur les achats durables + développer l'achat de téléphones et ordinateurs reconditionnés		
	Favoriser l'éco-pâturage		Evènements : recensement, favoriser le geste de tri en fournissant du matériel adapté	Trouver des alternatives aux essuie mains jetables (écoles, bâtiments publics...)		
Action 2.3 : Inciter à des événements davantage éco-responsables en matière de déchets		Rendre les événements de SLA plus éco-responsables en matière de déchets (contenants réutilisables, carafes, limitation des eco cup et des objets promotionnels, objets promotionnels éco responsables)	Espaces sportifs : intégrer une clause de bonne gestion des déchets à la charte d'utilisation	Se doter d'une charte pour les événements organisés sur le territoire		
Autres actions			Organiser des collectes spécifiques (jouets, équipements de sport...) au sein de certains établissements publics			
			Mettre en place et/ou développer le tri dans les lieux publics (cimetières, mairies, services techniques, EHPAD...)			

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Favoriser le réemploi en déchèteries	Créer une zone de reprise gratuite de matériaux et d'objets à la déchèterie de Saint-Lô			Déchèteries : repenser le fonctionnement et l'organisation + modifier la communication (signalétique) + renforcer le rôle des gardiens + proposer des zones de réemploi	Repenser le fonctionnement des déchèteries : formation des agents, signalétique, sécurité	
	Améliorer la collecte réemploi en déchèteries : visibilité, signalétique, aménagement, formation gardiens...					
Action 2.2 : Communiquer sur le réemploi, la réparation et les dons		Communiquer sur les ateliers de réparation et de fabrication (repair café)	Communiquer sur le réemploi, sur l'AFERE et sur Tri Tout (réseaux sociaux, site internet, affichage...)	Communiquer sur le réemploi, la réparation et le bonus réparation (site internet, mag, plaquette...)		
			Faire l'inventaire des acteurs du réemploi : utilisation d'outils numériques			
			Créer un annuaire des réparateurs du territoire et alentour			
			Communiquer sur la réparation et sur le bonus réparation (réseaux sociaux, site internet...)			
Action 2.3 : Accompagnement les entreprises			Entreprises : mettre en place une plateforme d'échange pour les emballages professionnels + mettre en place des collectes ponctuelles pour les employés (textile, jouet..)	Promouvoir le réemploi auprès des entreprises : labellisation qualirépar, Eco'Défis avec la CMA		
				Favoriser le réemploi des affaires de sport en travaillant avec les entreprises du secteur		
				Travailler avec les structures compétentes sur les déchets conchyliques		
				Animer un réseau d'entreprises pour une démarche d'écologie industrielle et territoriale		
				Affecter un budget pour aider les actions d'économie circulaire sur le territoire		
Action 2.4 : Proposer des équipements/événements favorisant le réemploi	Proposer des collectes éphémères (articles de sport, jouets...)		Mettre en place une armoire à don au pôle COCM de Périers	Organiser des collectes/trocs de jouets en fin d'année dans les écoles et centres de loisirs		
			Proposer des demi-journées réemploi dans les déchèteries avec Tri Tout Solidaire pour mettre en lumière la zone réemploi des déchèteries	Organiser des trocs d'affaires de sport en début ou fin d'année scolaire		
				Développer les ateliers de réparation		
				Améliorer le réseau de bornes textiles		
				Se doter d'une charte pour les événements organisés sur le territoire qui obtiendraient une aide de la collectivité		

	Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public					
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Réaliser des animations grand public	Proposer des animations : ateliers, stands (grand public, scolaires, entreprises...)	Proposer des animations via Tri-Tout Solidaire	Réaliser des stands sur les marchés ou lors d'évènements	Participer à la SERD	Forum des déchets prévu en 2025	
	Participer aux semaines thématiques et aux évènements autour des 5R	Sensibiliser via des ateliers et expérimentations sur les biodéchets via graines de partage et les petits composteurs	Sensibiliser en déchèteries	Proposer des visites de sites (déchèteries, ISDND, centre de tri...)	Réaliser des animations en milieu associatif (sur demande)	
	Proposer des visites de nos équipements (déchèteries, centre d'enfouissement)					
Action 2.2 : Réaliser des interventions scolaires	Réaliser des interventions scolaires	Sensibiliser les scolaires grâce au partenariat avec Tri-Tout Solidaire	Créer et communiquer un livret des animations proposées aux écoles du territoire	Proposer des animations dans les écoles	Réaliser des animations scolaires (sur demande)	
			Réaliser des animations dans les écoles			
			Proposer des visites de sites (déchèteries, ISDND, TTS, Afere, centre de tri...) pour les collégiens			
			Organiser des jeux concours avec les scolaires			
Action 2.3 : Communiquer sur la réduction et la prévention des déchets	Réaliser de nouveaux panneaux de signalétique en déchèteries intégrant un message de prévention	Communication : guides, site internet, réseaux sociaux, affichage	Communication : site internet, réseaux sociaux	Communication : site internet, articles communautaires, réseaux sociaux...	Communication : création d'un guide du tri, lettres d'info, rencontre avec les usagers lors des permanences de distribution de bacs	
	Communication digitale, presse, panneaux...			Développer la communication auprès des touristes (sticker dans les lieux de location, cartographie des PAV...)		
	Réaliser un guide des déchèteries					
Action 2.4 : Inciter au respect des consignes de tri	Mettre à disposition de nos EPCI des conteneurs pour les évènements	Permettre aux touristes de respecter les consignes de tri/de collecte		Créer un kit commun aux bâtiments communautaires et communaux pour faciliter la compréhension du tri	Rencontrer les usagers (via l'ambassadeur du tri)	
		Doter les usagers de bac/sac/badge permettant de bien effectuer le tri + installer des points d'apport volontaire dans les zones fortement agglomérées				
Action 2.5 : Accompagner les collectivités et professionnels	Réaliser un mémo des bonnes pratiques en déchèteries pour les communes et EPCI		Réaliser un test de couches lavables dans les MAM et crèches : étude de faisabilité + phase de test	Accompagner les communes dans la communication	Rencontrer les professionnels (via l'ambassadeur du tri)	
			Communiquer auprès des agriculteurs sur les collectes spécifiques	Former les agents de garderie et ALSH pour qu'ils puissent sensibiliser les enfants		
				Travailler avec les structures d'aide à la personne		
				Travailler avec les bailleurs sociaux pour sensibiliser les locataires		
Autres actions			Accompagner le déploiement des nouvelles filières REP à l'extérieur des déchèteries		Réaliser des campagnes de ramassage de déchets	
			Mise à disposition de stop pub pour les habitants dans les pôles COCM et mairies			

Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	Pérenniser le pass déchèterie + étudier la facturation des passages supplémentaires		Faire un état des lieux des déchets apportés par les professionnels en déchèteries + étudier la mise en place d'un contrôle d'accès	Limitier le nombre de passages des collectivités en déchèteries pour les déchets verts et pour les gravats	Mettre en œuvre la redevance incitative en 2025-2026	
	Facturer les communes et EPCI en déchèteries			Mener une étude sur la mise en place d'une tarification incitative	Déchèterie de Carquebut : faire un état des lieux des déchets apportés par les professionnels en déchèteries + étudier la mise en place d'un contrôle d'accès	
				Mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels		
				(Re)mettre en place le contrôle d'accès en déchèteries		

5. SUIVI DU PLPDMA

Un bilan annuel sera présenté chaque année à la CCES. Ce bilan reprendra les actions menées sur le territoire du PLPDMA et l'évolution des tonnages collectés par flux.

En interne, une réunion de suivi avec les référents PLPDMA de chaque EPCI sera réalisée au moins une fois par an.

Les actions seront suivies grâce aux indicateurs mentionnés en annexe 14.

En complément du suivi des actions, des caractérisations sur les OMR seront réalisées en 2027 à l'échelle de l'EPCI et/ou du SMPF pour mesurer l'évolution :

- De la composition des OMR
- Du potentiel de gisements de prévention
- Du potentiel de réduction des recyclables
- Du potentiel de réduction par apports en déchèteries

Des caractérisations sur les encombrants pourront également être réalisées.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération de la composition de la CCES.....	42
Annexe 2 : Tonnages 2023 des déchèteries par EPCI.....	43
Annexe 3 : Eléments du rapport de caractérisations des OMR à l'échelle du Point Fort Environnement.....	44
Annexe 4 : Résultat des caractérisations des OMR pour Saint-Lô Agglo.....	45
Annexe 5 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC de la Baie du Cotentin.....	47
Annexe 6 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC Coutances mer et bocage.....	49
Annexe 7 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC Villedieu Intercom.....	51
Annexe 8 : Fiches actions du Point Fort Environnement.....	53
Annexe 9 : Fiches actions de la CA Saint-Lô Agglo.....	62
Annexe 10 : Fiches actions de la CC Côte Ouest Centre Manche.....	70
Annexe 11 : Fiches actions de la CC Coutances mer et bocage.....	87
Annexe 12 : Fiches actions de la CC Baie du Cotentin.....	107
Annexe 13 : Fiches actions de Villedieu Intercom.....	114
Annexe 14 : Indicateurs de suivi des actions.....	115

Annexe 1 : Délibération de la composition de la CCES

DEL-2023-20 : Composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

Vu la délibération n°2022-38 engageant le Point Fort Environnement dans l'élaboration, en lien avec ses EPCI membres, d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)

Vu le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets et assimilés et précisant les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA,

Vu l'article R541-41-24 du Code de l'Environnement,

Vu l'article R541-41-27 du Code de l'Environnement,

Vu l'article R541-41-28 du Code de l'Environnement,

Il convient de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA.

Cette CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA. Elle doit se réunir au moins un fois par an pour que soit présenté le bilan du PLPDMA et évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

La proposition de composition est la suivante :

- Président du Point Fort Environnement
- Vice-Président du Point Fort Environnement - référent en charge du PLPDMA
- Vice-Président du Point Fort Environnement en charge de la communication
- Les 5 vice-Présidents en charge des déchets ménagers des 5 EPCI membres
- Le/la DGS du Point Fort Environnement
- Un représentant de la région Normandie (sous réserve de leur accord)
- Un représentant de l'Observatoire des déchets en Normandie
- En fonction des sujets traités, la CCES pourra inviter, lorsqu'elle le jugera utile, des personnes qualifiées (représentants des chambres consulaires, représentants associatifs, usagers, professionnel, élus...).

La CCES sera présidée par l' élu(e) référent(e) en charge du PLPDMA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA telle que proposée ci-dessus.

Annexe 2 : Tonnages 2023 des déchèteries par EPCI

	SLA	CCBDC	CMB	VI	COCM
Amiante	0 T	0 T	0 T	0 T	84 T
Bois	602 T	470 T	1 589 T	110 T	873 T
Cartons	1 126 T	347 T	496 T	242 T	305 T
DDS	94 T	45 T	97 T	26 T	44 T
DEEE	653 T	245 T	510 T	141 T	362 T
Encombrants	3 627 T	1 432 T	4 568 T	1 310 T	1 808 T
Ferraille	795 T	278 T	705 T	176 T	425 T
Gravats	4 145 T	1 762 T	3 103 T	797 T	1 847 T
Mobilier	2 336 T	560 T	629 T	470 T	630 T
Végétaux	12 692 T	3 135 T	11 528 T	1 702 T	2 509 T
Autres	430 T	92 T	24 T	88 T	0 T
TOTAL	26 500 T	8 366 T	23 249 T	5 062 T	8 887 T

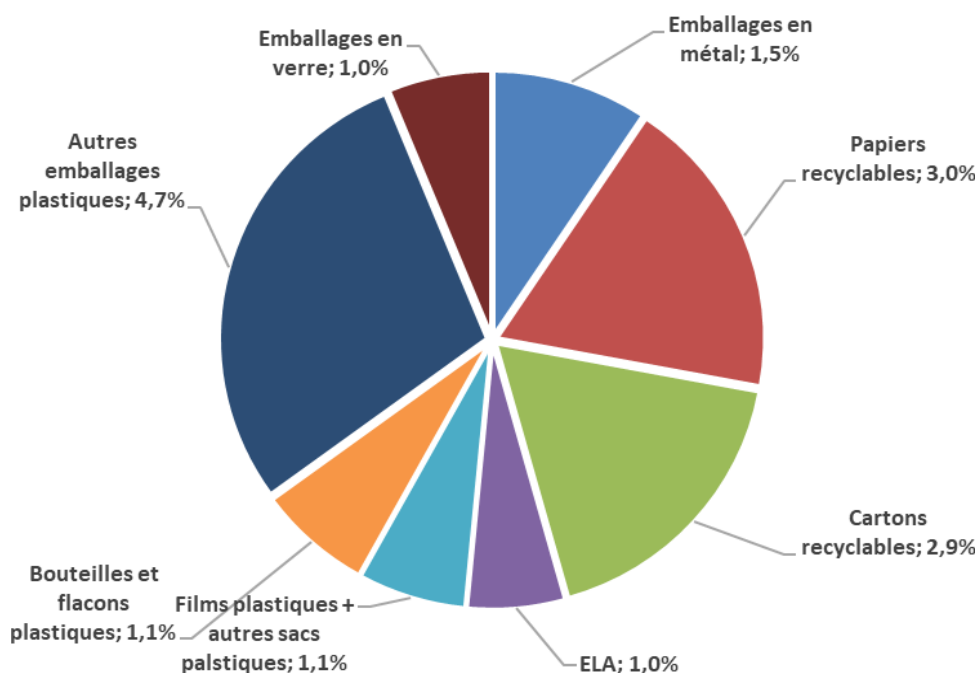
Annexe 3 : Éléments du rapport de caractérisations des OMR à l'échelle du Point Fort Environnement

Catégories	Sous-catégories	Moyenne Syndicat (%)	Ratio de collecte (kg/hab/an)	Tonnage collecté (t)
1. Déchets putrescibles	01.01 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	22,7%	33,3	3 705
	01.02 Produits alimentaires non consommés	3,0%	4,4	492
	01.03 Produits alimentaires non consommés sous emballage	3,2%	4,7	519
	01.04 Déchets de jardin	1,1%	1,6	177
	01.05 Autres putrescibles	0,7%	1,1	120
2. Papiers	02.01 Emballages papiers	1,2%	1,8	195
	02.02 Journaux, Revues, Magazines	0,5%	0,7	77
	02.03 Imprimés publicitaires	0,4%	0,6	62
	02.04 Papiers bureautiques	0,6%	0,9	95
	02.05 Autres papiers	0,4%	0,6	63
3. Cartons	03.01 Emballages cartons plats	1,5%	2,3	253
	03.02 Emballages cartons ondulés	0,5%	0,7	82
	03.03 Autres cartons	0,3%	0,4	47
4. Composites	04.01 Emballages de liquides alimentaires	0,3%	0,4	43
	04.02 Autres emballages composites	0,7%	1,1	120
	04.03 PAM	0,2%	0,2	25
5. Textiles	05.01 Textiles	1,4%	2,1	234
	05.02 Textiles d'ameublement	0,3%	0,4	44
	05.03 Autres textiles	0,3%	0,4	42
6. Textiles sanitaires	06.01 Couches bébé	8,5%	12,5	1 391
	06.02 Autres fraction hygiénique	6,3%	9,3	1 030
	06.03 Fraction papiers souillés	7,7%	11,3	1 260
7. Plastiques	07.01 Sacs poubelles	3,4%	4,9	550
	07.02 Autres sacs plastiques	0,6%	0,9	103
	07.03 Autres films plastiques d'emballage	0,6%	0,9	99
	07.04 Bouteilles et flacons en PET pour boissons	0,3%	0,5	50
	07.05 Bouteilles et flacons en PET hors boissons	0,1%	0,1	9
	07.06 Bouteilles d'eau	0,2%	0,3	28
	07.07 Bouteilles et flacons polyoléfines pour boissons	0,1%	0,1	16
	07.08 Bouteilles et flacons polyoléfines hors boissons	0,1%	0,2	19
	07.09 Autres emballages plastiques rigides	2,5%	3,7	414
	07.10 Autres emballages plastiques souples	1,8%	2,6	291
	07.11 Autres plastiques (jante de voiture)	0,7%	1,1	121
8. Combustibles non classés	08.01 Emballages en bois	0,1%	0,1	9
	08.02 Chaussures	0,3%	0,5	54
	08.03 Maroquinerie	0,1%	0,2	23
	08.04 Autres combustibles	2,1%	3,1	341
9. Verre	09.01 Emballages en verre incolore	0,9%	1,3	144
	09.02 Emballages en verre de couleur	0,4%	0,6	72
	09.03 Autres verres	0,2%	0,2	27
10. Métaux	10.01 Canettes en alu et en acier	0,1%	0,2	21
	10.02 Emballages métaux ferreux	0,8%	1,2	130
	10.03 Emballages aluminium	0,3%	0,4	46
	10.04 Autres métaux ferreux	0,3%	0,4	44
	10.05 Autres métaux non ferreux	0,2%	0,3	37
11. Incombustibles non classés	11.01 Emballages incombustibles	0,2%	0,2	26
	11.02 Coquilles et coquillages vides	2,1%	3,1	348
	11.03 Autres incombustibles	1,5%	2,1	237
12. Déchets dangereux	12.01 Déchets diffus spécifiques	0,1%	0,1	10
	12.02 Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0%	0,0	0
	12.03 Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	2
	12.04 Déchets d'activités de soins perforants	0,0%	0,0	1
	12.05 Huiles minérales	0,0%	0,0	0
	12.06 Cartouches d'impression	0,0%	0,0	0
	12.07 Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	0
	12.08 Médicaments non utilisés	0,1%	0,1	13
	12.09 Autres déchets spéciaux	1,7%	2,5	280
13. Éléments fins	Éléments fins entre 8 et 20 mm	9,6%	14,1	1 569
	Éléments fins <8 mm	6,7%	9,8	1 095

Annexe 4 : Résultat des caractérisations des OMR pour Saint-Lô Agglo

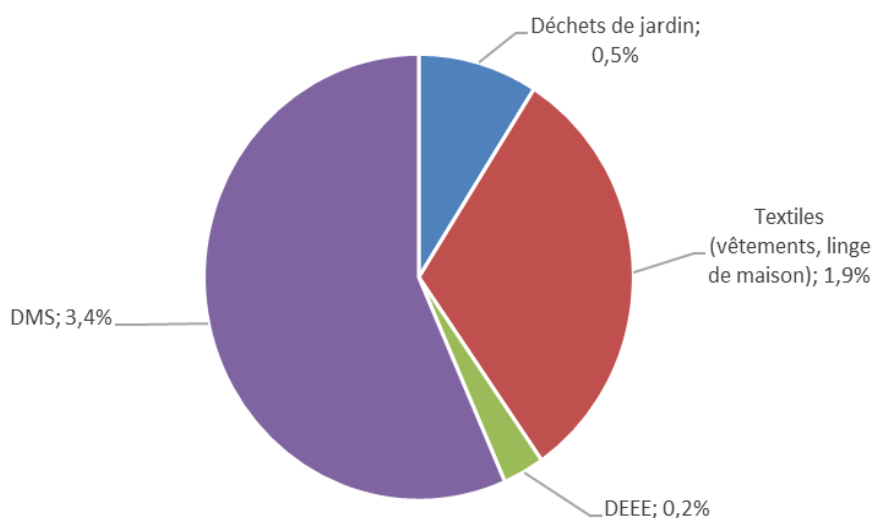
Catégories	Sous-catégories	Moyenne St Lô Agglo(%)	Ratio de collecte (kg/hab/an)	Tonnage collecté (t)
1. Déchets putrescibles	01.01 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	21,3%	28,4	2 161
	01.02 Produits alimentaires non consommés	2,1%	2,8	213
	01.03 Produits alimentaires non consommés sous emballage	2,6%	3,5	266
	01.04 Déchets de jardin	0,5%	0,7	56
	01.05 Autres putrescibles	0,6%	0,8	60
2. Papiers	02.01 Emballages papiers	1,2%	1,6	125
	02.02 Journaux, Revues, Magazines	0,2%	0,3	20
	02.03 Imprimés publicitaires	0,3%	0,4	30
	02.04 Papiers bureautiques	1,0%	1,3	101
	02.05 Autres papiers	0,3%	0,4	28
3. Cartons	03.01 Emballages cartons plats	1,7%	2,2	170
	03.02 Emballages cartons ondulés	0,7%	0,9	70
	03.03 Autres cartons	0,5%	0,7	51
4. Composites	04.01 Emballages de liquides alimentaires	0,2%	0,3	25
	04.02 Autres emballages composites	0,7%	0,9	71
	04.03 PAM	0,2%	0,3	19
5. Textiles	05.01 Textiles	1,9%	2,5	193
	05.02 Textiles d'ameublement	0,2%	0,3	22
	05.03 Autres textiles	0,4%	0,6	45
6. Textiles sanitaires	06.01 Couches bébé	10,0%	13,4	1 018
	06.02 Autres fraction hygiénique	7,4%	9,9	753
	06.03 Fraction papiers souillés	8,1%	10,8	822
7. Plastiques	07.01 Sacs poubelles	3,9%	5,2	397
	07.02 Autres sacs plastiques	0,6%	0,8	61
	07.03 Autres films plastiques d'emballage	0,5%	0,6	46
	07.04 Bouteilles et flacons en PET pour boissons	0,5%	0,7	52
	07.05 Bouteilles et flacons en PET hors boissons	0,1%	0,2	12
	07.06 Bouteilles d'eau	0,2%	0,2	18
	07.07 Bouteilles et flacons polyoléfines pour boissons	0,2%	0,2	18
	07.08 Bouteilles et flacons polyoléfines hors boissons	0,1%	0,2	15
	07.09 Autres emballages plastiques rigides	2,5%	3,3	251
	07.10 Autres emballages plastiques souples	2,2%	2,9	222
	07.11 Autres plastiques (jante de voiture)	1,0%	1,4	104
8. Combustibles non classés	08.01 Emballages en bois	0,1%	0,1	5
	08.02 Chaussures	0,3%	0,4	33
	08.03 Maroquinerie	0,2%	0,3	25
	08.04 Autres combustibles	1,8%	2,5	187
9. Verre	09.01 Emballages en verre incolore	0,9%	1,1	87
	09.02 Emballages en verre de couleur	0,1%	0,2	15
	09.03 Autres verres	0,6%	0,9	65
10. Métaux	10.01 Canettes en alu et en acier	0,1%	0,2	15
	10.02 Emballages métaux ferreux	1,0%	1,3	102
	10.03 Emballages aluminium	0,4%	0,5	38
	10.04 Autres métaux ferreux	0,2%	0,3	23
	10.05 Autres métaux non ferreux	0,1%	0,1	8
11. Incombustibles non classés	11.01 Emballages incombustibles	0,0%	0,0	0
	11.02 Coquilles et coquillages vides	1,6%	2,2	165
	11.03 Autres incombustibles	1,5%	1,9	147
12. Déchets dangereux	12.01 Déchets diffus spécifiques	0,0%	0,1	5
	12.02 Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0%	0,0	0
	12.03 Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	0
	12.04 Déchets d'activités de soins perforants	0,0%	0,0	1
	12.05 Huiles minérales	0,0%	0,0	0
	12.06 Cartouches d'impression	0,0%	0,0	0
	12.07 Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	0
	12.08 Médicaments non utilisés	0,1%	0,1	6
	12.09 Autres déchets spéciaux	3,3%	4,4	336
13. Eléments fins	Eléments fins entre 8 et 20 mm	7,3%	9,8	745
	Eléments fins <8 mm	6,1%	8,2	623

Caractérisations des OMR de Saint-Lô Agglo : part de déchets recyclables, potentiellement valorisables



16,2% des OMR de Saint-Lô Agglo peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via la collecte sélective, soit un gisement annuel de 1641 t représentant 21,5 kg/hab.

Caractérisations des OMR de Saint-Lô Agglo : part de déchets allant en déchèteries, potentiellement valorisables

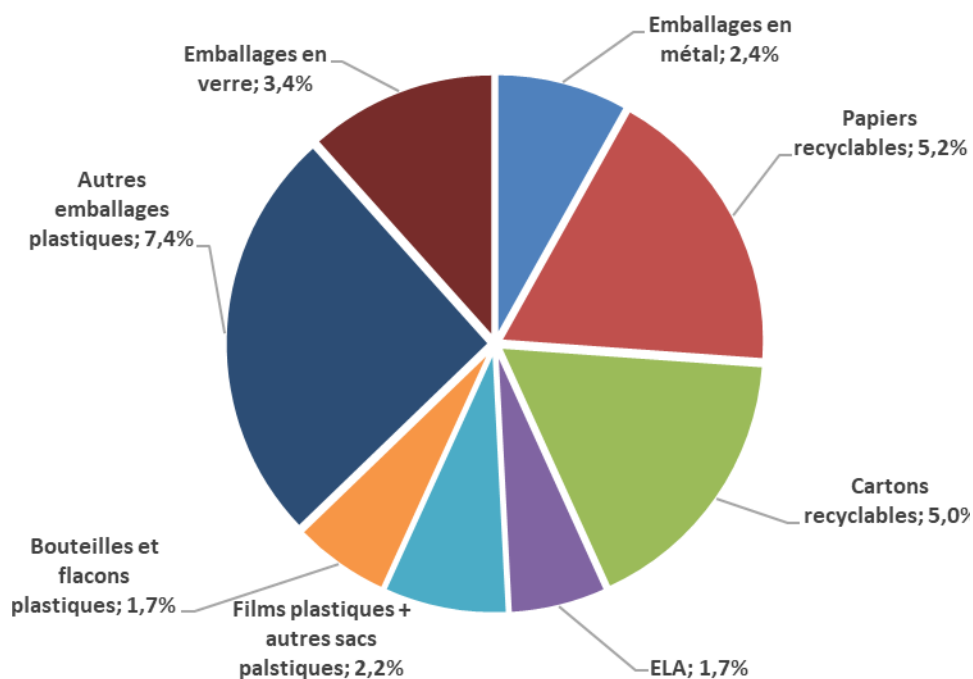


6,1% des OMR de Saint-Lô Agglo peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via les déchèteries, soit un gisement annuel de 266 t représentant 3,5 kg/hab.

Annexe 5 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC de la Baie du Cotentin

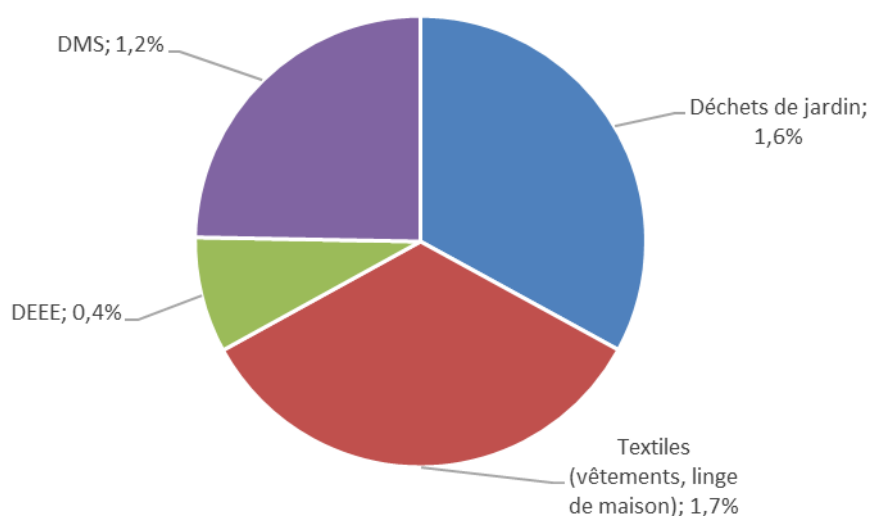
Catégories	Sous-catégories	Moyenne CC Baie du Cotentin (%)	Ratio de collecte (kg/hab/an)	Tonnage collecté (t)
1. Déchets putrescibles	01.01 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	14,0%	33,7	781
	01.02 Produits alimentaires non consommés	3,3%	7,9	183
	01.03 Produits alimentaires non consommés sous emballage	4,8%	11,7	270
	01.04 Déchets de jardin	1,6%	3,9	89
	01.05 Autres putrescibles	0,9%	2,2	52
2. Papiers	02.01 Emballages papiers	2,0%	4,9	114
	02.02 Journaux, Revues, Magazines	0,8%	2,0	46
	02.03 Imprimés publicitaires	0,7%	1,6	38
	02.04 Papiers bureautiques	0,8%	2,0	46
	02.05 Autres papiers	0,9%	2,1	49
3. Cartons	03.01 Emballages cartons plats	3,4%	8,1	188
	03.02 Emballages cartons ondulés	1,1%	2,7	62
	03.03 Autres cartons	0,5%	1,2	27
4. Composites	04.01 Emballages de liquides alimentaires	0,7%	1,8	41
	04.02 Autres emballages composites	1,0%	2,4	55
	04.03 PAM	0,4%	1,0	22
5. Textiles	05.01 Textiles	1,7%	4,0	92
	05.02 Textiles d'ameublement	0,7%	1,7	40
	05.03 Autres textiles	0,1%	0,4	8
6. Textiles sanitaires	06.01 Couches bébé	5,9%	14,3	332
	06.02 Autres fraction hygiénique	4,3%	10,5	242
	06.03 Fraction papiers souillés	4,9%	11,8	274
7. Plastiques	07.01 Sacs poubelles	3,1%	7,5	173
	07.02 Autres sacs plastiques	0,7%	1,8	42
	07.03 Autres films plastiques d'emballage	1,5%	3,5	82
	07.04 Bouteilles et flacons en PET pour boissons	0,7%	1,7	39
	07.05 Bouteilles et flacons en PET hors boissons	0,1%	0,2	5
	07.06 Bouteilles d'eau	0,5%	1,1	26
	07.07 Bouteilles et flacons polyoléfinés pour boissons	0,2%	0,5	12
	07.08 Bouteilles et flacons polyoléfinés hors boissons	0,3%	0,7	16
	07.09 Autres emballages plastiques rigides	5,1%	12,2	283
	07.10 Autres emballages plastiques souples	2,4%	5,7	132
	07.11 Autres plastiques (jante de voiture)	1,0%	2,5	58
8. Combustibles non classés	08.01 Emballages en bois	0,1%	0,2	5
	08.02 Chaussures	0,8%	1,8	42
	08.03 Maroquinerie	0,3%	0,6	14
	08.04 Autres combustibles	2,4%	5,7	131
9. Verre	09.01 Emballages en verre incolore	1,8%	4,3	101
	09.02 Emballages en verre de couleur	1,6%	3,8	88
	09.03 Autres verres	0,0%	0,0	1
10. Métaux	10.01 Canettes en alu et en acier	0,2%	0,6	14
	10.02 Emballages métaux ferreux	1,5%	3,6	84
	10.03 Emballages aluminium	0,6%	1,5	34
	10.04 Autres métaux ferreux	0,7%	1,7	40
	10.05 Autres métaux non ferreux	0,2%	0,6	14
11. Incombustibles non classés	11.01 Emballages incombustibles	0,0%	0,0	0
	11.02 Coquilles et coquillages vides	0,7%	1,6	37
	11.03 Autres incombustibles	2,1%	5,2	120
12. Déchets dangereux	12.01 Déchets diffus spécifiques	0,2%	0,4	9
	12.02 Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0%	0,0	0
	12.03 Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	0
	12.04 Déchets d'activités de soins perforants	0,0%	0,0	0
	12.05 Huiles minérales	0,0%	0,0	0
	12.06 Cartouches d'impression	0,0%	0,0	0
	12.07 Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	0
	12.08 Médicaments non utilisés	0,1%	0,3	8
	12.09 Autres déchets spéciaux	0,8%	2,0	46
13. Eléments fins	Eléments fins entre 8 et 20 mm	6,2%	14,9	346
	Eléments fins <8 mm	9,4%	22,5	522

Caractérisations des OMR de CC de la Baie du Cotentin : part de déchets recyclables, potentiellement valorisables



29,1% des OMR de la CC Baie du Cotentin peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via la collecte sélective, soit un gisement annuel de 1622 t représentant 70 kg/hab.

Caractérisations des OMR de CC de la Baie du Cotentin : part de déchets allant en déchèteries, potentiellement valorisables

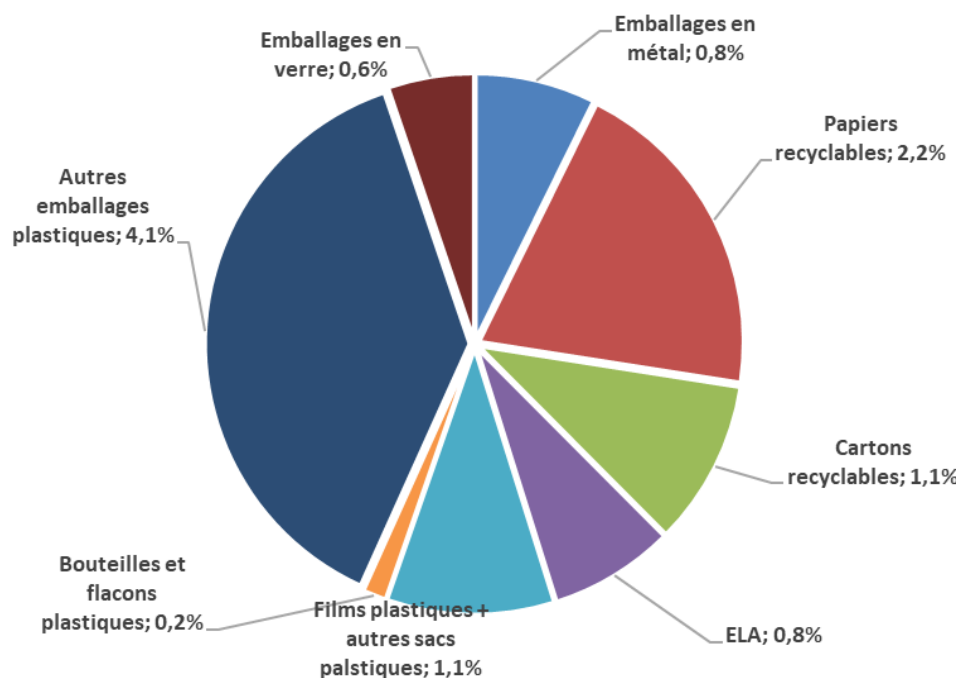


4,9% des OMR de la CC Baie du Cotentin peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via les déchèteries, soit un gisement annuel de 271 t représentant 11,7 kg/hab.

Annexe 6 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC Coutances mer et bocage

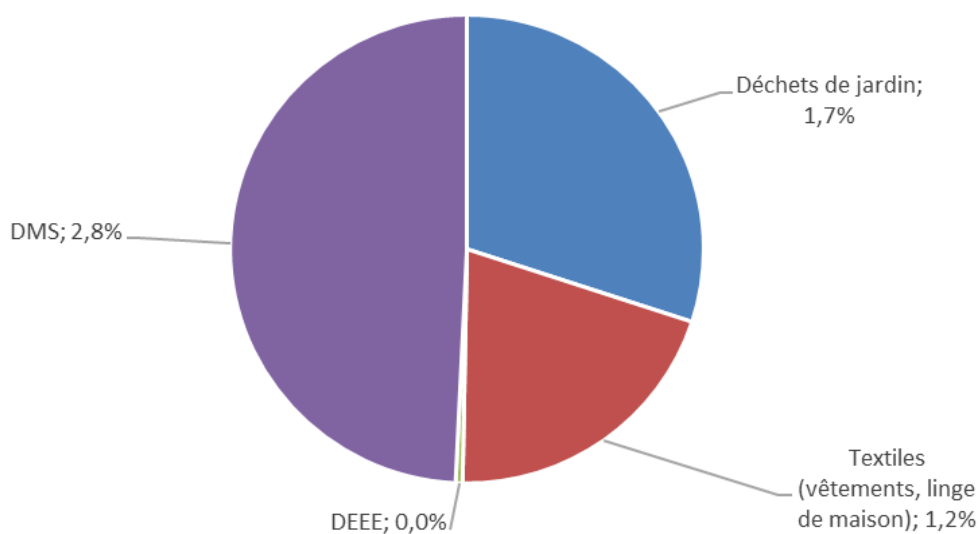
Catégories	Sous-catégories	Moyenne CC Coutances mer et bocage (%)	Ratio de collecte (kg/hab/an)	Tonnage collecté (t)
1. Déchets putrescibles	01.01 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	26,1%	38,7	1 929
	01.02 Produits alimentaires non consommés	3,9%	5,8	288
	01.03 Produits alimentaires non consommés sous emballage	2,8%	4,2	207
	01.04 Déchets de jardin	1,7%	2,5	127
	01.05 Autres putrescibles	0,5%	0,8	40
2. Papiers	02.01 Emballages papiers	0,9%	1,4	69
	02.02 Journaux, Revues, Magazines	0,2%	0,4	18
	02.03 Imprimés publicitaires	0,4%	0,6	32
	02.04 Papiers bureautiques	0,4%	0,6	28
	02.05 Autres papiers	0,2%	0,3	13
3. Cartons	03.01 Emballages cartons plats	0,8%	1,2	59
	03.02 Emballages cartons ondulés	0,2%	0,3	13
	03.03 Autres cartons	0,1%	0,2	8
4. Composites	04.01 Emballages de liquides alimentaires	0,1%	0,1	4
	04.02 Autres emballages composites	0,8%	1,1	57
	04.03 PAM	0,0%	0,0	2
5. Textiles	05.01 Textiles	1,2%	1,7	86
	05.02 Textiles d'ameublement	0,1%	0,2	10
	05.03 Autres textiles	0,0%	0,0	0
6. Textiles sanitaires	06.01 Couches bébé	8,5%	12,5	624
	06.02 Autres fraction hygiénique	6,3%	9,3	465
	06.03 Fraction papiers souillés	7,9%	11,7	583
7. Plastiques	07.01 Sacs poubelles	3,1%	4,6	229
	07.02 Autres sacs plastiques	0,7%	1,0	52
	07.03 Autres films plastiques d'emballage	0,4%	0,6	29
	07.04 Bouteilles et flacons en PET pour boissons	0,0%	0,1	3
	07.05 Bouteilles et flacons en PET hors boissons	0,0%	0,0	2
	07.06 Bouteilles d'eau	0,1%	0,1	5
	07.07 Bouteilles et flacons polyoléfines pour boissons	0,0%	0,0	1
	07.08 Bouteilles et flacons polyoléfines hors boissons	0,0%	0,0	1
	07.09 Autres emballages plastiques rigides	2,1%	3,2	158
	07.10 Autres emballages plastiques souples	2,0%	2,9	145
	07.11 Autres plastiques (jante de voiture)	0,5%	0,7	37
8. Combustibles non classés	08.01 Emballages en bois	0,0%	0,1	3
	08.02 Chaussures	0,2%	0,3	14
	08.03 Maroquinerie	0,1%	0,1	5
	08.04 Autres combustibles	2,7%	4,0	201
9. Verre	09.01 Emballages en verre incolore	0,5%	0,8	40
	09.02 Emballages en verre de couleur	0,0%	0,0	2
	09.03 Autres verres	0,0%	0,0	1
10. Métaux	10.01 Canettes en alu et en acier	0,1%	0,2	8
	10.02 Emballages métaux ferreux	0,6%	0,9	43
	10.03 Emballages aluminium	0,1%	0,1	7
	10.04 Autres métaux ferreux	0,1%	0,1	7
	10.05 Autres métaux non ferreux	0,3%	0,5	25
11. Incombustibles non classés	11.01 Emballages incombustibles	0,3%	0,5	23
	11.02 Coquilles et coquillages vides	4,0%	6,0	298
	11.03 Autres incombustibles	1,5%	2,3	114
12. Déchets dangereux	12.01 Déchets diffus spécifiques	0,0%	0,0	0
	12.02 Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,0%	0,0	0
	12.03 Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	1
	12.04 Déchets d'activités de soins perforants	0,0%	0,0	1
	12.05 Huiles minérales	0,0%	0,0	0
	12.06 Cartouches d'impression	0,0%	0,0	0
	12.07 Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	0
	12.08 Médicaments non utilisés	0,1%	0,1	5
	12.09 Autres déchets spéciaux	2,7%	4,0	202
13. Eléments fins	Eléments fins entre 8 et 20 mm	9,0%	13,3	663
	Eléments fins <8 mm	5,4%	8,0	397

Caractérisations des OMR de CC Coutances mer et bocage : part de déchets recyclables, potentiellement valorisables



10,8% des OMR de la CC Coutances mer et bocage peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via la collecte sélective, soit un gisement annuel de 797 t représentant 16 kg/hab.

Caractérisations des OMR de CC Coutances mer et bocage : part de déchets allant en déchèteries, potentiellement valorisables

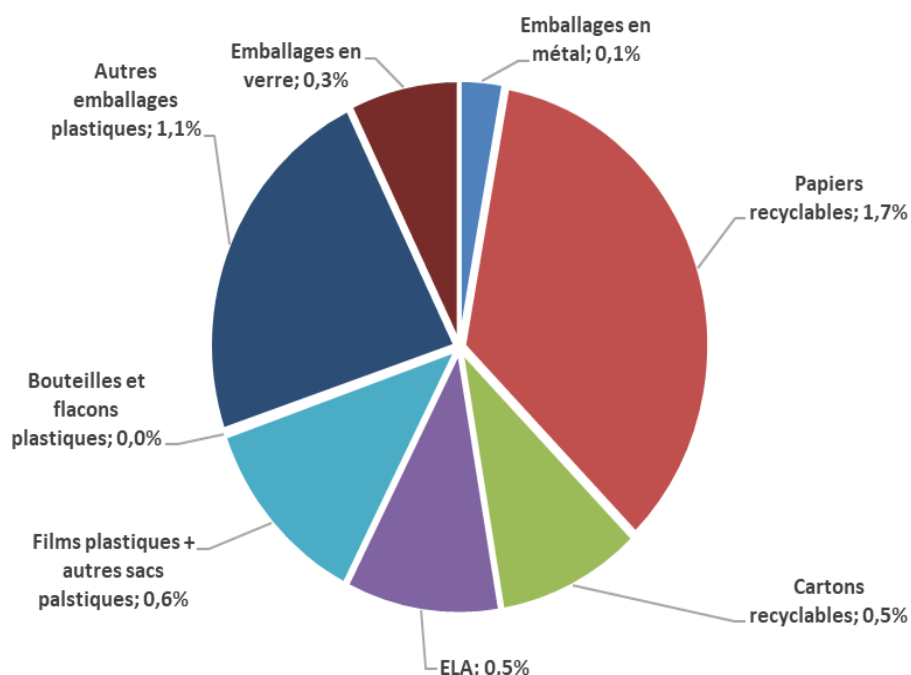


5,7% des OMR de la CC Coutances mer et bocage peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via les déchèteries, soit un gisement annuel de 423 t représentant 8,5 kg/hab.

Annexe 7 : Résultat des caractérisations des OMR pour CC Villedieu Intercom

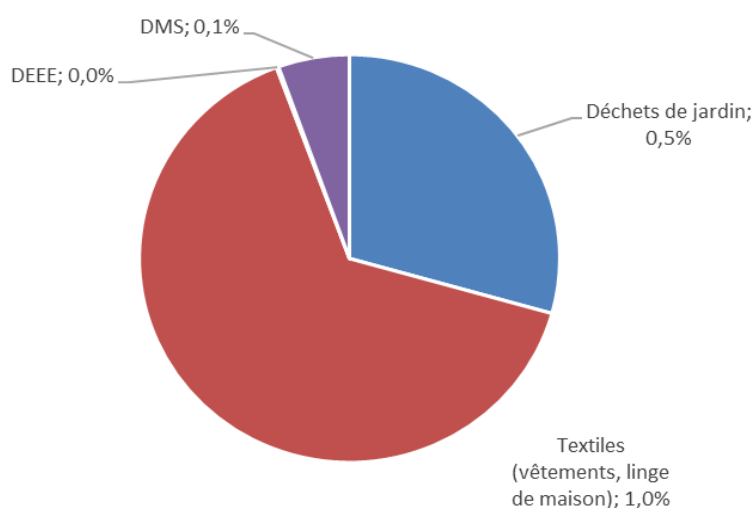
Catégories	Sous-catégories	Moyenne Villedieu Intercom (%)	Ratio de collecte (kg/hab/an)	Tonnage collecté (t)
1. Déchets putrescibles	01.01 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	29,4%	39,9	624
	01.02 Produits alimentaires non consommés	2,8%	3,8	59
	01.03 Produits alimentaires non consommés sous emballage	2,5%	3,3	52
	01.04 Déchets de jardin	0,5%	0,6	10
	01.05 Autres putrescibles	0,9%	1,2	19
2. Papiers	02.01 Emballages papiers	0,6%	0,8	12
	02.02 Journaux, Revues, Magazines	0,6%	0,8	13
	02.03 Imprimés publicitaires	0,1%	0,2	3
	02.04 Papiers bureautiques	0,1%	0,2	3
	02.05 Autres papiers	0,2%	0,3	5
3. Cartons	03.01 Emballages cartons plats	0,3%	0,5	7
	03.02 Emballages cartons ondulés	0,0%	0,1	1
	03.03 Autres cartons	0,1%	0,1	1
4. Composites	04.01 Emballages de liquides alimentaires	0,0%	0,0	0
	04.02 Autres emballages composites	0,5%	0,7	10
	04.03 PAM	0,0%	0,0	0
5. Textiles	05.01 Textiles	1,0%	1,4	22
	05.02 Textiles d'ameublement	0,0%	0,0	0
	05.03 Autres textiles	0,4%	0,6	9
6. Textiles sanitaires	06.01 Couches bébé	9,7%	13,1	205
	06.02 Autres fraction hygiénique	7,2%	9,7	153
	06.03 Fraction papiers souillés	10,0%	13,5	212
7. Plastiques	07.01 Sacs poubelles	3,4%	4,6	72
	07.02 Autres sacs plastiques	0,5%	0,6	10
	07.03 Autres films plastiques d'emballage	0,1%	0,1	2
	07.04 Bouteilles et flacons en PET pour boissons	0,0%	0,0	0
	07.05 Bouteilles et flacons en PET hors boissons	0,0%	0,0	0
	07.06 Bouteilles d'eau	0,0%	0,0	0
	07.07 Bouteilles et flacons polyoléfinés pour boissons	0,0%	0,0	0
	07.08 Bouteilles et flacons polyoléfinés hors boissons	0,0%	0,0	0
	07.09 Autres emballages plastiques rigides	0,5%	0,6	10
	07.10 Autres emballages plastiques souples	0,6%	0,9	13
	07.11 Autres plastiques (jante de voiture)	0,4%	0,5	8
8. Combustibles non classés	08.01 Emballages en bois	0,0%	0,0	1
	08.02 Chaussures	0,1%	0,1	1
	08.03 Maroquinerie	0,0%	0,0	0
	08.04 Autres combustibles	1,4%	2,0	31
9. Verre	09.01 Emballages en verre incolore	0,3%	0,5	7
	09.02 Emballages en verre de couleur	0,0%	0,0	0
	09.03 Autres verres	0,0%	0,0	0
10. Métaux	10.01 Canettes en alu et en acier	0,0%	0,0	0
	10.02 Emballages métaux ferreux	0,1%	0,1	2
	10.03 Emballages aluminium	0,0%	0,1	1
	10.04 Autres métaux ferreux	0,1%	0,1	1
	10.05 Autres métaux non ferreux	0,3%	0,4	6
11. Incombustibles non classés	11.01 Emballages incombustibles	0,3%	0,4	7
	11.02 Coquilles et coquillages vides	2,2%	3,0	47
	11.03 Autres incombustibles	0,7%	0,9	14
12. Déchets dangereux	12.01 Déchets diffus spécifiques	0,0%	0,0	0
	12.02 Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	0,0%	0,0	0
	12.03 Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	1
	12.04 Déchets d'activités de soins perforants	0,0%	0,0	0
	12.05 Huiles minérales	0,0%	0,0	0
	12.06 Cartouches d'impression	0,0%	0,0	0
	12.07 Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	0
	12.08 Médicaments non utilisés	0,0%	0,0	1
	12.09 Autres déchets spéciaux	0,0%	0,0	0
13. Eléments fins	Eléments fins entre 8 et 20 mm	15,9%	21,6	338
	Eléments fins <8 mm	6,0%	8,1	127

Caractérisations des OMR de CC Villedieu Intercom : part de déchets recyclables, potentiellement valorisables



4,8% des OMR de Villedieu Intercom peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via la collecte sélective, soit un gisement annuel de 101 t représentant 6,4 kg/hab.

Caractérisations des OMR de CC Villedieu Intercom : part de déchets allant en déchèteries, potentiellement valorisables



1,6% des OMR de la CC Villedieu Intercom peuvent faire l'objet d'une valorisation matière via les déchèteries, soit un gisement annuel de 34 t représentant 2,1 kg/hab.

Annexe 8 : Fiches actions du Point Fort Environnement

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Favoriser la gestion de proximité des déchets verts des usagers					
Description de l'action							
Les déchets végétaux représentent 45 % des tonnages collectés en déchèteries, soit 15 935 tonnes en 2023, dont 13 191 T pour les particuliers, 1 868 T pour les services techniques et 876 T pour les professionnels. Ils représentent pourtant une ressource pour les espaces verts. Cette action vise donc à mettre de nouveaux moyens matériels à disposition des usagers permettant la gestion de proximité des déchets verts. Réalisation/mutualisation d'actions de sensibilisation, de communication, de promotion, de formation à destination des usagers en faveur du jardinage au naturel (fiches conseils, ateliers...).							
Objectifs de l'action							
Réduire progressivement les apports de déchets verts en déchèterie (- 1 853 T sur la période 2024-2029) Sensibiliser les usagers au paillage, broyage, mulching et à la gestion différenciée des espaces verts Inciter à modifier les pratiques en terme de gestion des déchets verts							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Réaliser des opérations de broyage de branchages sur nos territoires adhérents, à destination des usagers. Acquisition d'un broyeur En 2024, test via prestataire, étude achat matériel, organisation des moyens humains et matériels, délibération, préparation communication A partir de 2025, broyage de branchages : 21 opérations de broyage par an, de octobre à juin						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Proposer une subvention de 20 € pour l'aide à l'achat de kit mulching, ou tout équipement permettant de réaliser du mulching En 2024, étude faisabilité administrative, organisation des moyens humains et matériels, délibération, préparation communication 100 subventions par an à partir de 2025						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Proposer une subvention de 50 € pour l'aide à l'achat ou la location de broyeur à végétaux En 2024, étude faisabilité administrative, organisation des moyens humains et matériels, délibération, préparation communication 100 subventions par an à partir de 2025						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Communiquer (site internet, signalétique déchèteries, guide des déchèteries...) Diffuser les supports existants (ex : ADEME) et des messages sur les supports de nos EPCI Etre le relais des actions mises en place par les EPCI Partager des témoignages, des retours d'expérience, des vidéos...						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Favoriser la gestion de proximité des déchets verts des services techniques					
Description de l'action							
Les déchets végétaux représentent 45 % des tonnages collectés en déchèteries, soit 15 935 tonnes en 2023, dont 1 868 T en provenance des services techniques. Cette action vise à mettre de nouveaux moyens matériels à disposition des ST permettant la gestion de proximité des déchets verts.							
Objectifs de l'action							
Réduire les apports de déchets verts en déchèterie (-1 300 T sur la période 2024-2029) Objectif zéro pelouse en déchèteries Mutualiser les actions							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Réaliser un état des lieux des pratiques de l'ensemble des collectivités membres concernant les déchets verts : recensement des collectivités apportant des végétaux en déchèterie, tonnages apportés, nature des tonnages ... Mise à jour de l'état des lieux en 2027						
	Calendrier	X	X		X		
Sous-action n°2	Pour les services techniques, mutualiser des actions de sensibilisation/formation aux bonnes et/ou nouvelles pratiques (ex : retour d'expériences / formation à la gestion différenciée des espaces verts / formation au compostage/écopaturage...)						
	Calendrier	X	X			X	
Sous-action n°3	Favoriser le broyage de branchages dans les services techniques des communes et EPCI afin de sensibiliser au broyage in situ de leurs branchages En 2025, étude de faisabilité administrative concernant la mise à disposition ou la location du broyeur du syndicat, délibération, préparation <i>Investissement réalisé dans la sous-action 1 de la fiche action 1</i>						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Favoriser/organiser pour les services techniques, les apports directs de pelouse dans des installations de proximité (méthaniseur...) Recherche de solutions alternatives, pas de tonnage évité indiqué sur cette action car manque de lisibilité à ce stade						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Baisser la production de déchets de la collectivité					
Description de l'action							
La collectivité doit être le plus exemplaire possible et générer le moins de déchets possible. Cette action vise donc à réaliser, dans un premier temps, un état des lieux de la production de déchets du SMPF pour ensuite développer de nouvelles pratiques permettant de réduire ces déchets.							
Objectifs de l'action							
Diagnostiquer les déchets produits par la collectivité Réduire les déchets de la collectivité Sensibiliser les agents							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Réaliser un état des lieux de la production de déchets du SMPF						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°2	Développer de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de production de déchets (éco-pâturage sur le site de Cavigny, collecte des biodéchets, vaisselle réutilisable...)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Communiquer sur les bons gestes auprès des agents (prévention sur le papier, compostage, gourde, tasse...)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Créer une zone de reprise gratuite de matériaux et d'objets					
Description de l'action							
Une zone de reprise gratuite est un endroit où l'on peut déposer et prendre gratuitement des matériaux de construction en bon état (planches, carrelage, faïence, placo, parpaing...) et des objets. Cette action vise donc à mettre en place cette zone dans le projet de la déchèterie de Saint-Lô.							
Objectifs de l'action							
Réduire les gravats et encombrants des déchèteries Donner une seconde vie aux matériaux							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Aménager/réserver une zone dédiée						
	Calendrier		X				

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Améliorer la collecte réemploi en déchèteries					
Description de l'action							
Les 11 déchèteries du Point Fort Environnement disposent déjà d'un local dédié au réemploi. Cette action vise à améliorer la collecte dans ces espaces							
Objectifs de l'action							
Réduire les encombrants Augmenter les quantités apportées dans les espaces réemploi des déchèteries Améliorer la qualité des biens collectés Sensibiliser les usagers au réemploi							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Rendre la filière réemploi plus visible sur les déchèteries : dans le cadre du programme de modernisation des déchèteries, repositionnement des locaux réemploi pour les rendre plus visibles et acquisition d'un nouveau local pour la déchèterie de Villedieu - Des réaménagements intérieurs de locaux pourront avoir lieu pour les rendre plus accueillants						
	Calendrier	X	X	X	X		
Sous-action n°2	Améliorer la signalétique : Maintenir la promotion du réemploi sur le local réemploi, mais promouvoir aussi le réemploi sur la signalétique des autres flux de déchèteries (DEEE, encombrants, ferraille, mobilier...) lorsque celle-ci sera remise à jour						
	Calendrier		X				
Sous-action n°3	Former et sensibiliser les gardiens au réemploi (formations dédiées, visites des ateliers Tri Tout Solidaire...)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Organiser des collectes éphémères dans les déchèteries (ex : jouets, articles de sports et de loisirs...)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Réaliser des animations pour le grand public					
Description de l'action							
Mettre en oeuvre des animations, des stands.... pour aller à la rencontre des usagers, les sensibiliser aux gestes de prévention et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques Proposition d'ateliers (fabrication de produits ménagers, fabrication de sacs réutilisables, jardinage au naturel...), de stands d'informations sur la réduction des déchets. Propositions d'animations lors des semaines thématiques (quinzaine du compostage, semaine du développement durable, SERD, journée mondiale de l'environnement...). Participation aux évènements locaux.							
Objectifs de l'action							
Informer et sensibiliser les publics sur la prévention des déchets							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Proposer des visites des nos équipements (ISDND et déchèteries) à destination du grand public, des scolaires, des entreprises, des élus, agents...						
	Aménagement d'un espace d'accueil à proximité de la zone en exploitation						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Réaliser des interventions extérieures (ateliers, stands d'information, interventions scolaires...)						
	Achat d'un barnum en 2024						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Participer aux semaines thématiques (quinzaine du compostage, semaine du développement durable, SERD, journée mondiale de l'environnement...) dans les déchèteries, les grandes surfaces...et aux événements organisés autour des 5R						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Communiquer auprès du grand public					
Description de l'action							
Sensibilisation aux enjeux et aux gestes de prévention pour accompagner au changement de pratiques - Intégrer la prévention dans tous les supports de communication Intégration des messages de prévention dans les plaquettes, le site internet, les réseaux sociaux, les médias (presse, radio, affichage...), à travers des témoignages. Thèmes : réemploi (initiatives, acteurs, évènements...), compostage, gestes de prévention, gaspillage alimentaire etc.							
Objectifs de l'action							
Pérenniser les messages de prévention Réduire les déchets apportés en déchèteries Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets Encourager et accompagner au changement de comportement							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Réaliser de nouveaux panneaux de signalétique dans les déchèteries dans un souci de mise à jour des nouvelles consignes de tri et d'intégration de messages de prévention pour chacun des flux ("Réflexe réemploi"/"Réflexe compostage" ...)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Sensibiliser aux gestes de prévention (textiles, bouteilles d'eau, papier...) à travers la communication digitale (site Internet, réseaux, via la base de données Pass Déchèterie...), la communication presse, kakemonos, panneaux d'exposition...						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Réaliser un guide des déchèteries incluant également les gestes de prévention						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°4	Relayer les actions réalisées par les EPCI membres et les partenaires						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Accompagnement à la mise en place de nouvelles pratiques pour les communes / EPCI : pour les déchets verts, voir axe 1 pour le tri des encombrants et des autres déchets, réalisation d'un mémo des bonnes pratiques (ex : si plâtre => à Condé/Saint-Lô/Percy/Carentan, réemploi avec TTS...)						
	Calendrier		X				
Sous-action n°6	Favoriser le tri/recyclage sur les événements de nos EPCI par la mise à disposition de conteneurs 1m3 dédiés (signalétique spécifique) aux emballages et au verre + accompagnement sensibilisation ? - Convention à réaliser (investissement réalisé en 2023)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Pérenniser le PASS déchèterie					
Description de l'action							
La mise en place du PASS déchèterie doit permettre : - de renforcer le conseil à l'usager pour une meilleure valorisation des encombrants - de développer la sensibilisation à la réduction des déchets verts							
Objectifs de l'action							
Maintenir la baisse des tonnages 2023, suite à la mise en place du PASS au 01/01/2023, sur toute la période du PLPDMA.							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Limiter le nombre de passage en déchèterie pour mieux accompagner les usagers au geste de tri, notamment sur le flux "encombrants" qui représente environ 15 % des tonnages réceptionnés en déchèterie Etudier la facturation des passages supplémentaires en lien avec les EPCI adhérents Mieux identifier les professionnels apportant des encombrants (+ 60 T facturées en 2023, à 170 € ht/T)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Limiter le nombre de passage en déchèterie pour mieux accompagner les usagers au traitement à la source des déchets verts. Les déchets verts représentent environ 45 % des tonnages réceptionnées en déchèterie Etudier la facturation des passages supplémentaires en lien avec les EPCI adhérents Mieux identifier les professionnels apportant des déchets verts (+ 125 T facturées en 2023, à 75 € ht/T)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Facturer les communes et EPCI en déchèteries					
Description de l'action							
Sur le réseau de déchèteries, seuls les communes et EPCI membres du Point Fort Environnement ont un accès illimité et gratuit pour l'ensemble des flux déposés (sauf DDS). Dans une logique de prévention, d'incitation et d'exemplarité des collectivités, il est proposé de mettre en place une tarification de certains apports pour les communes et EPCI membres.							
Objectifs de l'action							
Inciter les collectivités à réduire leurs apports de déchets verts par de nouvelles pratiques (<i>cf fiche axe 1</i>), à améliorer le tri de leurs encombrants pour réduire les déchets allant à l'enfouissement, à donner aux associations de réemploi							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	En 2024, courrier aux communes et EPCI et facture à blanc des tonnages apportés en 2023 pour sensibilisation A partir de 2025, mise en place de la facturation						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Annexe 9 : Fiches actions de la CA Saint-Lô Agglo

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Inciter au compostage					
Description de l'action							
- Aide financière pour tout achat de composteur : montant de 20€ - Former des guides et maîtres composteur (Plan Alimentaire Territorial) - Créer des sites pilotes de compostage : Foyer des Jeunes Travailleurs, quartier au Bon sauveur, pied d'immeuble La Dollée, établissement scolaire, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes - Créer/animer un réseau de référents de site de compostage : formation de référent de site - Former et accompagner les cuisiniers de la restauration scolaire et collective : proposition de compostage ou collecte des biodéchets							
Objectifs de l'action							
- Inciter les usagers et collectivités à composter leur biodéchet - Créer des relais pour multiplier la sensibilisation - Expérimenter des solutions de compostage - Diminuer la quantité de déchet en restauration collective							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Gestion de proximité des biodéchets par l'accompagnement de site de compostage en établissement et de site de compostage partagé. Accompagner 10 à 15 sites de compostage / an (soit entre 150 et 250 foyers)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Mettre en œuvre et animer la politique de gestion locale des biodéchets (aides au changement de comportement) sur les thématiques suivantes : - Compostage individuel : Organisation et animation des temps de sensibilisation au compostage dans les communes (30 sessions de sensibilisation / an) - Compostage partagé et en établissement : mise en place et suivi des sites de compostage, formation des référents de site et structuration et animation d'un réseau de référents de sites - Susciter l'intérêt et la sensibilisation avec des campagnes de communication régulières - Mener des enquêtes ponctuelles pour mesurer les résultats de la politique mise en oeuvre et piloter le schéma						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Aide financière de 20€ lors de l'achat d'un composteur 200 demandes en 2023, estimation de 200 demandes /an en 2024, 150 demandes/an en 2025, 2026 et 2027, 100 demandes/an en 2028 et 2029						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Sensibiliser les usagers					
Description de l'action							
- Application anti-gaspillage : To good to go, Phenix - Sensibilisation des scolaires : partenariat avec Tritout solidaire pour animation auprès des scolaires - Guide de l'ADEME mis en avant : Comment réussir son compost - Campagne de communication percutante : site internet, affiches							
Objectifs de l'action							
- Inciter les commerçants à s'inscrire sur les applications - Cibler les scolaires pour sensibiliser les familles - Accompagner et informer les usagers pour une bonne gestion des biodéchets							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Inciter les commerçants à s'inscrire sur les applications pour réduire le gaspillage (Phénix, Too good to go)						
	St-Lo commerces l'asso des commerçants a informé par mail en 2021 et 2022 ses adhérents de l'interdiction de destruction des biens neufs et de la possibilité de donner leurs invendus moyennant déduction fiscale à Tritout. Même démarche pour le gaspillage alimentaire et la banque alimentaire. Sensibilisation des commerçants de manière diffuse						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Sensibilisation des scolaires grâce au partenariat avec Tritout solidaire						
	Convention avec Tritout dans le cadre du réemploi						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Accompagner et informer les usagers pour une bonne gestion des biodéchets						
	Rédaction d'un guide en 2023, mise à jour ponctuelle						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Réduire les déchets verts et biodéchets en interne					
Description de l'action							
-Favoriser l'éco-pâturage							
Objectifs de l'action							
- Favoriser l'éco-pâturage sur les espaces verts de Saint-Lô Agglomération							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Favoriser l'éco-pâturage sur les espaces verts						
	Marché espace vert pour septembre 2024						
	Calendrier	X					

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Soutenir la réduction des déchets par l'ensemble des agents					
Description de l'action							
- Favoriser le don et la réparation : engagement du numérique responsable par Saint Lô Agglomération - Inciter à la mutualisation de matériel entre services (accompagné d'un outil) : outil ACTIF - Prévention sur le papier : dématérialisation, limitation les impressions, incitation au recto verso, utilisation du parapheur électronique, facturation numérique - Favoriser le réutilisable (tasses, carafes, vaisselle) : dotations d'une gourde pour les élus et d'une tasse pour le pôle aggro - Composter les restes de repas : lombricomposteurs et composteur sur certains sites de l'agglo - Distribuer des stop pub aux agents - Sensibiliser les touristes, via l'office de tourisme - Faire de la déconstruction au lieu de la démolition (stockage, mise en relation, revente, ressourceries) lors de chantier géré par l'agglo. Ajouter au cahier des charges lors de déconstruction un volet sur la gestion des déchets							
Objectifs de l'action							
- Diminuer la production de déchet des locaux de SLA - Encourager les agents à devenir des ambassadeur de réduction des déchets - Permettre aux touristes de respecter les consignes (tri, collecte) - Eviter au maximum de produire des déchets non valorisables lors de déconstruction							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Sensibilisation des agents de SLA						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Permettre aux touristes de respecter les consignes (tri, collecte)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Favoriser le don et la réparation : engagement du numérique responsable par Saint Lô Agglomération						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Faire de la déconstruction au lieu de la démolition (stockage, mise en relation, revente, ressourceries) lors de chantier géré par l'agglo. Ajouter au cahier des charges lors de déconstruction un volet sur la gestion des déchets						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Entreprendre une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement					
Description de l'action							
- Choix des plantes : plantes locales, végétaux adaptés (sécheresse), puit de carbone - Eco-pâturage : sur les terrains où cela est possible - Gestion différenciée (végétalisation des pieds de mur) : adaptation des entretiens selon les zones, tonte différenciée (Agglo 21) - Respecter les règles (zéro phyto, ne pas brûler) : projet de zéro phyto et pas de brûlage sur l'ensemble de l'agglo							
Objectifs de l'action							
- Générer le moins possible de déchets verts - Gérer de manière respectueuse et durablement les espaces verts							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Gestion respectueuse des espaces verts : choix des plantes, éco-pâturage là où cela est possible, gestion différenciée et règles 0 phyto pas de brûlage. Gestion différenciée au pôle agglo 21. Marché espace vert pour septembre 2024						
	Calendrier	X					

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Accompagner les cantines dans leur réduction des déchets					
Description de l'action							
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : campagnes de pesées dans les cantines en partenariat avec l'association Graines de partage							
Objectifs de l'action							
- Diminuer les quantités d'OM produites dans les cantines							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Campagne de pesées dans les cantines en partenariat avec l'association REGAL						
	Campagne de pesée 2 fois par an, mails à tous les établissement pour inciter à mener cette action						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets						
N° d'action		Nom de l'action				
4		Rendre les événements éco-responsable en matière de déchets				
Description de l'action						
- Consignes/contenants réutilisables : gobelets réutilisables - Remplacer l’eau en bouteille : cruche avec eau du robinet - Eviter de refaire des gobelets chaque année : suivi du stock de gobelet réutilisable - Limiter les objets promotionnels ou bien les choisir : objets promotionnels éco-reponsable (sac en tissu , gobelet, crayon à papier en matière recyclées)						
Objectifs de l'action						
- Produire le moins de déchet possible lors d'événement - Etre exemplaire pour sensibiliser						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mise en place d'évènement éco-responsable : contenant réutilisable, suivi du stock, cruche au lieu de bouteille, limitation des objets promotionnels					
	Calendrier	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Donner les moyens aux usagers de réduire leurs déchets				
Description de l'action						
- Fournir/installer les bon équipements de tri : dotation en bac, sac ou colonne d'apport volontaire de l'ensemble des usagers selon leur profil - Proposer la collecte des biodéchets pour les professionnels - Développer le compostage (avec formation et référents) : expérimentations sur un quartier, un établissement et en pied d'immeuble ainsi qu'initiative dans des établissements scolaires						
Objectifs de l'action						
- Diminution des déchets non valorisables produits						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Doter les usagers de bac/sac/badge pour leur permettre de bien faire le tri. Nouveau mode de collecte avec la mise en place de la redevance incitative. Collecte des biodéchets pour les professionnels mise en place à la demande (au 01/01/24), option payante.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Installer des points d'apport volontaires dans les zones fortement agglomérés					
	Calendrier	X				
Sous-action n°3	Développer le compostage (avec formation et référents) : expérimentations sur un quartier, un établissement et en pied d'immeuble ainsi qu'initiative dans des établissements scolaires. Prolongement des expérimentations					
	Calendrier	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Sensibiliser les usagers aux enjeux de réduction des déchets					
Description de l'action							
- Communiquer sur les ateliers de réparation et de fabrication : repair café - Réaliser des campagnes ciblées de porte à porte : campagne en PAP lors de dotation - Utiliser des supports variés : presse, site internet, réseaux sociaux, affichage - Sensibiliser les scolaires, élus, associations, commerces, bailleurs sociaux, prestataires, référents de quartiers, clubs sportifs : Partenariat avec Tri-tout solidaire qui accueille des groupes pour sensibiliser - Travailler avec les secrétaires de mairie (leur fournir les outils et les former) - Communiquer sur : le trajet du déchet, les enjeux et objectifs, les coûts (traitement, transport, collecte) : Tri-tout solidaire, réseaux de l'agglo, guides - Sensibilisation via des ateliers et expérimentations sur les biodéchets : graines de partage, les petits composteurs							
Objectifs de l'action							
- Engager les usagers dans une démarche de diminution des déchets - Faire prendre conscience des enjeux et objectifs actuel							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Communication par Saint-Lô Agglo concernant : - ateliers de réparation et fabrication (repair café) - guides à destinations des particuliers, pros, affiches, stop-pub - animation du tri et collecte des déchets sur page internet et réseaux						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Ateliers et expérimentations sur les biodéchets : graines de partage, les petits composteurs						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Animation via Tri-tout solidaire						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Annexe 10 : Fiches actions de la CC Côte Ouest Centre Manche

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Favoriser le compostage individuel				
Description de l'action						
Les OM représente 24 % des tonnages collectés en 2022. Cette action vise à permettre aux habitants du territoire l'achat d'un composteur individuel pour pouvoir gérer à la source leurs biodéchets de cuisine et une partie de leurs déchets de jardin. Il s'agit d'informer sur les différentes pratiques de compostage et d'inciter les habitants à l'achat d'un composteur individuel, à la fabrication de leur composteur ou à la pratique du compostage en tas.						
Objectifs de l'action						
Répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets de la loi AGEC Distribuer 700 composteurs individuels / an Diminuer la production d'OM d'environ 860 T entre 2023 et 2030 Sensibiliser et inciter à la pratique du compostage						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Proposer aux particuliers du territoire l'achat d'un composteur individuel en prenant en charge une partie du prix des composteurs.					
	Action déjà mise en place sur le territoire, à renouveler chaque année.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Communiquer sur les techniques de compostage auprès du grand public via le site internet, les réseaux sociaux, de l'affichage, de la distribution de flyers...					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Réaliser des réunions d'information grand public et des conférences sur le compostage.					
	calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Effectuer des animations sur les marchés, dans les déchetteries, sur des événements pour communiquer sur les différentes pratiques du compostage et procéder à la réservation de composteurs.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Faire la promotion de la fabrication de composteurs fait maison (vidéo tuto fabrication avec les ST avec des palettes récupérées en déchetterie + création d'une notice de fabrication)					
	Sur la base de 30 foyers/an mettant en place le compostage par cette action.					
	Calendrier	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Développer le compostage partagé					
Description de l'action							
Les OM représente 24 % des tonnages collectés en 2022. Cette action vise à permettre aux habitants du territoire qui n'ont pas la possibilité ou l'intérêt de mettre en place un composteur individuel sur leur propriété de composter sur un site de compostage partagé pour réduire le poids de leurs sacs gris d'ordures ménagères et ainsi valoriser les déchets de cuisine en compost.							
Objectifs de l'action							
Répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets de la loi AGEC Diminuer la production d'OM d'environ 110 T entre 2023 et 2030 Mettre en place de 4 sites de compostage partagé/an							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Rechercher des lieux propices au développement du compostage partagé, prendre contact avec les communes, bailleurs sociaux, des habitants volontaires pour mettre en place ce type de projet dans leur quartier.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Démarcher les habitants concernés par un projet de compostage collectif pour expliquer le fonctionnement, répondre aux interrogations, trouver des foyers volontaires et des référents de site afin de pérenniser la mise en place d'un projet de compostage partagé.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Achats et récupération de matériels pour les sites de compostage partagé. (Composteurs, récupération d'outils, création de boîtes à outils...) Mise en place des sites de compostage. A raison de 4 sites/an						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Former les référents de sites de compostage partagé pour la gestion de leur site.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Accompagner le suivi des sites de compostage partagé pour une durée de 1 an à partir de leur mise en place.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Faciliter l'adoption de poules					
Description de l'action							
Les OM représente 24 % des tonnages collectés en 2022. En moyenne, une poule est capable de manger jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an. Cette action a pour but de favoriser l'adoption de poules par les habitants du territoire afin de les nourrir avec des biodéchets et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères.							
Objectifs de l'action							
Faciliter l'adoption de poules sur le territoire en proposant 2 points de vente de poules/an sur le territoire.							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Communiquer dans les mairies, la presse, les réseaux, sur les stands sur la possibilité de réduire ses OM en adoptant des poules.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Mettre en avant Poule pour Tous qui propose la vente de poules réformées d'élevage en proposant des lieux de vente et de distribution sur le territoire.						
	Base de 50 nouveaux foyers adoptant des poules chaque année.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
4		Favoriser la gestion de proximité des déchets verts				
Description de l'action						
Les déchets verts représentent 20% des tonnages collectés en 2022. Par cette action, la Communauté de Communes souhaite inciter les habitants à gérer leurs déchets verts chez eux afin de les valoriser directement au jardin.						
Objectifs de l'action						
2 sessions de sensibilisation/an/déchetterie pour promouvoir la gestion de proximité des déchets verts Réduire les tonnages de déchets verts apportés dans les déchetteries						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Effectuer des actions de sensibilisation dans les déchetteries pour promouvoir le mulching et le broyage. Base de 15 foyers/an qui adoptent le mulching					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Mettre en place un panneau de sensibilisation à la pratique du mulching dans les déchetteries. Base de 30 foyers/an qui se mettent au mulching					
	Calendrier		X			
Sous-action n°3	Communiquer sur la pratique du mulching et du broyage sur les réseaux sociaux, dans la presse, par de l'affichage... Base de 30 foyers/an					
	Calendrier		X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Proposer des STOP PUB pour les boîtes aux lettres					
Description de l'action							
Selon les chiffres de l'ADEME, chaque année, un foyer reçoit en moyenne près de 25 kg d'imprimés publicitaires dans sa boîte aux lettres alors que pour certains habitants ceux-ci ne sont d'aucune utilité et sont jetés directement. Afin de limiter les quantités de papier jetées, cette action vise à inciter les habitants à mettre un STOP PUB sur leurs boîtes aux lettres, notamment pour les résidences secondaires.							
Objectifs de l'action							
5000 foyers du territoire équipés d'un STOP PUB à l'horizon 2029							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Proposer des autocollants STOP PUB aux agents de la Communauté de Communes et en mettre à disposition des habitants du territoire dans les pôles COCM et les mairies.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Favoriser le réemploi au sein de la collectivité					
Description de l'action							
Cette action à pour but de favoriser le réemploi entre les communes et la Communauté de Communes et montrer le bon exemple aux habitants du territoire.							
Objectifs de l'action							
Permettre au mieux le réemploi des équipements de la COCM qui ne sont plus utilisés. Créer une plateforme d'échange entre les communes et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mettre en place avec les communes une plateforme pour pouvoir échanger des équipements / des matériaux et mutualiser du matériel.						
	Calendrier			X	X	X	X
Sous-action n°2	Réutiliser au maximum les matériaux de déconstruction lors de chantiers.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Permettre le réemploi des équipements qui ne sont plus utilisés (matériels informatiques, meubles...). Trouver des partenariats pour le réemploi.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Faciliter le tri sur les événements					
Description de l'action							
Le territoire de la Communauté de Communes accueille de nombreux événements, cependant, bien que certains organisateurs demandent des bacs OM et sélectif, d'autres événements ne disposent pas de contenants adaptés pour permettre le tri. Cette action a pour but de rendre le tri plus accessible lors des événements ayant lieu sur le territoire.							
Objectifs de l'action							
Atteindre 50% des événements équipés de bacs de tri							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Faire un état des lieux des événements récurrents sur le territoire.						
	Calendrier		X				
Sous-action n°2	Encourager le geste de tri sur les événements (clubs sportifs, rallye cross, fêtes, salles des fêtes...) en proposant des contenants adaptés, des sacs et de la signalétique.						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
4		Réduire et valoriser les déchets au sein des sites publics					
Description de l'action							
Montrer l'exemple développant le tri et le compostage dans les sites publics.							
Objectifs de l'action							
Equiper 80% des cimetières en bacs OM et CS Mettre en place 2 sites de compostages dans des sites publics par an Organiser 2 collectes spécifiques par an							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mettre en place le compostage dans les cimetières, les mairies, les services techniques, EHPAD...						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Mettre en place et développer le tri dans les cimetières, les mairies, les services techniques, EHPAD...						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Organiser des collectes de déchets spéciaux (ASL, ABJ, jouets...) au sein de certains établissements publics. 2024 : Test collectes d'ASL dans les les gymnases communautaires (en interne)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Intégrer une clause de bonne gestion des déchets à la charte d'utilisation des espaces sportifs.						
	Calendrier			X			

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Développer des points de don					
Description de l'action							
Mettre en place des points de don sur le territoire pour permettre de donner des objets au lieu de les jeter et mettre en avant la seconde main.							
Objectifs de l'action							
Mettre en place une armoire à don pour un premier test Mettre en avant le réemploi							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Dans un premier temps, mettre en place une armoire à dons au pôle COCM de Périers où est installé un centre d'accueil pour les enfants. Si cette action fonctionne elle pourra être déclinée et mise en place ailleurs.						
	Calendrier				X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons						
N° d'action		Nom de l'action				
2		Mettre en avant les objets de seconde main				
Description de l'action						
Mettre en avant les objets de seconde main pour inciter à acheter d'occasion plutôt que neuf et à donner ou revendre des objets en bon état plutôt que de les jeter.						
Objectifs de l'action						
Proposer une liste des acteurs du réemploi facilement accessible aux habitants Renforcer le réemploi sur le territoire notamment via la mise en avant des zones réemploi des déchetteries						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Faire l’inventaire des acteurs du territoire reprenant et proposant des objets de seconde main et les promouvoir sur des outils numériques adaptés.					
	Calendrier			X		
Sous-action n°2	Renforcer la communication auprès du grand public sur le réemploi (réseaux sociaux, site internet, campagne d’affichage...).					
	Développer la communication autour d’AFERE et Tri-tout Solidaire.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Proposer des demis-journées réemploi dans les déchetteries avec Tri-Tout Solidaire pour mettre en lumière la zone réemploi de nos déchetteries.					
	Calendrier	X	X	X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Promouvoir la réparation					
Description de l'action							
Mettre en avant les réparateurs du territoire et des territoires proches pour inciter à réparer plutôt que de jeter.							
Objectifs de l'action							
Pouvoir proposer une liste des réparateurs facilement accessible aux habitants Réparer avant de jeter							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Créer un annuaire des réparateurs du territoire et territoires proches.						
	Calendrier			X			
Sous-action n°2	Communiquer auprès du grand public sur la réparation et le bonus réparation (ecosystem et refashion) via les réseaux sociaux, site internet...						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Proposer des stands de sensibilisation					
Description de l'action							
Continuer à sensibiliser les habitants et touristes du territoire à la thématique des déchets pour inciter au tri et à la réduction des déchets. En période estivale, certaines communes doublent leur population, il est donc important de sensibiliser les estivants durant cette période pour permettre un meilleur tri sur le territoire.							
Objectifs de l'action							
Effectuer 6 stands sur les marchés/an Sensibiliser les habitants et touristes à la réduction des déchets et au tri							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Faire des stands sur les marchés pour promouvoir la réduction des déchets, le tri, les compostage et répondre aux questions des habitants.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Sensibiliser ponctuellement à la thématique déchets dans les déchetteries.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action		Nom de l'action				
2		Intervenir auprès des scolaires				
Description de l'action						
Les enfants sont les citoyens de demain, il est donc primordial de les sensibiliser aux bonnes pratiques. Cette action a pour but de former la futur génération aux bon gestes de manière pédagogique. La CC COCM a déjà pu réaliser des interventions dans des classes pour sensibiliser les scolaire ainsi qu'un concours de dessins inter-école qui a permis de décorer les camions de collecte des déchets et faire parler de l'importance du tri et de la réduction des déchets auprès du grand public.						
Objectifs de l'action						
Réaliser des ateliers de sensibilisation dans au moins 4 classes par an Instruire les enfants aux bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Créer et communiquer un livret des animations proposées aux écoles du territoire en fonction du niveau des classes (avec des jeux et des documents de travail pour les professeurs pour travailler également en autonomie).					
	Calendrier				X	
Sous-action n°2	Proposer des visites de sites (déchetteries, centre d’enfouissement, Tri-tout Solidaire, AFERE, centre de tri...) pour les collégiens.					
	Calendrier			X	X	X
Sous-action n°3	Faire des animations dans les écoles : séances thématiques dès la primaire.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Organiser des jeux concours avec les scolaires (défi de réduction des déchets, collecte de piles, concours de dessin suivi d'une exposition...)					
	Calendrier	X	X	X	X	X

Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Limiter l'accès des professionnels dans les déchetteries				
Description de l'action						
Un des objectifs de la Communauté de Communes est de limiter l'accès des professionnels dans les déchetteries afin de réorienter vers des filières de valorisation des déchets à l'extérieur des déchetteries. Actuellement les professionnels sont normalement facturés sur les apports effectués en déchetterie mais le système d'accès actuel ne permet pas de capter l'ensemble des professionnels qui utilise ce service.						
Objectifs de l'action						
Eviter 900 T de déchets collectée dans les déchetteries d'ici à 2029 Réduire les quantités de déchets apporté par des professionnels dans les déchetteries communautaires						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Faire un état des lieux des déchets apportés par les professionnels.					
	Calendrier		X			
Sous-action n°2	Redéfinir les modalités d'accès des professionnels. Mieux identifier les professionnels dans les déchetteries et étudier la mise en place d'un système de pass dans les déchetteries avec installation d'une barrière automatique.					
	Calendrier			X	X	X
Sous-action n°3	Accompagner le déploiement des nouvelles filières REP à l'extérieur des déchetteries et notamment la filière Produits et Matériaux de Construction du secteur Bâtiment.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Communiquer sur les collectes spécifiques pour les agriculteurs.					
	Calendrier		X	X	X	X

Axe 5 : Réduire les déchets des entreprises							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Développer le réemploi au sein des entreprises					
Description de l'action							
Permettre de développer le réemploi d'emballages entre entreprise pour limiter la quantité de déchets et sensibiliser au réemploi les employés.							
Objectifs de l'action							
Sur 6 ans avoir 30 entreprises adhérentes à la plateforme d'échange Promouvoir le réemploi au sein des entreprises							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mettre en place une plateforme d'échange entre les entreprises pour le réemploi des d'emballages professionnels						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Mettre en place des collecte ponctuelles à destination des employés (textiles, jouets...).						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 5 : Réduire les déchets des entreprises						
N° d'action	Nom de l'action					
3	Réduire les biodéchets des professionnels présents dans les ordures ménagères					
Description de l'action						
Sur le territoire de la COCM, nous pouvons estimer à plus de 300 T les biodéchets produits par les professionnels et encore collectés en ordures ménagères. Le but de cette action est de proposer le compostage comme solution aux entreprises et commerçants du territoire pour traiter leurs biodéchets ou de les orienter vers un système collecte distinct des biodéchets pour permettre leur valorisation.						
Objectifs de l'action						
Vendre 5 composteurs /an aux commerçants et entreprises 75 % des professionnels valorisent leurs biodéchets par une collecte séparée ou compostage						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Vente de composteurs individuels à tarif réduit aux professionnels.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Aider à la mise en place de site de compostage dans les entreprises et industries (formation des référents).					
	Calendrier			X	X	X
Sous-action n°3	Etude de la mise en place d'une redevance spéciale incitant les professionnels à gérer leurs biodéchets séparément des ordures ménagères.					
	Calendrier			X	X	X

Axe 5 : Réduire les déchets des entreprises						
N° d'action		Nom de l'action				
4		Réduire les déchets de couches dans les MAM et les crèches				
Description de l'action						
En moyenne un enfant utilisant des couches jetables produira environ 1 tonne de déchets de couches. Une étude sur la mise en place de couches lavables dans certains établissements accueillant des enfants en bas âge sera effectuée en vue d'une future action d'accompagnement vers l'utilisation de couches lavables.						
Objectifs de l'action						
Objectif à définir en fonction de l'étude préalable						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Etude de faisabilité et de pertinence de l'action avant une possible mise en œuvre test de couches lavables					
	Calendrier				X	
Sous-action n°2	Phase test de l'action et suivi					
	Calendrier					X

Annexe 11 : Fiches actions de la CC Coutances mer et bocage

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Distribuer des composteurs individuels					
Description de l'action							
Coutances mer et bocage est une zone rurale, où une grande partie des foyers peuvent installer des composteurs individuels. En plus de l'aide à l'achat de composteurs individuels, des actions de sensibilisation, formation et animation autour du compostage sont envisagées.							
Objectifs de l'action							
Diminuer les biodéchets dans les ordures ménagères							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Distribution annuelle de composteurs individuels (déjà fait depuis 2022 par CMB et auparavant par les syndicats mixtes de la Perrelle et du Point Fort) 700 en 2024 et 2025, 500 par an ensuite.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Formation d'un guide puis maître composteur en interne (1 agent du service déchets) afin qu'il puisse assurer des animations et des formations						
	Calendrier	X	X	X			
Sous-action n°3	Formations à l'utilisation des composteurs individuels et animations autour du compostage Formations proposées à l'occasion de la distribution des composteurs et/ou 2 fois par semestre						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Communication autour du compostage : cf actions communication commune SMPF (idée de vidéo pour faire son propre compost, et vidéo pour fabriquer son composteur)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Proposer des lombricomposteurs et/ou des bokashis pour les personnes ne disposant pas de jardin, avec une formation proposée par le service déchets lors de la distribution						
	Calendrier		X	X	X		

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Mettre en place des composteurs collectifs					
Description de l'action							
Permettre aux habitants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas composter à domicile de déposer leur biodéchets végétaux. Partenariat indispensable avec les communes pour trouver les référents et les sites.							
Objectifs de l'action							
Diminuer les biodéchets dans les ordures ménagères							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Fourniture de composteurs collectifs aux communes Chaque site nécessite un suivi par le guide-composteur.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Formation de référents compost Formation internalisée						
	Calendrier	X	X	X	X		
Sous-action n°3	Distribution de bioseaux aux habitants pour faciliter le stockage des biodéchets à leur domicile et leur transport jusqu'au composteur collectif.						
	Calendrier	X	X	X	X		
Sous-action n°4	Distribuer du compost Action à mettre en place par les communes et leurs référents.						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Organiser la collecte des biodéchets					
Description de l'action							
Apporter des solutions de collecte au plus proche de la source. Capter également la part non végétale des biodéchets. Nécessite un porteur de projet sur le territoire pour leur traitement.							
Objectifs de l'action							
Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n° 1	Appel à projet Biodéchets ou passer par la Fabrique à Initiatives Lancer un appel à projet afin de trouver une solution de valorisation des biodéchets des particuliers sur le territoire (après une étude sur les flux de biodéchets)						
	Calendrier	X	X	X			
Sous-action n° 2	Proposer une solution de collecte des biodéchets aux professionnels (en fonction du résultat de l'AAP) Prestation externalisée						
	Calendrier			X			
Sous-action n° 3	Mettre en place des bornes de collecte des biodéchets pour les particuliers. (Action et coût en fonction du résultat de l'AAP)						
	Calendrier			X	X	X	X
Sous-action n° 4	Distribuer des bioseaux aux habitants pour faciliter le stockage des biodéchets à leur domicile et leur transport jusqu'à la borne de collecte. Cf. action 1.2.3						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
4		Diminuer la production de déchets d'espaces verts des collectivités					
Description de l'action							
Diminuer les quantités de déchets d'espaces verts produites et amenées en déchèteries							
Objectifs de l'action							
Diminuer la quantité de déchets verts produits							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Sensibiliser les services espaces verts <i>communautaires</i> aux différentes techniques pour diminuer la production de déchets. Ces formations peuvent venir en appui de celle sur le 0 phyto.						
	Calendrier	X	X			X	
Sous-action n°2	Recenser les broyeurs communaux et étudier la possibilité de prêt des broyeurs entre services espaces verts communaux et commautaires dans un premier temps, avec les particuliers ensuite						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°3	Sensibiliser les services espaces verts <i>communaux</i> aux différentes techniques pour diminuer la production de déchets. Ces formations peuvent venir en appui de celle sur le 0 phyto.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Informier les services espaces verts communaux et communtaires qu'il est possible de déposer leurs tontes dans les méthaniseurs privés existants sur le territoire, plutôt qu'en déchèterie.						
		X	X	X			
Sous-action n°5	Continuer l'éco pâturage Ne peut concerner que des sites qui remplissent toutes les conditions (clos, type de végétation, ...). S'appuyer sur des prestaires privés.						
	Calendrier					X	X

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
5		Diminuer le tonnage de déchets verts du grand public en déchèteries				
Description de l'action						
Les déchets verts peuvent être utiles pour le sol du territoire. Actuellement, les déchets verts en déchèteries représentent une grande quantité de déchets (entre 7 et 10 000 tonnes selon les années), et ils ne sont pas valorisés sur le territoire.						
Objectifs de l'action						
Diminuer la quantité de déchets verts qui arrivent en déchèteries et ne sont pas valorisés sur le territoire						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Montrer l'intérêt du broyage -> cf communication commune SMPF Rendre disponible à la population le broyat issu du broyage des déchets verts à la déchétèrie de Gratot					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Proposer des formations/animations sur le jardinage 0 déchet Prestation externalisée + témoignage du service espaces verts CMB					
	Calendrier			X	X	
Sous-action n°3	Plafonner les apports de déchets verts en déchèteries, après une période d'observation des actions menées en amont					
	Calendrier					

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
6		Diminuer le gaspillage alimentaire				
Description de l'action						
La qualité des repas a un impact important sur le gaspillage alimentaire						
Objectifs de l'action						
Réduire le gaspillage alimentaire Réduire les biodéchets dans les poubelles						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Former et accompagner les cuisiniers/cuisinières et cantiniers/cantinières de la restauration scolaire pour limiter le gaspillage alimentaire. Coutances mer et bocage n'ayant pas la compétence restauration scolaire, ce serait des formations proposées, sur la base du volontariat pour les communes. NB : À travers le PAT (Projet Alimentaire Territorial), 50 personnes (cantiniers et cuisiniers) ont déjà été formées. NB : pour les écoles qui passent par le GIP, des pesées sont organisées 1 semaine /an					
	Calendrier	X	X	X	X	
Sous-action n°2	Former les agents de garderie et ALSH afin qu'ils puissent sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire en 2 sessions. En 2025					
	Calendrier		X			
Sous-action n°3	Sensibiliser les scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire En partie par les agents formés, mais aussi par des animations externalisées					
	Calendrier		X	X	X	
Sous-action n°4	Sensibiliser et accompagner les métiers de bouche Envisager un partenariat avec la Chambre de métiers cf 3.3.2					
	Calendrier			X		

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Se doter de fiches bonnes pratiques					
Description de l'action							
Rédiger des fiches de bonnes pratiques pour diminuer la quantité des déchets produits par les services. Les présenter aux services afin de s'assurer de leur bonne mise en œuvre.							
Objectifs de l'action							
Diminuer la quantité de déchets produits Etre exemplaire vis-à-vis des habitants							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Rédiger et suivre une charte des bonnes pratiques pour diminuer la production de déchets de la collectivité : généraliser l'utilisation de réutilisable dans l'événementiel ou de réutilisable dans le quotidien des services, ...						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Favoriser le réemploi et la diminution des déchets dans les travaux bâtimentaires : Inciter à la déconstruction plutôt qu'à la démolition Favoriser le réemploi des matériaux de 2nd œuvre et gros œuvre, lors des déconstructions mais aussi dans les constructions. Pour cela, travailler avec (conventionner) des structures locales de traitement des déchets du bâtiments.						
	Calendrier	X	X	X			
Sous-action n°3	Mettre en place des alternatives à l'utilisation d'essuie-mains jetables Travailler en concertation avec les services enfance-jeunesse et propreté des locaux Action à préciser en fonction du résultat des expériences en cours (école du Pont de Souilles, maternelle Quesnel Morinière, centre de loisirs de Cerisy la Salle)						
	Calendrier		X	X			
Sous-action n°4	Inciter à la mutualisation du matériel entre services Action déjà faite pour les écoles						
	Calendrier	X	X	X	X		

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Commande et achat public					
Description de l'action							
Réfléchir aux obligations et aux possibilités pour des achats responsables Informer tous les services NB : dans le PCAET, il est inscrit la rédaction d'une charte des achats responsables et la formation des managers de service sur la commande publique durable							
Objectifs de l'action							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Former le service commande publique sur les déchets, le réemploi, le recyclage, l'éco conception, etc afin d'intégrer dans le règlement de la commande publique (en cours de rédaction) un axe sur les matériaux, le réemploi et les déchets						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°2	Informer les services communautaires sur les obligations et possibilités sur les achats durables Par exemple lors d'une journée des managers, en profitant de la présentation du guide des achats durables et sociaux						
	Calendrier		X				
Sous-action n°3	Continuer l'achat de téléphones portables reconditionnés, et étudier la possibilité d'étendre l'action aux ordinateurs portables. Action facilitée par l'évolution des centrales d'achats, qui en proposent de plus en plus						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
3		Proposer des formations aux agents et élus de la collectivité					
Description de l'action							
Former les agents et élus aux problématiques des déchets et aux solutions proposées par l'économie circulaire. Former notamment les agents afin qu'ils puissent appliquer lors de leur travail quotidien							
Objectifs de l'action							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Former tous les chefs de service à l'économie circulaire, avec un socle commun et une partie fonction des missions de chacun.						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°2	Former chaque élu au début du nouveau mandat : pour les élus du bureau, par une formation, pour les autres par un support de communication préalablement élaboré par les services déchets, économie circulaire et communication						
	Calendrier			X			
Sous-action n°3	Faire communiquer les agents d'entretien avec les personnes utilisant les locaux pour que le tri soit bien pris en compte. Prévoir des temps d'échanges, par le biais des adjoints au service propreté						
	Calendrier		X			X	

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
4		Limiter le nombre de passages en déchèterie des collectivités					
Description de l'action							
Limiter le nombre de passages en déchèteries pour les collectivités, afin de les inciter à diminuer leur production de déchets, à trouver une solution locale et à valoriser au mieux leurs déchets.							
Objectifs de l'action							
Diminuer la quantité de déchets verts en déchèterie Diminuer la quantité d'encombrants en déchèterie							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Recenser les flux des différents déchets apportés par les communes et la collectivité, notamment déchets verts et gravats/travaux.						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°2	Limiter le nombre de passage pour les déchets verts pour les collectivités. Anticiper avec de la communication pour expliquer. Cette action est en lien avec les formations proposées aux services espaces verts des collectivités 2025 : année blanche, début en 2026						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Limiter le nombre de passage pour les gravats des collectivités. Anticiper avec de la communication pour expliquer. 2026 : année blanche, limitation à partir de 2027						
	Calendrier			X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
5		Etudier l'opportunité de mettre en place une tarification incitative					
Description de l'action							
Mener une étude diagnostic sur la mise en place une tarification incitative, taxe ou redevance							
Objectifs de l'action et indicateurs de suivi							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mener une étude diagnostic sur la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire						
	Prestation externalisée, avec une aide de l'ADEME de 50%						
	Calendrier		X				

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
6		Mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels					
Description de l'action							
Mettre en place une redevance spéciale pour l'ensemble des professionnels du territoire							
Objectifs de l'action							
Faire en sorte que chaque professionnels paie un montant correspondant au coût complet de gestion des déchets qu'il dépose à la collecte							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Recenser les professionnels et les flux de déchets (collectés)						
	Calendrier		X				
Sous-action n°2	Assurer la collecte et le suivi des données						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Emettre les titres et assurer le suivi comptable, mise en place à partir de 2026						
	Calendrier		X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Rédaction et application d'une charte spécifique pour les marchés, en lien aussi avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Une fois la charte en place, ce sont les communes qui accueillent des marchés qui en assurent l'application.						
	Calendrier	X	X				
Sous-action n°5	Accompagner les commerces et artisans sur un plan gestion et de réduction des déchets, les informer sur leurs obligations en terme de déchets, sur les initiatives, pour label CMA, ... Accompagnement de la CMA cf 3.3.2						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets							
N° d'action		Nom de l'action					
7		Limiter l'utilisation du papier					
Description de l'action							
Poursuivre la diminution de la consommation de papier engendrée par la dématérialisation, par des actions simples et peu coûteuses							
Objectifs de l'action							
Réduire la consommation de papier							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Communiquer auprès des services par mail et via une campagne d'affichage à proximité des imprimantes/copieurs. Prévoir des challenges entre services/bâtiments pour sensibiliser au papier (dans une démarche plus globale du numérique responsable)						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Conventionner avec une entreprise spécialisée pour recycler au plus près les déchets papiers de la collectivité, ainsi que pour les papiers avec des données RGPD						
	Calendrier		X				
Sous-action n°3	Prévoir d'échanger avec l'ensemble des partenaires de la collectivité afin de travailler sur la dématérialisation						
	Calendrier		X	X	X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Optimiser le fonctionnement des déchèteries et favoriser le réemploi					
Description de l'action							
Travailler dans les déchèteries pour favoriser le réemploi et les dons, afin de diminuer les quantités de déchets qui partent aux encombrants (qui partent en enfouissement)							
Objectifs de l'action							
Diminuer la quantité d'encombrants							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	(Re)mettre en place le contrôle d'accès en déchèteries Cela doit permettre, à minima, de limiter l'accès aux déchèteries de Coutances mer et bocage aux seuls habitants de la collectivité. Il peut également être envisagé de limiter le nombre d'accès par an. En 2024 pour les professionnels, en 2025 pour les particuliers						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Repenser le fonctionnement et l'organisation du réseau des déchèteries. En 2025, des travaux auront lieu à la déchèterie de Gratot. Les études menées pour ces travaux pourront être l'occasion de repenser globalement le fonctionnement du réseau de déchèteries de Coutances mer et bocage. Réfléchir à la place des professionnels, aux accès aux déchèteries, au réemploi, au troc, à la communication, à la sécurité. Suite aux travaux de Gratot, faire un retour d'expérience sur ce qui fonctionne et comment la population l'a accepté.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Modifier la communication dans les déchèteries (sur l'exemple de COCM changer les noms des bennes, expliquer où vont les déchets, les autres valorisations possibles, donner des ordres de grandeur, etc).						
	Calendrier	X	X	X			
Sous-action n°4	Redéfinir et renforcer le rôle des gardiens de déchèterie, afin qu'ils accompagnent au mieux les utilisateurs, notamment en conseillant le réemploi, le troc, les différentes REP ou le broyage des déchets verts.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Proposer des zones de réemploi en déchèteries : trouver un espace dans chaque déchèterie (en fonction des réflexions en 3.1.2) , et faire un partenariat avec les associations locales de réemploi pour la gestion du local de réemploi. De plus, un accompagnement permettrait de conseiller au mieux les usagers. Commencer par la déchèterie de Gratot, puis Hyenville et St Sauveur, qui ont déjà un espace dédié.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Structures associatives et/ou de l'ESS et événementiel					
Description de l'action							
Accompagner et soutenir les structures associatives afin d'améliorer le réemploi et le don, mais aussi les autres actions d'économie circulaire dans ces structures. Pour certaines de ces actions, la collectivité ne sera pas porteuse mais plutôt facilitatrice et accompagnatrice auprès de porteurs de projets extérieurs.							
Objectifs de l'action							
Soutenir le réemploi							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Se doter d'une charte pour les événements organisés sur le territoire qui obtiendraient une aide de la collectivité (financière, pour les déchets, etc) Concernerait les nappes, contenants réutilisables, fontaines à eau/carafes, etc, mais aussi faire le décompte après coup sur les déchets collectés. Un autre objectif de la charte serait l'uniformisation de la gestion des déchets pour tous les événements : tournées, mise à disposition de sacs, etc. Cela commencerait par la création d'un kit communication pour les poubelles, pour que l'information et la signalétique soient communes à tous les événements du territoire. Le kit préciserait aussi comment bien gérer ses déchets, les anticiper, les limiter et des exemples de bonnes pratiques.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Affecter un budget spécifique pour aider les actions d'économie circulaire sur le territoire.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Collectes/trocs de jouets en fin d'année, dans les écoles ou centres de loisirs. Essayer de s'appuyer sur les Associations de Parents d'Elèves lorsque cela est possible, qui organisent parfois déjà des vides greniers						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Trocs d'affaires de sport en fin ou début d'années scolaires ou vide-grenier.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X
Sous-action n°5	Développer des ateliers de réparation sur le territoire.						
	Calendrier			X			
Sous-action n°6	Améliorer le réseau de bornes textiles Mettre des bornes dans chaque déchèterie du territoire Demander aux structures qui ont des bornes de communiquer dessus sur le devenir des vêtements déposés selon leur état.						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons						
N° d'action		Nom de l'action				
3		Entreprises				
Description de l'action						
Accompagner les entreprises du territoire pour développer le réemploi et la réparation Pour certaines de ces actions, la collectivité ne sera pas porteuse mais plutôt facilitatrice et accompagnatrice auprès de porteurs de projets extérieurs.						
Objectifs de l'action						
Soutenir le réemploi Diminuer les déchets des entreprises Diminuer les encombrants						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Mener une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire (EIT) : animer un réseau d'entreprises, utiliser un outil numérique pour recenser et cartographier les flux possibles.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Promouvoir le réemploi sur le territoire Avec la CMA : - Accompagner les artisans pour obtenir le statut de répar'acteurs et/ou QualiRépar. - Lancer les Eco'Défis avec la CMA, en proposant de nombreux défis sur l'économie circulaire et les déchets, en plus de l'énergie et l'eau. Communiquer auprès du grand public sur la réparation, le bonus réparation et les professionnels du territoire agissant sur ce secteur (page internet, info dans le mag, plaquette avec le repertoire des artisans concernés...)					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Soutenir les structures de réemploi sur le territoire					
	Calendrier		X	X	X	X
Sous-action n°4	Favoriser le réemploi des affaires de sport, en travaillant avec les structures professionnelles du secteur soumises à la REP					
	Calendrier			X		
Sous-action n°5	Accompagner les commerces et artisans sur un plan de gestion des déchets, les informer sur leurs obligations en terme de déchets, sur les initiatives, pour le label CCI, ...					
	Calendrier					
Sous-action n°6	Travailler avec les structures compétentes (SMEL, CRC, ...) sur la gestion et valorisation des déchets et co-produits conchylicoles : sacs, poches à huîtres, plastiques, etc. A noter que la REP sur les emballage et la filière des engins de pêche contenant du plastique (2025) concernent aussi les conchyliculteurs.					
	Calendrier	X	X	X	X	

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Supports de communication				
Description de l'action						
Informer et communiquer auprès du grand public est le premier pas pour sensibiliser la population. Cela demande des canaux de commuication variés, en maintenant et optimisant ce qui existe, et en en créant.						
Objectifs de l'action						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Disposer d’une page internet spécifique sur le site de Coutances mer et bocage , avec une carte des structures de l'économie circulaire sur le territoire					
	Calendrier	X				
Sous-action n°2	Communication sur les réseaux à destination du grand public : articles communautaires, articles à relayer dans les communes ou sur les sites communaux Relayer la communication nationale Citeo ; partager les chiffres du territoire ; partager les actions et chiffres du PLPDMA Communication mixte avec le SMPF					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°3	Participer à la semaine européenne de la réduction des déchets					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°4	Créer un kit de tri commun à tous les bâtiments publics, communautaires et communaux : mairie, gymnases, écoles, etc, et aux événements (forum des associations, festivals, etc) Pour faciliter la compréhension du tri et rendre automatique le geste de tri					
	Calendrier		X	X		X
Sous-action n°5	Accompagner les communes dans la communication : pour l'écriture d'articles communaux sur les déchets, leur transférer des campagnes de sensibilisation toute faite pour l'écriture d'articles, de post, ... Désigner des élus référents dans chaque commune, et leur proposer des visites (centre de tri, ressourcerie)					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°6	Développer la communication auprès des touristes sur le territoire					
	Calendrier		X	X	X	X

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action	Nom de l'action					
2	Communication commune SMPFE					
Description de l'action						
Créer une communication commune entre les structures adhérentes au SMPFE, afin de mutualiser les moyens et d'avoir un message clair auprès de la population (peut-être même les touristes par le biais des locations et des événements)						
Objectifs de l'action						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1						
	Calendrier					

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action	Nom de l'action					
3	Sensibiliser le grand public via les professionnels relais et leurs événements					
Description de l'action						
Communiquer sur la réduction des déchets auprès des entreprises et associations, et par leur biais les utilisateurs, afin de diminuer les quantités de déchets produits par les activités des professionnels : 						

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action	Nom de l'action					
4	Sensibiliser les scolaires					
Description de l'action						
Soutenir les projets pédagogiques des enseignants sur la thématique des déchets (en plus du gaspillage alimentaire, cf fiche 1.4.1) Accompagner les enseignants sur les projets déjà prévus Faciliter ou prévoir des visites de centres d'enfouissement, de tri, ressourceries, collecte de déchets						
Objectifs de l'action						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1	Proposer des animations dans les écoles sur la thématique des déchets, par l'animateur du tri et de prévention. Des visites peuvent aussi être proposées (centre de tri, déchèterie, centre d'enfouissement) pour lesquelles un coût de transport et du temps humain sont à prévoir Des animations sont déjà effectuées par les animateurs du tri dans les écoles et accueil de loisirs.					
	Calendrier	X	X	X	X	X
Sous-action n°2	Former les agents de garderie et ALSH afin qu'ils et elles puissent sensibiliser les enfants au tri et à la réduction des déchets.					
	Calendrier			X		

Annexe 12 : Fiches actions de la CC Baie du Cotentin

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Communication				
Description de l'action						
Incitation au compostage lors des permanences de distribution des bacs --> rencontre des usagers en direct et échanges spontanés --> distribution de bioseaux aux usagers qui compostent déjà --> distribution du guide ADEME "Comment réussir son compost" aux usagers qui souhaitent se mettre à composter --> information sur le forfait de remboursement mis en place par la CCBDC pour l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur aux usagers qui souhaitent se mettre à composter --> sensibilisation des élus lors des permanences de distribution des bacs et bioseaux pour mettre en oeuvre conjointement avec la CCBDC, des composteurs partagés sur la commune pour les personnes voulant trier les biodéchets mais n'ayant pas la place pour un composteur.						
Objectifs de l'action						
Incitation au compostage individuel ou collectif Accompagnement pour la mise en œuvre du compostage de proximité						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier	X					

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités						
N° d'action		Nom de l'action				
2		Faire des campagnes de pesées en restauration collective				
Description de l'action						
Suivi pendant 1 semaine du gaspillage alimentaire dans une école privée en liaison chaude qui sert plus de 600 repas par jour : Identification des déchets/catégorisation/pesage						
Objectifs de l'action						
A) Estimer la quantité de biodéchets produits pour : 1. sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire 2. contractualiser la collecte et le traitement de ces biodéchets en vue de leur valorisation sur la commune B) Généraliser la démarche sur les cantines de la CCBDC en collaboration avec les communes						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier	X					

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Former les agents et élus				
Description de l'action						
Création d'un guide de l' élu sous forme d'un classeur avec des fiches thématiques Formation des ripeurs Sensibilisation des agents du siège de la CCBDC						
Objectifs de l'action						
Informers et former les élus à la thématique des déchets : - participation à la sélection des équipements de pré-collecte (atelier test des échantillons de bacs et de bioseaux dans le cadre de l'appel d'offres) - création de fiches thématiques dans un classeur "le Guide de l' élu" : réglementation générale (bases réglementaires pour la transition écologique et la mise en oeuvre des ECT, de la RI...), nouveau schéma de collecte mis en place par la CCBDC (porte à porte, RI...), la gestion des dépôts sauvages, les bons gestes pour être une collectivité exemplaire... → Les fiches sont datées pour pouvoir être mises à jour en fonction des évolutions réglementaires par exemple. Cet outil se veut opérationnel et évolutif. Formation des ripeurs - accompagnement au changement avec l'arrivée du nouveau schéma de collecte et la collecte en porte à porte du recyclable : la communication interpersonnel - participation à la sélection des équipements de pré-collecte (atelier test des échantillons de bacs et de bioseaux dans le cadre de l'appel d'offres) Sensibilisation des agents du siège de la CCBDC - participation à la sélection des équipements de pré-collecte (atelier test des échantillons de bacs et de bioseaux dans le cadre de l'appel d'offres) - mini formation à programmer en interne avec distribution du guide ADEME "Eco responsable au bureau"						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier	X					

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets						
N° d'action		Nom de l'action				
2		Définir un référent par commune				
Description de l'action						
Définir un référent environnement par commune						
Objectifs de l'action						
Avoir un référent environnement dans chaque commune et commune déléguée avec lequel nous serons en étroite relation le temps de la réorganisation de la collecte des déchets. Ce référent environnement doit avoir une bonne connaissance du territoire et de ses habitants et être sensibilisé aux questions environnementales.						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier	X					

Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons						
N° d'action		Nom de l'action				
1		Repenser le fonctionnement des déchèteries				
Description de l'action						
Augmenter la compétences des agents Améliorer la signalétique sur le site Renforcer la sécurité sur le site Remettre à niveau du réseau de gestion des effluents (EP et EU) Remettre à niveau la propreté du site						
Objectifs de l'action						
Augmenter la compétence des agents => Renforcer la formation réglementaire sur les nouvelles filières, accueil du public,.... => Mise en place d'un journal de bord / tracabilité des déchets Améliorer la signalétique sur le site => Favoriser le repérage par les usagers, aide au travail des gardiens,... Renforcer la sécurité sur le site => Mettre en place des équipements de sécurité en haut de quais pour les agents et les usagers => Remplacement du local DMS Remettre à niveau du réseau de gestion des éfluentes (EP et EU) => Inspection et réflexion des canalisations, remise en état des équipements de rétention et de séparation des éfluentes Remettre à niveau la propreté du site => Réaménagement du bas de quais et nettoyage et terrassement de l'aire de stockage des bennes et des colonnes de tri						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Calendrier						

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
N° d'action	Nom de l'action					
1	Réaliser des campagnes de ramassage des déchets					
Description de l'action						
Nettoyage des plages Nettoyage ponctuel de lieux en partenariat avec des associations						
Objectifs de l'action						
Nettoyage des plages Nettoyage hebdomadaire de mars à octobre avec "la Fondation du Bon Sauveteur" depuis Utah Beach jusqu'à Ravenoville Nettoyage ponctuel en partenariat avec des associations Opération "J'aime la nature propre" (mars 2024) avec la fédération Départementale des chasseurs à la Baie des Veys, la Réserve de Beauguillot, Utah Beach						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public							
N° d'action		Nom de l'action					
2		Communication					
Description de l'action							
Création d'un guide du tri Lettres d'information spécifiques à la gestion des déchets Rencontre des usagers lors des permanences de distribution des bacs							
Objectifs de l'action							
Création d'un guide du tri Donner toutes les informations utiles aux usagers pour bien trier + page sur le réemploi Remis en main propre Publication de lettres d'information spécifiques à la gestion des déchets Informer les usagers à chaque étape de la mise en place du nouveau schéma de collecte Distribution dans les boîtes aux lettres Rencontre des usagers lors des permanences de distribution des bacs Echanger spontanément et en direct avec les habitants pour répondre à leurs questions et expliquer la mise en oeuvre de la nouvelle gestion des déchets et les évolutions tarifaires							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sous-action n°1							
	Calendrier	X					

Annexe 13 : Fiches actions de Villedieu Intercom

Axe 1 : Réduire la production de déchets verts et de biodéchets à traiter par les collectivités							
N° d'action		Nom de l'action					
1		Distribuer des composteurs individuels					
Description de l'action							
Villedieu Intercom est une zone rurale, où une grande partie des foyers peuvent installer des composteurs individuels.							
Objectifs de l'action							
Diminuer les biodéchets dans les ordures ménagères							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Sous-action n°1	Distribution annuelle de composteurs individuels						
	Inscriptions auprès du service déchets puis remise du composteur contre une participation de 50% du prix d'achat soit 40€ (tarifs 2023 et 2024)						
	300 en 2023, 90 prévu en 2024						
	Calendrier	X	X	X	X	X	X

Annexe 14 : Indicateurs de suivi des actions

Axe 1 : Réduire la production de DV et de biodéchets à traiter par les collectivités						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 1.1 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets (compostage individuel ou autre)	Caractérisation des OMR Nombre d'actions relayées	Nombre d'aides attribuées par an	Nombre de foyers équipés de composteur fourni par la COCM Nombre de réunions d'informations réalisées Nombre d'ateliers de fabrication de composteurs réalisés Nombre de personnes sensibilisées (stands, ateliers, réunions publiques) Suivi du tonnage des OM et des déchets verts des déchèteries	Nombre de foyers équipés de composteurs Nombre de foyers formés sur le compostage Caractérisation des OMR	Nombre de demandes de remboursement des composteurs	Nombre de composteurs financés partiellement
		Nombre de guides vues sur le site internet Nombre de vues de la page du site internet dédiée aux déchets	Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de distribution de poules sur le territoire Nombre de poules vendues sur le territoire par l'intermédiaire des distributions Suivi du tonnage des OM	Nombre de bokashis distribués Nombre d'actions de communication réalisées Caractérisation des OMR	Nombre de bioeaux distribués	
Action 1.2 : Développer le compostage partagé		Nombre de référents de site formés Nombre de sites en expérimentation	Nombre de sites de compostage partagé mis en place Nombre de foyers volontaires sur chaque site Suivi du tonnage des OM	Nombre de composteurs collectifs installés Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de formations réalisées	Nombre de sites de compostage partagé mis en place	
			Nombre de composteurs vendus/installés par des entreprises/commerçants Nombre de professionnels disposant d'un système de collecte/de traitement séparé des biodéchets Suivi du tonnage des OM			
Action 1.3 : Réduire la quantité de déchets verts arrivant en déchèteries	Nombre de questionnaires aux communes Nombre d'agents formés/sensibilisés Tonnages et nombre de passages en déchèteries des collectivités		Nombre d'actions de communication réalisées Nombre d'agents formés/sensibilisés Suivi du tonnage des tontes collectées en déchèteries	Nombre d'agents communautaires formés / sensibilisés Nombre d'agents communaux formés / sensibilisés		
	Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de journées de broyage Nombre de particuliers ayant bénéficié d'une opération de broyage Nombre de particuliers ayant bénéficié d'une subvention pour l'aide à l'achat d'un kit mulching Nombre de particuliers ayant bénéficié d'une subvention pour l'aide à l'achat ou à la location d'un broyeur			Nombre d'actions de communication auprès du grand public réalisées Suivi du tonnage de tontes collectées en déchèteries Suivi du tonnage des déchets verts en déchèteries		
Action 1.4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Nombre d'actions réalisées	Poids lors des campagnes de pesées Nombre de levée des bacs OM		Poids lors des campagnes de pesées	Diagnostic sur le gaspillage alimentaire réalisé ou non Nombre d'élèves sensibilisés	
		Nombre de commerçants sur les applications de lutte contre le gaspillage alimentaire				
Autres actions				Capacité de la solution mise en place Nombre de professionnels qui utilisent le service		

Axe 2 : Devenir une collectivité exemplaire en matière de réduction de déchets						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Sensibilisation / formation des agents de la collectivité	Nombre de communication à destination des agents	Nombre d'agents formés	Nombre de chantiers sur lesquels des matériaux ont été récupérés	Quantité de mobilier issus d'opérations communautaires réemployé Quantité de mobilier issus d'opérations communautaires recyclé	Liste des référents environnement par commune et commune déléguée	
		Nombre d'agents sensibilisés au numérique responsable		Nombre d'agents formés à l'économie circulaire		
		Nombre de stop pub distribués aux agents		Nombre d'élus formés à l'économie circulaire et au déchets		
Action 2.2 : Développement de nouvelles pratiques plus économes en déchets	Caractérisation de nos OMR	Nombre de chantiers réalisés en déconstruction Nombre de dossiers avec charte de réduction des déchets Suivi du tonnage annuel des déchets verts Nombre de marchés avec clauses environnementales	Nombre de site de compostage mis en place	Suivi de la quantité de papier utilisé par les services communautaires Quantité de papier récupéré pour recyclage		
	Suivi des achats de produits "jetables"		Suivi du matériel et des matériaux échangés sur la plateforme	Quantité de matériel échangé entre services		
	Suivi des achats et de la consommation de papier % impression couleur/noir et blanc		Suivi des équipements qui sont intégrés dans une démarche de réemploi	Nombre de marchés publics avec une clause sur les déchets, les matériaux et le réemploi Nombre d'agents formés Evolution du nombre d'achats de téléphones et ordinateurs reconditionnés		
	Suivi de l'évolution du nombre de sites en éco-pâturage		Nombre d'évènements équipés de bacs de tri	Quantité d'essuis-mains papiers utilisés		
Action 2.3 : Inciter à des événements davantage éco-responsables en matière de déchets		Nombre de levée du bac évènementiel de l'agglomération	Intégration ou non d'une clause de bonne gestion des déchets à la charte d'utilisation	Quantité de déchets collectés lors des événements		
Autres actions			Nombre de collectes spécifiques			
			Nombre de bacs mis en place			

	Axe 3 : Développer le réemploi, la réparation et les dons					
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Favoriser le réemploi en déchèteries	Suivi du tonnage des gravats de la déchèterie de Saint-Lô			Quantité des déchets collectés en déchèteries, par bennes Quantité de déchets collectés dans les zones de réemploi	Liste d'actions réalisées dans les déchèteries	
	Suivi du tonnage réemploi des déchèteries Nombre d'actions de sensibilisation/formation à destination des gardiens					
Action 2.2 : Communiquer sur le réemploi, la réparation et les dons		Nombre de communication	Nombre de supports de communications réalisés Nombre de posts et d'articles sur le sujet Suivi du tonnage réemploi des déchèteries	Nombre de communication faites Nombre d'entreprises du territoire labellisées QualiRepar		
			Nombre d'acteurs du réemploi recensés			
			Nombre de réparateurs recensés			
			Nombre de posts et d'articles sur le sujet			
Action 2.3 : Accompagnement les entreprises			Nombre d'entreprises adhérentes Nombre de collectes ponctuelles réalisées + tonnages collectés	Nombre d'entreprises du territoire labellisées QualiRepar Nombre d'entreprises lancées dans les Eco'Défis avec la CMA		
				Nombre de collectes d'affaire de sport réalisées		
				Quantité de déchets conchyliques valorisés		
				Nombre d'ateliers EIT organisés Nombre de participants aux ateliers		
				Budget alloué aux actions d'économie circulaire		
Action 2.4 : Proposer des équipements/évènements favorisant le réemploi	Nombre de collectes spécifiques		Nombre d'armoires à dons installées	Nombre de collectes de jouets réalisées Nombre de trocs de jouets réalisés		
			Nombre de demi-journées réemploi en déchèteries Suivi du tonnage collecté lors des demi-journées réemploi en déchèteries Suivi du tonnage réemploi des déchèteries	Nombre de collectes d'affaires de sport réalisées Nombre de trocs d'affaires de sport réalisés		
				Nombre d'ateliers de réparation sur le territoire		
			Nombre de bornes textiles supplémentaires installées sur le territoire			
			Charte réalisée ou non			

Axe 4 : Développer la sensibilisation du grand public						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Action 2.1 : Réaliser des animations grand public	Nombre d'ateliers proposés Nombre de participants Nombre de stands tenus Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de personnes sensibilisés	Nombre de stands sur les marchés réalisés Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de personnes participants à la SERD Nombre de personnes sensibilisées		
	Nombre d'actions lors de semaines thématiques proposés Nombre de personnes sensibilisées		Nombre de sensibilisation en déchèteries réalisées Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de visite de sites Nombre de sensibilisation en déchèteries réalisées		
	Nombre de visites Nombre de visiteurs		Nombre de visites de sites			
Action 2.2 : Réaliser des interventions scolaires	Nombre d'interventions scolaires Nombre de scolaires sensibilisés	Nombre d'établissements scolaires ciblés par an	Réalisation et diffusion du livret	Nombre d'élèves sensibilisés		
			Nombre d'interventions dans les classes Nombre d'enfants sensibilisés			
			Nombre de défis/jeu-concours effectués dans les écoles			
Action 2.3 : Communiquer sur la réduction et la prévention des déchets	Nombre de panneaux de signalétique	Nombre de campagne de communication sur les déchets	Nombre de publications sur le site internet et sur les réseaux sociaux	Nombre de campagne de communication sur les déchets	Nombre d'usagers rencontrés Nombre de pages consacrées à la prévention dans les supports de communication	
	Nombre de supports de communication Nombre d'actu sur le site internet Nombre de posts sur les réseaux sociaux Nombre d'articles de presse Suivi des statistiques du site internet et des réseaux sociaux			Nombre de campagne de communication sur les déchets		
	Nombre d'impressions du guide Nombre de vues sur la page internet du guide					
Action 2.4 : Inciter au respect des consignes de tri	Nombre de conventions de mise à disposition de conteneurs	Nombre de flyers donnés aux hébergeurs		Nombre de kits déchets installés dans les bâtiments communautaires et communaux		
		Suivi des tonnages annuel				
Action 2.5 : Accompagner les collectivités et professionnels	Mémo réalisé Nombre de mémo diffusés		Nombre de crèches utilisant et encourageant la pratique de couches lavables Nombre d'enfants utilisant des couches lavables Nombre d'assistantes maternelles ayant changé leurs pratiques	Nombre de communes accompagnées Nombre de support de communication créés pour les communes		
			Tonnages collectés en déchèteries	Nombre d'agents de garderie et d'ALSH formés		
				Nombre de structures d'aide à la personne accompagnées		
				Nombre d'actions menées avec les bailleurs sociaux		
Autres actions			Tonnages collectés en déchèteries		Nombre de campagnes de ramassage de déchets	
			Nombre de stop pub distribués			

Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
	SMPF	SLA	COCM	CMB	CCBDC	VI
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	Suivi du tonnage des encombrants par an Suivi du tonnage des déchets verts par an Suivi du montant HT des déchets verts facturés aux professionnels		Suivi des tonnages collectés en déchèteries Nombre de professionnels recensés qui accèdent aux déchèteries Tonnages facturées dans les déchèteries	Quantité de gravats en déchèteries Quantité de déchets verts en déchèteries Nombre de passage des collectivités en déchèteries	Date de mise en œuvre de redevance incitative (à blanc et effective)	
	Suivi des tonnages en déchèterie apportés par les collectivités			Réalisation ou non d'une étude sur la mise en place d'une tarification incitative		
	Suivi du tonnage des encombrants apportés par les collectivités			Date de mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels		
	Suivi du tonnage des déchets verts apportés par les collectivités			Nombre de passages en déchèteries		

LEXIQUE

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CCBDC : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA

CMB : Coutances mer et bocage

COCM : Côte Ouest Centre Manche

CS : Collecte Sélective

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DV : Déchets Verts

ELA : Emballages de Liquide Alimentaire

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

MODECOM : MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RI : Redevance Incitative

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SLA : Saint-Lô Agglo

SMPF : Syndicat Mixte du Point Fort

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

VI : Villedieu Intercom